

ALFRED MARQUISET



JEUX ET JOUEURS

d'autrefois

(1789-1837)



PARIS

ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

PLACE BEAUVEAU

—

1917

A mon obligeant et éminent
cousin Gaston Capon

Marquiset

JEUX ET JOUEURS

d'autrefois

(1789-1837)

DU MÊME AUTEUR

A travers ma vie (Souvenirs d'Armand Marquiset, 1797-1859).

La phrase et le mot de Watérloo.

La duchesse de Fallary.

Une merveilleuse (M^{me} Hamelin).

Le vicomte d'Arlincourt, prince des romantiques.

Un cavalier léger (le colonel Clère).

Quand Barras était roi.

La célèbre M^{lle} Lenormand.

Ballanche et M^{me} d'Hautefeuille.

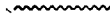
Napoléon sténographié.

Romieu et Courchamps.

Les Bas-Bleus du Premier Empire.

En Franche-Comté sous Louis-Philippe.

ALFRED MARQUISET



JEUX ET JOUEURS

d'autrefois

(1789-1837)



PARIS

ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS

**100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
PLACE BEAUVEAU**

—

1917

~~~~~  
*Il a été tiré un exemplaire sur Japon.*  
~~~~~

*Cet ouvrage fut terminé en juin 1914. Depuis,
je n'y ai pas changé un mot. L'année de la
guerre l'empêcha d'être imprimé, fasse le ciel
qu'il paraisse l'année de la victoire.*

A. M.

1^{er} février 1917.

JEUX ET JOUEURS

d'autrefois

(1789-1837)

CHAPITRE PREMIER

Types de joueurs. — La fatale passion. — Le jeu sous Louis XVI. — La révolution. — Protestation de Bailly. — Discours de l'abbé Mulet. — Tenanciers et tenancières. — Cartes civiques. — Tolérance de la police. — Amendes et peines. — Les députés dans les tripots. — Avertissements poétiques.

On a toujours joué, on jouera toujours. Il faudrait maints in-octavo pour raconter l'histoire du jeu à travers les siècles. Depuis les soldats de Pilate qui tiraient aux dés les vêtements de Jésus-Christ, depuis Duguesclin qui perdait en prison la totalité de son bien, depuis Bassompierre qui sous Henri IV gagnait cinq cent mille livres d'un coup de cartes, depuis Mazarin, depuis Louis XV, la secte des joueurs a encore aujourd'hui le même nombre d'adeptes, et les

adeptes de cette secte immortelle sont aussi fervents, aussi bizarres, aussi fous que leurs aïeux. C'est celui qui assiste à une chasse superbe et grogne vers trois heures, après avoir tué deux cent cinquante pièces : « Ne va-t-on pas bientôt rentrer ? Voilà le moment d'une petite partie ! » C'est celui qui accompagne son épouse au bal, s'attable avec trois partenaires et ne s'aperçoit pas à cinq heures du matin que tous les invités ont disparu, y compris sa femme. C'est celui qui prend le bateau afin de voir le lac de Côme, commence dans le salon un baccarat, en compagnie de quelques italiens, probablement aussi de quelques grecs, et répond lorsqu'on l'appelle pour admirer le paysage : « La main passée vite, le site reste ! » C'est celui auquel on annonce que son père vient d'avoir une attaque. « J'y vais ! » s'écrie-t-il, et il arrive sept heures plus tard pour trouver deux religieuses en prières à côté d'un cadavre. Et ces excentriques, ces malades ont une légère excuse, ils parlent, ce qui pour eux représente une perte de temps. Devant le tapis vert chaque minute est précieuse, chaque seconde leur apporte une sensation aiguë, plaisir ou douleur. Qu'importe le monde extérieur ? Il se condense ainsi. L'art : la façon de jouer. La science : le talent de gagner. La politique : une bille qui tourne. La famille : l'ensemble des pontes. La patrie : le tripot. Ils sont là l'œil brillant, la tête

vide, les mains tremblantes, n'ayant plus qu'un valet de carreau ou un as de trèfle à la place du cœur. On croit que le gain est le seul but vers lequel convergent leurs sens tendus comme des ressorts; erreur! Les joueurs jouent pour jouer, pour manier des cartes, palper de l'or, entendre le froissement des billets, sentir autour d'eux la fièvre de la foule anxieuse, respirer avec délices l'air méphitique du claque-dents. Ils jouent pour éprouver ces émotions ardentes qui les font passer en quelques instants de la joie au désespoir, ils jouent insoucians de la faim, du sommeil, de la vie, de la pensée, ils jouent comme des hystériques concentrés dans la réussite d'une martingale ou d'une combinaison. Infatigables, persévérants, sobres, patients, ceux qui mettraient tant d'énergie au profit d'une affection honnête deviendraient assurément des hommes extraordinaires. Rien, hélas! ne les arrache à cette passion qu'on devrait classer parmi les péchés capitaux, car ne pouvant être rassasiée, elle demeure sans limite et sans fin.

Est-il nécessaire de dire que les moralistes ont de tout temps censuré le jeu et que leurs efforts sont demeurés stériles? Le docteur flamand Paschasius Justus écrivit au xvi^e siècle une dissertation latine pour vaincre le terrible mal dont il ne se guérit pas lui-même malgré les exemples sensationnels semés dans son œuvre. Il cite un

venitien qui joua sa femme et un autre citoyen qui voulant continuer, en quelque façon, à jouer après sa mort, ordonna par testament que de sa peau on couvrirait une table, un damier et un cornet, et que de ses os on ferait des dés. Frain, Thiers, La Placette menèrent aussi la campagne; Jean Barbeyrac, professeur de droit à Groningue, composa un traité consciencieux dont les effets bienfaisants ne se font guère sentir, car peu de gens l'ont lu; enfin, Dussaulx publia plus récemment un livre assez vif, assez anecdotique où la médiocrité du style est compensée par un vaste étalage d'érudition. Il rappelle que Mercure joua contre la lune et que lui ayant gagné chaque soixante-dix-septième partie du temps qu'elle éclaire l'horizon, il réunit ces parties dont il fit cinq jours ajoutés à l'année. Quel malheur que d'autres dieux chanceux n'aient pas engagé un tournoi avec le soleil! Nous aurions obtenu certainement de nouveaux avantages horaires ou climatériques. Si les dialecticiens précédents ne réussirent pas dans leur tâche, les auteurs dramatiques éprouvèrent pareil déboire; ni Regnard avec le *Joueur*; ni Dancourt avec la *Désolation des Joueuses*; ni Saurin avec *Béverleij*, ni Duval avec le *Trente et quarante*, ni Ducange avec *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, n'ont converti les passionnés du Pharaon ou de la Roulette. Malgré tout son génie, Molière

n'aura pas été mieux écouté. *Vox clamantis in deserto.*

Estimant trop lourde la tâche de représenter les annales du jeu depuis la création du monde, je me borne à sa chronique en France depuis la Révolution. De cette époque seulement date un semblant de contrôle officiel, un règlement approximatif permettant de se réunir avec garantie du gouvernement. Sous l'ancien régime ce vice était l'apanage des classes élevées et contribua pour sa part à l'écroulement du vieil édifice; mais combien ma réserve ou plutôt ma paresse va laisser dans l'ombre de types curieux dont les manies abracadabrantes amusèrent autrefois la cour et la ville. Donc abandonnons à d'autres le soin de retracer les exploits du marquis de Bonnay, ce président de la Constituante, l'un des meilleurs partenaires de Marie-Antoinette et de M^{me} de Polignac. Sa maigreur et sa pâleur lui avaient attiré cette remarque un jour qu'il absorbait un verre de sirop d'orgeat : « Ah ! mon Dieu, il boit son sang ! » Négligeons aussi les aventures du comte d'Osmond, original fameux du xvm^e siècle. Le jeu l'enivrait au point d'oublier rang, dignité, respect, étiquette et bienséance. A Chantilly, absorbé dans un trente-et-quarante avec le prince et la princesse de Condé entourés de leur nombreuse compagnie, un coup malheureux lui fit perdre toute modération et il lâcha

un F...! qui interdit le salon. Chez le duc d'Orléans le mauvais sort le mit en telle fureur qu'il envoya le matériel par la fenêtre. Réclamé à Versailles par Louis XVI, il s'étonna de voir le souverain ne tolérer qu'un petit écu la fiche, joua avec bonheur d'abord, avec malheur ensuite, puis se levant brusquement, commença à se promener en grommelant. Un éclat de rire général auquel le roi se mêla, finit par le rappeler à la réalité. Et ce personnage fantasque n'était pas une exception parmi la pléiade de brelandiers opérant à la cour ou chez les grands seigneurs. Combien nombreux ceux qui vivaient des parties formidables insoucieusement tolérées par Marie-Antoinette? La Vaupalière réalisait dix mille louis en une seule soirée, Chalabre tenant la banque chez la reine ramassait 1,800,000 livres en quatre heures; tandis que le marquis de Travanel emportait un magôt de cent mille écus dont rien ne lui restait le lendemain. A la ville les maisons de jeu privilégiées se nommaient *Académies*; les plus célèbres, *l'Hôtel d'Angleterre*, le *Jeu-de-Paume de Charrier*, la *Maison de M^{me} Lacour*, ancienne maîtresse du président d'Aligre, étaient fréquentées par la noblesse, l'armée, la magistrature, le clergé et messieurs les ecclésiastiques n'y figuraient pas la minorité. Toujours railleur le peuple composait l'épithaphe suivante pour un évêque qui avait scandalisé son diocèse :

Le bon prélat qui gît sous cette pierre
Aima le jeu plus qu'homme de la terre.
Quand il mourut, il n'avait pas un liard,
Et comme perdre était chez lui coutume,
S'il a gagné paradis, on présume
Que ce doit être un grand coup de hasard.

La rumeur publique racontait cette confession. Une dame s'accuse à un père augustin de trop aimer le lansquenet. « C'est si amusant que je ne puis m'en arracher. » « Évidemment, ma fille, évidemment, répond le moine, mais que de temps perdu à mêler les cartes ! » Chanoines, abbés, prébendiers, religieux n'allaient plus bien longtemps apporter à la cagnotte le produit des abbayes ; c'est à Coblentz, à Londres, en Russie que la Révolution les envoya brutalement rechercher les consolations prodiguées par la dame de pique à ses servents. La Révolution ! Suppression des abus, abolition des privilèges, égalité pour tous, pureté des mœurs, vertu antique, régénération, âge d'or. Il ne doit plus être, il ne peut plus être question du jeu, ce vestige de la corruption royale, ce témoignage de la débauche aristocratique. Si ! Là comme ailleurs c'est la faillite de la grande rénovation jacobine ; une classe seule souffrait autrefois de l'incurable défaut, c'est maintenant un peuple entier qui est contaminé ; il y avait à Paris quelques maisons tolérées, il y a aujourd'hui trois mille bouges clandestins. La démagogie consacre ses prin-

cipes : supprimer le tyran pour le remplacer par de multiples tyranneaux, couper un membre malade pour attraper la gangrène générale. Parmi tant de perturbations économiques la fièvre du jeu étreint toutes les classes, l'ardeur de la spéculation s'éveille, la tourbe révolutionnaire se rue dans le désir de vaincre sa pauvreté qu'elle transforme au contraire en un dénûment extrême. Bailly, maire de Paris, proteste énergiquement contre certains bruits tendancieux : « Je regarde les maisons de jeu comme un fléau public... J'estime que la taxe souvent imposée sur ces endroits est un tribut honteux et qu'il n'est pas permis d'exploiter, même à faire le bien, ce produit du vice et du désordre... Je n'ai jamais donné aucune autorisation. Si les recherches n'ont pas été suivies, si les poursuites n'ont pas été exercées, c'est qu'elles rencontrent de grandes difficultés » (*Moniteur* du 5 mai 1790). Neuf mois plus tard l'abbé Mûlot, orateur du Conseil de la Commune, monte à la tribune de l'Assemblée Nationale :

« L'ancien régime avait laissé des habitudes odieuses qu'il tolérait à la honte des mœurs. Un nouvel ordre succède, mais pendant qu'il s'établit, la licence des jeux s'accroît tous les jours par l'impunité.... Trois mille maisons se sont successivement ouvertes dans la capitale. Elles tentent la misère, séduisent la faiblesse et favo-

risent la mauvaise foi. Tous les règlements présentent le jeu comme un délit, mais aucun ne donne le moyen de constater ce délit, par conséquent de le prévenir.... Augmentez s'il se peut votre gloire; veuillez décréter une loi qui prononce dans quelle classe ce délit doit être placé, qui détermine le genre de preuves qu'il faudra fournir pour le constater et la peine qu'il devra encourir. » De vigoureux applaudissements soulignent cette péroraison, l'abbé est admis aux honneurs de la séance et le président assure que l'Assemblée pèsera dans sa haute sagesse les moyens d'apporter un remède au fléau. Comment la nation attend-t-elle la loi qui va *augmenter s'il se peut la gloire* de ses nouveaux maîtres ? Elle joue. Elle joue rue Taithout chez M^{me} Jullien, ancienne actrice entourée d'un essaim de jeunes beautés avec lesquelles il est possible de gagner bien des choses. Le souper y est délicat, la compagnie y est choisie puisqu'elle comprend bon nombre de ces législateurs qui ont voté une énergique répression. Elle joue chez le ci-devant comte de Genlis alternativement ponte et banquier, transformations qui ne lui réussissent pas mieux l'une que l'autre. Elle joue rue des Petits-Pères chez M^{me} de Linières qui a dû ses premiers succès à ses charmes et les a soutenus par les cartes. Elle joue rue Notre-Dame-des-Victoires chez M^{lles} Huet, deux vierges qui de-

puis longtemps ont conçu pour la première fois... l'espoir de faire fortune. Elle joue rue de Richelieu chez M^{me} de la Fare dont le thé excellent n'est qu'un accessoire du biribi. Elle joue à la maison des Arcades dirigée par le comte de Champgrand, père de M^{me} de Bawr, et régie par Auccanè surnommé le *Bayard des tapis verts*. C'est là que chaque soir M^{me} de Sainte-Amaranthe et sa délicieuse fille tiennent cour plénière. Elle joue chez Dumoulin, chez Artaud, chez Didier, chez Cadet rue Saint-Honoré, à l'hôtel Radziwill, chez M^{me} Lacour place des Petits-Pères, chez M^{me} de Saint-Romain au-dessus du Caveau et dans tout le Palais-Royal transformé en vaste étouffoir (1). C'est une frénésie que rien n'enraye, ni les dénonciations, ni les saisies, ni les perquisitions de la police à laquelle d'opportunes redevances obscurcissent les yeux ou ankylosent les jambes. Le pouvoir s'inquiète. Une loi du 22 juillet 1791 interdit l'exploitation publique des jeux de hasard ; quatre jours plus tard, Bailly fait placer sur les murs de Paris une affiche concernant la destruction des tripots. « La municipalité est depuis longtemps affligée de ces désordres et l'anarchie en a favorisé les excès. Cependant la Révolution, en nous donnant une Constitution

(1) A. Schmidt : *Paris pendant la Révolution*. Paris, 1885, t. II. — *Dénonciation faite au public*, etc. Paris, 1791. — *Liste des maisons de jeu, par un joueur ruiné*. Paris, 1791.

et de meilleures lois, doit aussi nous donner de meilleures mœurs, tous les bons citoyens y sont intéressés. » Vains efforts.

La bille continuait à tourner, les cartes à s'étaler. Le naïf abbé Mulot repartit en guerre soutenu cette fois par deux solides auxiliaires, Danton et Dussaulx. Le premier faisait adopter par l'Assemblée Nationale le 12 août 1792 une motion confiant à la commune de Paris le soin de surveiller et de dégorger les maisons de jeu, « repaire ordinaire des mauvais citoyens connus sous la dénomination de *chevaliers du poignard*. » Quoique transmise au nom de la Nation par la voix puissante de Danton, cette effrayante révélation ne dépassa pas les murs de l'Assemblée. Dussaulx eut un succès égal en citant à ses collègues de la Convention les sages conseils de Caton le censeur. Quant à la Commune, chargée d'une mission moralisatrice, elle décida que les noms de tous les joueurs arrêtés seraient imprimés, affichés, envoyés aux quarante-huit sections et que la liste serait lue chaque jour au Conseil Général. Entre deux passes à la noire, lesdits joueurs eurent juste le temps de hausser les épaules. « Ah ! c'est ainsi, rugit un démagogue encore plus vertueux ou plus stupide que les autres ; eh bien ! je demande qu'on fasse immédiatement disparaître des jeux de carte les signes de la royauté et de la féodalité. » Surenchère pleine

d'à-propos délicat puisque sept jours auparavant Marie-Antoinette, mourant noblement sur l'échafaud, avait sanctionné la suppression de la reine. Cette proposition imbécile, bien digne d'un cerveau jacobin, trouva cependant un homme qui la mit en pratique. Le comte de Saint-Simon, cet excentrique devenu plus tard chef de secte, fabriqua des cartes *civiques* où les rois, les dames, les valets et les as étaient remplacés par des Génies, des Libertés, des Égalités et des Lois. On disait : *quatorze de Liberté, quinte à la Loi*. En même temps la Loterie nationale fut abolie, car il était impossible aux intègres rénovateurs de supporter « un fléau inventé par le despotisme pour faire taire le peuple sur sa misère ». Chaudette qui avait coopéré à cette épuration poussa l'amour du prochain jusqu'à préparer une nouvelle loterie, mais une loterie démocratique, libre, honnête, productive et républicaine dont les plans retrouvés parmi ses papiers après sa mort démontrèrent qu'il devait être le premier bénéficiaire⁽¹⁾. Seigneur ! L'incorruptibilité des grands ancêtres serait-elle un vain mot ?

Inexorable pour les cafés et les estaminets où la plèbe se ruinait au loto, la police de la Terreur se montra fort tolérante vis-à-vis des maisons de

(1) Voir dans la *Revue de Paris*, t. XXX et XXXI, les deux articles très complets consacrés par Regnier-Destourbet à l'*Histoire de la loterie en France*.

jeu où figuraient les citoyens pécunieux. Devant des rémunérations largement distribuées par les tenanciers, il était bien difficile d'avoir un cœur de bronze, pourtant les argousins durent affecter plus de sévérité lorsque ces repaires furent dénoncés comme des rendez-vous de contre-révolutionnaires. Courte tentative de répression. L'exécution de Robespierre redonna courage aux joueurs timides qui, pour la plupart, jugèrent cet heureux événement un menu fait-divers à propos duquel s'exerça la raillerie. Un dessin anonyme représente le tyran sur l'échafaud : « Il ne me reste rien, dit-il ; je joue ma vie. » Et Samson réplique en le prenant par les cheveux : « Je tiens le cou ! » Devant les ruines amoncelées, une ère nouvelle semblait commencer, il fallait reconstruire. Le *Code de Police* imprimé en l'an III interdisait les académies sous peine de 500 livres et 1,000 livres d'amende avec confiscation des fonds et emprisonnement d'un an. Dans le cas de récidive l'amende était portée à 5,000 et à 10,000 livres. La menace eut si peu d'effet que le 21 novembre 1795 Raullier adressait une plainte virulente à Merlin, ministre de la justice, au sujet de la protection occulte accordée par la police aux lieux de plaisir. Rewbel fut saisi de l'affaire... et rien ne changea. Comment fermer des établissements où se rendaient les gens les plus marquants, même les députés ? Le représentant Henri

Larivière n'avait-il pas perdu 2,000 louis un soir au Palais-Égalité? On se riait des lois, on méprisait les ordonnances, on narguait les menaces, on négligeait les discours des parlementaires; un poète voulut à son tour faire entendre dans le langage d'Apollon quelques sages avertissements. Hélas! pareils à de prosaïques remontrances, les vers suivants demeurèrent sans écho (1) :

Celui qui veut goûter les gâtés de la vie
Doit bannir de son cœur l'ambition, l'envie,
Secourir l'indigent, avoir de vrais amis,
Et ne point fréquenter les tripots de Paris.

Un amant devient-il rêveur, mélancolique,
Injuste, querelleur, maussade, tyrannique,
De folâtres plaisirs cesse-t-il d'être épris?
C'est qu'il a fréquenté les tripots de Paris.

De ce monde on voit l'un brusquement disparaître,
L'autre se consumer lentement à Bicêtre,
Celui-là subsister par des moyens proscrits
Pour avoir fréquenté les tripots de Paris.

A travers les vitraux de la morgue sanglante,
Quel horrible spectacle à mes yeux se présente,
Sur un corps mutilé je vois ces mots écrits :
« Ci-git qui fréquenta les tripots de Paris! »

(1) J. B. Thév... : *les Tripots de Paris* (s. d.).

CHAPITRE II

Diatribes de Boissy-d'Anglas. — Législateurs hostiles au jeu. — La peste publique. — Impuissance du Directoire. — Le Palais-Égalité. — Extravagances et manies : un député bruyant. — Officiers belliqueux. — Les grands joueurs. — Fermeture des maisons. — Frascati, la maison d'Augny, Paphos. — La capitale de Paris. — Les divers ministres de la police et de la régie. — Les premiers fermiers.



D'une oreille distraite les membres des Cinq-Cents écoutaient le 19 brumaire an V leur collègue Boissy-d'Anglas qui vitupérait à la tribune.

« Il existe, soit au Palais-Égalité, soit dans les quartiers qui l'avoisinent un grand nombre de maisons de jeu; elles sont publiquement ouvertes, ostensiblement organisées; l'inégalité des chances en fonde le système; le gain est sûr pour ceux qui les dirigent, il est calculé, fixé d'avance. Ce sont de véritables entreprises d'agiotage et de rapine, des sortes de banques où des actionnaires fournissent des fonds et dont les profits honteux et coupables sont distribués aux associés en raison, non des

mises qu'ils exposent, car ils n'exposent rien, mais en proportion des fonds qu'ils avancent. Voyez sur les places publiques ou à l'entrée des Champs-Élysées, des tables de jeu sont dressées en plein air ! Le soldat naïf, l'artisan, le pauvre trouvent moyen d'y livrer au hasard le denier nécessaire à leur subsistance du jour, à l'aliment de leur famille entière Citoyens représentants, vous mettrez un terme à tant d'abus. Tout ce qui tend à dépraver les mœurs, tend à renverser la République, et jamais, il est permis de le dire, les mœurs ne furent plus corrompues. »

La voix qui s'enflait peu à peu réveilla quelques députés et ramena les autres à la question. Devant la peinture navrante qui leur était faite, ils commencèrent par applaudir, puis votèrent l'impression de la harangue. Aussitôt le représentant Lecointe bondit : « Pouvez-vous publier, s'écria-t-il, un discours où l'on dit que le gouvernement devrait repousser le vice au lieu de l'accueillir et de le protéger, et que le soldat, après avoir perdu sa paye au jeu et l'artisan sa journée, se livreront au vol et à l'assassinat pour récupérer leur argent ? » Des murmures unanimes approuvèrent cette observation et le Conseil des Cinq-Cents, d'après la palinodie commune aux assemblées délibérantes, repoussa immédiatement l'impression qu'il venait de voter. Malgré

ce petit échec, fréquent dans la carrière parlementaire, Boissy d'Anglas n'abandonna point son œuvre de salubrité; il la continua pendant de nombreuses années et la Restauration le trouva encore l'anathème aux lèvres. D'autres législateurs appuyaient sa croisade, André (du Bas-Rhin), Richard (des Vosges), Bancal (du Puy-de-Dôme), et leurs motions de saine répression rencontraient néanmoins des contradicteurs aussi fanatiques que bornés, tel ce Darracq qui ripostait à André : « Je ne vois pas pourquoi l'on prendrait un si grand soin des fortunes particulières dans une République dont elles sont le fléau (1)! » Ni actes, ni paroles ne faisaient avancer la réforme, des mains invisibles retenaient la plume du rapporteur, une puissance plus forte que la morale organisait le silence sur la *peste publique* (2). Fermés quelquefois par suite d'un accès de zèle policier, les tripots rouvraient aussitôt; un commissaire en accusait plus de cinquante sur son seul arrondissement, et non seulement on jouait dans les salons, les cafés et les bouges, mais en plein air. Tandis que des filous installés aux barrières arrêtaient les paysans les engageant à tenter la fortune, tous les matins de sept à neuf heures les boule-

(1) Conseil des Cinq-Cents. Séance du 18 messidor, an VII.

(2) *Le Conteur de la ville et des théâtres*. 19 janvier 1797.

vards Poissonnière, Montmartre et des Italiens étaient envahis par une bande de gens qui raffaient l'argent des gogos (1). Contre cette licence, le Directoire tentait des mesures anodines et inefficaces ; son ambition eût été satisfaite d'assainir la grande ville, mais pour l'assainir il eût fallu raser le Palais-Égalité.

Le Palais-Égalité ! Que ce mot *Égalité* cadre merveilleusement avec le substantif *Palais*. Le Palais-Égalité ! Capitale de Paris, temple où devrait flamboyer l'inscription des jardins d'Épiqueure : « Étranger, ici tu seras heureux ! Ici tu trouveras le plus grand des biens, la volupté ! » Le Palais-Égalité ! Centre où la vie galvanisée pendant le jour par les luttes et la rage politique vient la nuit chercher le rêve et l'oubli. Des faubourgs endormis la foule afflue vers l'édifice dont les cent quatre-vingts arcades allumées rayonnent comme la couronne du dieu du mal. Les courtisanes rieuses, couvertes de bijoux, à peine vêtues, étalent sous les arbres leur audacieuse impudeur. Luxe de la prostitution, insolence de l'or, le peuple ne se rend pas compte de cette atteinte brutale portée au grand principe égalitaire écrit par le sang d'inombrables victimes. Il se presse, s'entasse, s'écrase devant les cinquante soupiraux que lui ouvre ce quartier

(1) Archives Nationales : F⁷ 3036.

général du jeu (1). Miséreux, hâtez-vous d'accourir, vous serez peut-être morts demain ! Et dans les galeries se coudoient filles, gueux, soldats et magistrats, Cambacérès lui-même y promène sa vanité, pendant que les royalistes chantonnet à son approche (2) :

L'argent devient si rare en France
Que l'on croirait à l'abondance,
Si dans ce malheureux pays
L'on avait un pauvre Louis.
J'entends partout dire et redire :
Chaque jour la détresse empire.
Maintenant les grands, les petits,
Tous soupirent pour un Louis.

Sous une forme ou sous une autre, ce louis représente la chimère qu'il faut atteindre. Les écrivains apportent leurs encouragements immoraux. « Défendre le jeu, ce serait défendre de manger ou de dormir. Rien de plus commode pour les grâces que le jeu. Elles recoivent de leurs amants, robes, dentelles, bijoux, elles ont gagné au trente-et-un. Les maris n'ont rien à dire. Un jeune Adonis est attaché au char d'une divinité qu'il ruine. On croit qu'il joue, le trente-et-un gaze sa réputation et tout va bien.

(1) *Paris en 1790*. (Voyage de Halem). Paris, 1896. Goncourt : *Histoire de la Société française pendant la Révolution*. Paris, 1880. Alexandre Dumas : *la Femme au collier de velours*.

(2) *Liste des bons et mauvais députés* (s. l. n. d.). Barruel-Beauvert : *Actes des Apôtres*, 14 mai 1797.

Un riche héritier emprunté à gros intérêts, va briller à Tivoli, Bourbon, Idalie, Mousséaux, Frascati, Bagatellè, le père ne s'en inquiète nullement; il admire le bonheur de son fils et l'utilité du trente-et-un (1) ». Puis ce sont quelques conseils poétiques :

Renoncez pour toujours à la marche fatale
D'une trop périlleuse et longue martingale,
Pour faire un petit gain, vous risquez beaucoup trop,
Si l'argent vient au pas, l'or s'enfuit au galop.

A tous jeux de hasard, la banque a l'avantage,
On doit donc, lorsqu'on perd, être prudent et sage,
Pour fixer la fortune, il n'est qu'un seul moyen :
Risquer peu dans la perte, oser tout dans le gain.

Le rimeur qui donne cet avis a dû fréquenter autant le Palais-Égalité que le Parnasse, car toutes les bizarreries des habitués lui sont connues. Un joueur toujours préoccupé a des absences ridicules. On parle devant lui d'une taxe sur les célibataires : « Je suis ruiné ! » s'écrie-t-il. — « Y songez-vous, lui réplique-t-on vous avez une femme et cinq enfants ». Un autre soupire : « Que la partie était belle jeudi soir à dix heures du matin ! » Un troisième s'apercevant qu'on le trompe, tire un couteau et cloue sur la table la main de son adversaire en disant :

(1) G. N. Bertrand : *le Trente-et-un dévoilé ou la folie du jour*, Paris, an VI.



LE BIRIBI OU LA BELLE

J'ai tort si les dés ne sont pas pipés ! » Une
amoureuse de l'écarté soupire : « Chaque fois
que M. X... coupe, je suis sûre de la guigne. »
— Pourquoi ? — « Parce qu'il coupe sans
réflexion. » Enfin le baume du philosophe (1) :

Au jeu ruiné sans ressource,
N'ayant plus le sou dans sa bourse,
Pépin trouva sa femme au lit,
Qui venait de rendre l'esprit.
J'ai perdu mon bien, mais n'importe,
Calmons, dit-il, notre douleur,
Consolons-nous de ce malheur.
Je gagne assez, ma femme est morte.

Parfois un client qui a bien diné fournit un
intermède fantaisiste au milieu de la cérémonie.
Le 7 frimaire an VII certain inspecteur surveille
l'étouffoir de la dame Duroset, cour des Fon-
taines n° 36, où un grand jeune homme brun
qu'on dit être le fils de Barras ou de Rewbel
joue trois mille francs d'un coup. Soudain vers
onze heures du soir, on entend un vacarme
épouvantable à la porte. Un quidam pénètre
en trombe et hurle : « Je suis envoyé par le
Ministre de la Police. » Sa langue pâteuse, son
équilibre instable ne laissent aucun doute ; il
extrait de sa poche une médaille de député,
quelques louis, des centimes, et jette le tout sur
sur la couleur rouge. Tumulte, scandale ; on lui

(1) *L'Argus*, 3 juillet 1797.

rend son insigne, on lui raffe son or, et on l'expulse avec une rudesse mitigée quand on apprend que c'est le citoyen Jacob, membre du Conseil des Cinq-Cents (1).

Ils s'oubliaient de temps en temps messieurs les représentants du peuple, mais que d'imitateurs ! Le 26 nivôse an VII, trois officiers en tenue avec panache engageaient une lutte épique à coup de cannes dans une maison de roulette, brisaient les vitres et démolissaient le matériel. Chez M^{me} d'Aligre, n° 14 rue Villedot, où la nommée Delignières tenait la partie, les croupiers se jetaient leurs chaises à la tête et le banquier Firmain recevait un gros crachat sur la figure (2). Réunions pleines d'urbanité. A vrai dire les inspecteurs ne pouvaient pas exiger la courtoisie et la bienséance, leur tâche était déjà assez astreignante de traquer les tenanciers et les tenancières éternellement fraudeurs et fraudeuses. Ils notaient les noms des intéressés à la spéculation, tant ceux figurant en scène que ceux cachés derrière le rideau, et ces noms toujours les mêmes appartenaient aux personnages qui formèrent pendant une trentaine d'années le

(1) Archives Nationales : F⁷ 6179 (doss. 2108). Aucun Jacob n'a figuré aux Cinq-Cents. L'Inspecteur s'est trompé. Il s'agit probablement de Dominique Jacob, député de Nancy à la Convention.

(2) Archives Nationales : F⁷ 6179 (doss. 2112).

grand État-major du jeu. On y trouve le vicomte de Castellane, le marquis de Livry, le comte de Montrond, le duc de Laval, le baron de la Calprenède, Sainte-Foix etc... dont nous nous occuperons plus tard car ils méritent mieux qu'un simple coup d'œil (1). Ci-devant nobles, ex-chevaliers de Saint-Louis ou acteurs de moindre envergure étaient signalés en bloc comme dirigeant de véritables ateliers contre-révolutionnaires. « Ces maisons, observait la police, sont des espèces de trébuchets où viennent se prendre les fripons et les adversaires de l'État. Mais pour obtenir ce résultat, il ne faut pas qu'il soient eux-mêmes à la tête des dites maisons. En continuant ainsi, il leur sera facile de mener leurs intrigues, ourdir leurs trames et faire jouer mille sortes de ressorts... C'est là que se trouve la caisse de toutes les factions. Si le Gouvernement veut, sans effusion de sang, remporter la victoire sur ses ennemis, il n'a qu'à fermer ces asiles. » Plein d'ardeur vertueuse, le Directoire, dont Barras était le chef, crut bon de se rendre à ces avis. Le 21 messidor an VII parut un arrêté prohibant les tripots. « Parfait ! disait *l'Ami des lois* (23 messidor,) on ferme les mai-

(1) *Les Mémoires de Barras* (t. III, p. 291) contiennent un rapport détaillé sur les maisons de jeu en l'an VII. L'original ou la copie de ce rapport se trouve dans le carton F⁷ 3036 aux Archives Nationales.

sons de jeu et pour ne point détruire l'équilibre du bien et du mal, on autorise l'ouverture des clubs. » « A quoi bon ? remarquait le *Régulateur*, il faut simplement une loi contre les pertes faites au jeu. Le gain entre particuliers est un don tacite du perdant au gagnant, don qui doit être ratifié par le donateur, don contre lequel nulle réclamation ne doit être déposée. Qu'une loi accorde aux perdants un nombre de jours, de décades ou de mois pour réclamer la restitution devant les tribunaux. » On ne rend pas l'argent ! C'était la seule devise des sanctuaires où les conspirateurs *ourdissaient leurs trames* et surtout vidaient leur bourse. Quelles huées si un collet noir ou un Jacobin avait eu l'audace d'en appeler aux tribunaux après une bouillotte malheureuse avec une jolie muscadine ! Car les plaisirs publics servaient partout de paravents au jeu. A Frascati, situé rue de la Loi au coin du boulevard, les royalistes apparaissaient en habit bleu « coiffés de grands chapeaux à trois cornes faisant le bateau » (1), les merveilleuses y dégustaient les glaces et les fruits moulés de Carchi ; en face, à la maison d'Augny, fêtes champêtres, et expériences de physique ; au bal

(1) Archives Nationales : F⁷ 7209 (doss. 3374). Frascati fut fermé pour des changements du 15 brumaire au 20 germinal, an VIII, mais Carchi n'en tenait pas moins ses assortiments exquis.

de Paphos, boulevard du Temple, chaque soir danses moyennant soixante-quinze centimes; au Palais-Égalité, spectacle de la *Fantasmagorie* signalé comme si indécent que le Ministre de la Police venait lui-même s'assurer du renseignement (1). Mais conjurations, friandises, valse, théâtre, s'oubliaient vite dans les salles où les directeurs installaient des tables de creps et de biribi. Psychologues, ils connaissaient la phrase de Geoffroy : « Tout Paris n'est plus qu'un peuple de joueurs (2) » ; corrompus, ils succombaient aux tentations offertes à leurs propres clients. « Mettez vos mains sur vos poches, voilà le banquier de roulette qui passe. Il a ruiné ce marchand, il a ruiné ce commis, il a ruiné cet officier, cet auteur, ce rentier, ce comédien, cet ouvrier, ce négociant, ce parisien, cet étranger, mais cette coquine qu'il promène le ruine à son tour pendant qu'il ruine tout le monde » (3). Ces Crésus d'un jour se trouvaient misérables le lendemain, puis, assoiffés de jouissances, allaient se jeter de nouveau dans les bras du grand entremetteur, du Palais-Égalité dont les tentacules couvraient la capitale entière :

(1) Archives Nationales : F⁷ 6190 (doss. 2443). *Manuel du voyageur à Paris*, an IX. *Courrier des spectacles*. Vendémiaire-Brumaire, an IX.

(2) *L'Antidote ou le contre-poison du jeu*. Paris, an VIII.

(3) *La Revue de l'an VIII*.

C'est le jardin de Cythère,
La caverne de Gil Blas,
C'est des vices le repaire,
C'est le séjour des Faublas.
Voilà le tableau fidèle
De ce trop fameux jardin.
Que tout honnête homme appelle
Cloaque du genre humain (1).

A l'heure de la bourse, les galeries de pierre regorgeaient d'une foule se ruant aux affaires, à la nuit les galeries de bois étaient si encombrées par les filles, les promeneurs, les filous, qu'on ne pouvait en sortir sans courir le risque d'être étouffé (2). Les portes des nos 18, 29, 33, 40, 44, 55, 65, 80 et particulièrement du 113 engouffraient sans cesse des pontes et des impures avides de se livrer à leur goût tyrannique. « Prenez garde, citoyenne, une jolie femme qui joue ressemble à une femme prise de vin; elle cesse d'être belle quand elle approche d'un tapis... Au moment où l'argent tombe, les grâces, les ris et l'essaim des amours s'envolent et font place à la pâle crainte, aux soucis ridés, à la sombre avarice, à toutes les passions enfin qui décomposent les traits du visage (3). » Faribole! Devant la rouge et la noire, il s'agissait bien de l'azur

(1) Hector Chaussier : *Le Gros lot*. Paris, an IX.

(2) *Le Censeur*. Paris, 1802.

(3) *Le Péruvien à Paris*. Sellèque : *Voyage autour des galeries du Palais-Égalité*. Paris, an VIII.

des yeux ou de l'incarnat des joues ; les deux sexes avaient là les mêmes droits sans grand souci de la politesse et de la galanterie. Un jeune homme perdait beaucoup au brelan lorsque, pour mieux voir le jeu, une douairière à courte vue appuya son menton sur l'épaule du champion. Impatiente, celui-ci tira son mouchoir et prit le nez de la vieille qu'il secoua rudement : « Que faites-vous ? »... « Dame ! votre nez était si près du mien que la méprise est excusable (1). » Formée de rustres ou d'anciens marquis, de Mandrins en herbe ou de Lauzuns au petit pied, la clientèle ne laissait pas moins chaque année des sommes énormes dans les tripots. Le jeu devenant un véritable besoin de la nation française, il était naturel qu'un gouvernement réduit aux abois songeât à l'imposer. L'argent n'a jamais eu d'odeur.

Pour débiter, l'État donna des permissions dites *tolérances* à certains entrepreneurs moyennant des redevances variables ; ces traités furent conclus par le ministère de l'intérieur jusqu'en janvier 1796 d'où date la création du ministère de la police. Les maisons de jeu acquirent alors une sorte d'existence publique pendant qu'un vague privilège consacrait leur odieux produit. Comment cette régie s'organisa-t-elle sous les neuf ministres de la police consommés en trois

(1) *Le Conteur de la ville et des théâtres*, 25 janvier 1797.

ans par le Directoire? Il est difficile de répondre, aucun d'eux n'ayant laissé des traces administratives de cette opération. Ont-ils eu le temps d'étudier la question ces magistrats plus ou moins compétents qui conservaient leur poste deux jours comme Camus, vingt jours comme Lenoir-Laroche, un mois comme Bourguignon-Dumolard, trois mois comme Merlin et Dondeau? Pourvaient-ils épurer une immense cité, lui refaire des mœurs, ces hommes qui pour régénérateurs employaient des espions choisis parmi les anciens jacobins, c'est-à-dire la lie de la canaille? Fouché seul était capable de réussir. Il réussit. Auparavant rien n'est clair, rien n'est précis. Afin d'engraisser un budget squelettique la République rétablit, par une loi du 30 septembre 1797, la loterie ce *fléau du despolisme*, puis la même année accorda, sous le couvert, la ferme des jeux aux sieurs Perrin frères et Bazouin. Le prix devait être de neuf, douze et quinze cent mille francs par an. Sans doute le contrat mal conçu fut mal exécuté, puisque le 25 mai 1798 on annonçait dans Paris que la ferme passait entre les mains de M^{lle} La Boucharderie, maîtresse du député Chénier, lequel s'empressa le lendemain de démentir la nouvelle dans les journaux (1). Suivrons-nous les débuts de cette in-

(1) Aulard : *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. IV. *Le Bien Informé*, 6 prairial, an VI.

dustrie profitable et mal réglée? Le 9 décembre 1798 c'est le citoyen Marion qui est autorisé à traiter de la location des Roulettes et Pair-et-impair au Palais d'Égalité; le 23 septembre 1801 c'est Perrin qui obtient le privilège; enfin, le 4 février 1802, c'est le ministre de la police qui écrit aux préfets des départements : « On m'assure qu'il existe une association de banquiers de jeux correspondant avec une *prétendue* administration centrale fixée à Paris. » Si Fouché ne tolérât pas les transactions de cette administration indéterminée et s'il n'a pas divulgué les siennes à cette époque, nous serions téméraires de vouloir, pour notre part, y voir clair.

CHAPITRE III

Babois et Decourcelles. — Le *Vœu général*. — Description des tripots. — Le trente-et-un. — Personnel masculin et féminin. — Administrateurs et courtisans. — Les tenanciers : les deux Perrin, Bazouin, Rousset. — Début de l'administration des jeux. — Jacques Davelouis. — Bals et soirées à Frascati. — Licence du public. — Exercice de l'an XII.



Même consciencieux, précis et documenté, un historien ne raconte jamais un événement passé de façon aussi intéressante qu'un témoin oculaire. Ses récits ne sont pas toujours exacts, ses descriptions sont dépourvues de couleurs. Évidemment le dessin est une reproduction moins fidèle que la photographie. Si nous n'avons pas encore visité l'intérieur des tripots pullulant à Paris sous le Directoire et le Consulat, c'est parce que l'occasion nous a manqué. Deux compères obscurs qui, jadis, eurent maille à partir avec la police, vont nous servir de guides dans les salons de jeux dont les détours leur semblent bien connus (1).

(1) Archives Nationales : F⁷ 6322 (doss. 6781).

Le 14 août 1802 on arrêtait Louis-César Babois, homme de lettres, âgé de trente ans, prévenu d'être l'auteur et le colporteur d'écrits séditieux et calomnieux au moyen desquels il cherchait à escroquer des sommes d'argent. Parmi les papiers saisis chez lui figurait un manuscrit de cent pages intitulé le *Vœu général* et deux comédies en cinq actes *la Joueuse* et *le Provincial à Paris*, œuvres dirigées contre le jeu. Couvrir d'écritures trois cahiers de papier blanc est la plupart du temps une erreur, non un délit. Malheureusement le sieur Babois avait adressé à Perrin, fermier des jeux, une lettre le priant de lui envoyer deux mille écus faute de quoi les pamphlets ci-dessus seraient aussitôt publiés. Déjà au commencement du xix^e siècle quelques rigoristes appelaient cette manière de correspondre du *chantage*. Incarcéré pendant une dizaine de jours, Babois demanda à comparaître devant le magistrat de sûreté du 1^{er} arrondissement et rejeta toute l'accusation sur le dos d'un ami. Fouché était encore ministre, sa police ne fut pas longue à mettre la main au collet de l'individu dénoncé. Il se nommait Pierre-Jean-Baptiste Decourcelles, annonçait trente-six ans et se disait précepteur des enfants du citoyen Lecordier, agent de change. Son interrogatoire ne traîna pas.

« Êtes-vous l'auteur de ce travail portant pour titre le *Vœu général* ? »

« Oui ! »

« Quel était votre intention en le composant ? »

« Mon intention était de faire savoir à l'administration des jeux ce que je pensais d'elle. »

« N'était-ce pas plutôt pour lui escroquer deux mille écus ? »

« Je nie absolument. »

Peu convaincu, Fardel, le magistrat de sûreté, expédia au ministre de police un rapport où il qualifiait de filous les deux inculpés et requérait une mesure administrative. Babois fut enfermé à La Force et Decourcelles à Sainte-Pélagie, mais leur détention ne dura pas longtemps. Alors que le sénateur Clément de Ris réclamait l'élargissement du premier, le financier Lecordier, adjoint au maire du 1^{er} arrondissement, sollicitait la libération du second. Ici-bas, la vertu n'est-elle pas toujours protégée !

Ancien chartreux à Dijon, Decourcelles avait gagné Paris après la dissolution des ordres et s'était abandonné frénétiquement au jeu. Toutes les maisons, les académies, les sentines, lui étaient connues ; il avait vu à l'œuvre les directeurs, inspecteurs, croupiers et son manuscrit ne contenait pas seulement, selon les termes du substitut Fardel, « des calomnies dégoûtantes ou des sarcasmes de halle ». Le *Vœu général* devait avoir un frontispice composé d'une gravure *fort plaisante* entre deux colonnes. Sur la

colonne de gauche : *Voici les dupes ! Qui peut compter, hélas ! les victimes du jeu !* Sur la colonne de droite : *Voilà les fripons : Perrin aîné, Perrin cadet, Bazouin, Marion, Descarrières, Grange, Livry, Mons, Prévost, Andrieux, Denézelle, Dupont, etc.* Il est probable que Decourcelles ne trouva pas l'artiste capable de dessiner ce frontispice puisqu'il est demeuré à l'état de projet. Par contre l'*Épître dédicatoire* s'étale entière :

« Au très adroit, très bienfaisant, très cher, très fameux, très honnête et très noble Perrin aîné.

« Premier administrateur, actionnaire, banquier des très utiles, très salutaires, et surtout très lucratives maisons de jeux de hasard. Ancien chevalier d'industrie, aujourd'hui chevalier de la Toison d'or, chef de la bande noire, généralissime des armées des croupiers, banquiers, tailleurs, grand-maitre de *Messieurs de la Chambre* ; bas mais puissant seigneur de Petitbourg et autres lieux tant publics que privés ; maître de son hôtel à escalier dérobé (comme le reste de sa maison) rue Cérutti ci-devant d'Artois, vis-à-vis celle Pinon, n° 3. »

Le libelliste débute ainsi :

L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile,
La vertu sans l'argent est un meuble inutile,
L'argent fait un seigneur du plus mauvais faquin,
L'argent en honnête homme érigerait Perrin.

Puis il s'adresse au dit Perrin, ce personnage qu'on baptisa *Perrin des jeux*, ce tenancier fameux dont le nom pendant une trentaine d'années, fut inséparable de tout ce qui touchait aux cartes.

« Comme ma prose peut l'ennuyer, je veux te parler en vers et même dans la crainte que tu ne les trouves mauvais s'ils étaient entièrement de ma fabrique, je vais faire essuyer un *refait de trente-et-un* à un certain Corneille, c'est-à-dire lui en prendre la moitié, pour t'offrir le tout. Tu m'excuseras sans doute de t'offrir du bien volé, mais on m'a assuré que tu le prenais comme on te l'apportait.

Perrin, l'unique objet de mon ressentiment,
Perrin, qu'un peuple bon épargne lâchement,
Perrin, né dans Lyon que ton nom déshonore,
Perrin, que tout Français si justement abhorre ;
Puissent les Parisiens ensemble conjurés
Détruire les tripots si longtemps tolérés.
Et si ce n'est assez de cette ville entière,
Que depuis le Mont-Blanc jusques au Finistère,
Chaque département s'élevant contre toi,
Demande qu'on te livre au glaive de la loi ;
Que ton or odieux, produit de tant de crimes,
S'échappe de tes mains pour nourrir tes victimes !
Que le courroux du ciel allumé par mes vœux
Sur toi fasse pleuvoir un déluge de feu !
Puissé-je sur tes jeux voir éclater la foudre,
Voir tes maisons en cendre et tes cartes en poudre,
Voir le dernier croupier à son dernier soupir,
Moi seul en être cause et mourir de plaisir.

Maintenant pénétrons avec Decourcelles dans les tripots :

« Qu'on se figure de vastes appartements loués à grand frais et occupés par des coquins parfumés, des filous tolérés, dont la principale, la seule occupation est d'attendre des victimes depuis midi jusqu'à minuit et plus ; dont le plus ardent, l'unique désir est d'escroquer jusqu'à leur dernier écu ; dont la plus grande, la plus agréable jouissance est de voir des yeux réduits au désespoir, pourvu que leur argent ait été grossir ce qu'ils nomment la *Banque*.

« Pour parvenir dans ces antres, après avoir passé, un, deux, quelquefois trois guichets, vous parvenez à un vestibule où, provisoirement, vous laissez votre chapeau pour lequel *Monsieur du Vestibule* vous donne un numéro. Vous croyez avec cette garantie reprendre celui que vous avez laissé, point du tout. Monsieur du vestibule, en vous voyant mettre précieusement ce numéro dans votre poche où bientôt il restera seul, dit tout bas : « Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! » Effectivement sa plaisanterie deviendra pour vous une vérité et vous verrez sa prédiction se réaliser, surtout si votre chapeau est de prix.

« Du vestibule vous passez dans une vaste antichambre dans laquelle se trouve une espèce d'office. C'est là que *Messieurs de l'Antichambre* sont occupés à rincer des verres et à préparer

l'eau sucrée, la limonade et autres rafraîchissements que vous ne payez jamais en détail.

« De l'antichambre vous passez ordinairement dans une salle de *Pair et Impair*. C'est là que vous trouvez *Messieurs du Pair et Impair* qui crient : « Le jeu est fait. Rien ne va plus ! » Cependant par considération pour vous, si vous voulez que votre argent aille, il ira. Mais si vous voulez vous ruiner dans les formes, vous ne devez pas vous arrêter dans la salle du Pair et Impair ; ce n'est qu'en revenant que vous devez y perdre votre dernier écu. Ce jeu n'y est établi que pour cela.

« Enfin vous parvenez dans la fameuse salle du *Trente-et-un*. Ah ! c'est là que se passent les grandes scènes ! C'est là que vous trouverez *Messieurs de la Chambre* ; ce sont des valets qui sont devenus banquiers, des valets qui sont devenus tailleurs, des valets qui sont devenus croupiers, des valets inspecteurs et des valets qui sont encore valets. Ces derniers qui ne sont pas les plus malhonnêtes, vous donnent à boire et ramassent votre argent quand il n'est pas volé. Eux seuls conservent exclusivement le nom de *Messieurs de la Chambre*, les autres, comme je viens de vous le dire, se nomment croupiers, inspecteurs, tailleurs, banquiers administrateurs etc... Voilà la hiérarchie.

« Vous voyez que si vous vous ruinez, au

moins vous vous ruinez en bonne compagnie. Il y a même des maisons de *Trente-et-un* où les femmes sont reçues et alors, dans ces maisons, outre *Messieurs de la Chambre*, vous trouvez *Mesdames de la Chambre* que vulgairement on appelle *promeneuses* ; elles sont à peu près dans les antres de *Trente-et-un* ce qu'étaient les tricoteuses dans l'antre des Jacobins. On leur donne 3 ou 6 fr. par jour et quelquefois à dîner. Elles sont là pour faire nombre autour de la table quand il y a peu de monde, pour attirer les novices et les sots, pour distraire ceux qui ont une marche trop réglée en jouant, pour vous donner ce qu'elles appellent des idées, et voici le plus important, pour prononcer sur les coups douteux. Leurs décisions sont toujours en faveur de *Messieurs du Tripot* ; rien de si naturel, de si juste, elles sont payées pour cela. Ces dames, pour vous prouver qu'elles ne vous en veulent pas, vous demandent 12 fr., 6 fr., 3 fr. à emprunter. Elles ont toujours perdu 10 ou 15 louis avant que vous n'arrivassiez. Ceux qui ont plus d'un défaut espèrent recouvrer leurs avances en nature ; à la vérité ces femmes-là valent bien 12 fr. ; ce ne sont pas des femmes publiques, elles n'ont de complaisance que pour les banquiers, tailleurs, inspecteurs, croupiers et pontes. Ce sont des femmes de moyenne vertu que les connaisseurs appellent ordinairement *demi-castors*.

« Les administrateurs gagnent mille louis ou 24,000 fr. par jour, tous frais faits; j'en tiens d'un de ces êtres mêmes... Tout l'avantage est naturellement du côté du banquier. Pour certains tripots on exige une carte d'entrée. On trouve toujours à la porte des gens qui vous les vendent 3 ou 6 fr. Autrefois et même aujourd'hui au tripot soi-disant le mieux composé et nommé *les Arcades*, on les vendait 12 fr. »

Signalant ensuite les courtisanes qu'on rencontrait dans les maisons de jeu, l'auteur cite la Quincy, ancienne femme de chambre de M^{lle} Duché, puis l'actrice Adeline, *la plus célèbre coquaine de Paris*, comme dit Frénilly qui la voyait avant la Révolution paraître trois fois à Longchamp avec trois voitures et trois attelages à six chevaux, sans oublier trois livrées. Pour mener pareil train, les appointements du Théâtre Italien étaient un peu justes, il fallait donc que la dame eût d'autres cordes à son arc. Decourcelles qui veut raconter un mot d'elle, écrit cette phrase malheureuse ou dédaigneuse : « C'est à cette Adeline, sur laquelle je ne veux pas m'étendre, que l'on attribue ce propos infâme : « Mes amants ! si je savais qu'ils eussent de l'argent dans les bras, je les leur casserais (1) ! »

(1) Elle n'en cassa pas suffisamment puisque sous la Restauration elle sollicitait un secours de la Duchesse d'Angoulême. Rappelant son royalisme en 1793, son refus de chanter la Carmagnole,

Le *Vœu général* renferme encore les portraits à la plume des principaux tenanciers : Les deux Perrin, Bazouin, Boulot, Brion, Marion, Fénélon, Castellane, Dennezelle, Dupont, Livry, Andrieux, Prévost, Descarrières, Lavalette, etc.... Parmi ces hommes, les frères Perrin et Bazouin avaient toutes les qualités requises pour figurer alors en tête de la liste.

Fils de pauvres artisans de Lyon, Perrin aîné quitta sa ville natale pour gagner Aix-la-Chapelle où, moyennant trente sous par jour et un repas qu'on lui donnait à la cuisine, il exerça le métier de croupier. Ayant ramassé une centaine d'écus il vint à Paris en 1790 et entra dans un tripot comme *Monsieur de la Chambre*. Au bout de deux ou trois ans, il sauta de l'office au salon, s'associa avec ses patrons, les supplanta peu à peu et se transforma en grand seigneur. Sa première victime amoureuse fut Sophie du Saillant laissée ensuite dans la misère, puis il entretint M^{me} Prévost qui menait un train effréné, enfin il acheta le château de Petit-bourg, ancienne demeure des Condé. Sous le Directoire on estimait déjà sa fortune à trois millions.

Perrin cadet, dit l'*abbé*, n'avait pas meilleure presse que l'autre. Même bassesse, même cupidité, même endurcissement à l'égard des malheu-

son emprisonnement, Adeline réclamait le titre de pensionnaire du roi et surtout les 1,500 fr. de pension (Arch. Nat. : O³ 1648).

reux que le désespoir portait au suicide. Il était méprisé de toute la séquelle, y compris son très cher frère qui le jugeait ainsi : « C'est un vil coquin, un fesse-mathieu, un cancre, un harpagon, un fripon, » portrait auquel Decourcelles ajoutait cette réflexion philosophique : « Puisqu'il est traité de fripon par ces gens-là, je serais tenté de croire que c'est peut-être un honnête homme. »

Bazouin était de Laval. En 1793 au lieu de voler aux frontières, il vola... sur la place de la Révolution où fumait encore le sang de l'innocent roi. A côté de l'horrible machine dont Robespierre se servait pour assassiner ses victimes, Bazouin établit celles qu'il utilisait pour dévaliser les siennes. La populace formait sa seule clientèle. Charbonniers, portefaix, colporteurs, filles, femmes à éventaires, bateleurs, marmitons, ramoneurs, tous laissaient quelques sols ou quelques liards entre les mains de l'aigrefin et de ses acolytes dont les jeux étaient installés sur des pierres, sur des bornes, jusqu'à contre le pont Tournant et les barrières des Tuileries. Bientôt Bazouin devint garçon de caisse au Palais-Royal, prêta sur nantissement à des taux énormes, s'accoquina avec Perrin et le résultat fut qu'en deux ou trois ans il était riche à millions et propriétaire de la magnifique terre de Gravels (1).

(1) G. V. *Macédoine révolutionnaire* Paris, 1815 *Le Vœu général*.

Malgré ses capacités, malgré les garanties qu'il présentait, Perrin aîné ne fut qu'un fermier intermittent. Le 1^{er} brumaire an XI (23 octobre 1802) c'est Louis Rousset qui prit les jeux pour un an moyennant la somme de 3,600,000 livres, payable par douzièmes et d'avance, mais il n'avait pas le tour de main ou plutôt le coup de pouce de son industriel prédécesseur. Après un court exercice, ses comptes s'établirent ainsi (1) :

Bénéfices	Pertes
Ventôse, 211,360	Prairial, 141,380
Germinal, 80,581	Messidor, 38,680
Floréal, 418,110	Thermidor, 188,780
	Fructidor, 64,010
	Vendémiaire, 253,560
710,051	686,510

Un gain de 23,541 fr. en huit mois ! Quand on doit, pendant le même temps, verser 2,400,000 livres, c'est la faillite certaine. Aussi Rousset avait-il cédé rapidement son bail à Jacques Davelouis, prussien naturalisé, qui n'était pas inconnu de la police. Deux années auparavant il avait publié une brochure : *sur les Jeux de Paris*, brochure aussitôt saisie, car Fouché régnait alors et n'avait pas encore abandonné ses attributions au Grand-

(1) Archives Nationales : F⁷ 87,007.

Juge. La fiche explicative rédigée par les mouchards comprenait ces mots : « Davelouis. Intrigant obscur. N'ayant point réussi à obtenir quelques fonds demandés au caissier des jeux, il a voulu s'en venger par un peu de bruit. » Le ministre avait simplement ajouté : « Le faire prévenir que s'il ne se tient pas tranquille, on le traitera avec sévérité et d'autre façon (1). » D'autre façon, oui, en lui octroyant la ferme des jeux ! Décidément le chantage menait à tout si l'on y mettait la condition de savoir le pratiquer.

Sous l'administration de Perrin et Bazouin, trente-cinq maisons de jeux travaillaient officiellement dans la capitale et l'on acceptait des mises de cinq sols ; sous celle de Davelouis, le nombre fut réduit à dix et le minimum fixé à trente sols pour la roulette, à trois livres pour le Trente-et-un. Des engins aussi modiques étaient ignorés des grands joueurs, de ceux qui, entre onze heures du soir et deux heures du matin peuplaient Frascati. Si le Jardin français et le Jardin anglais attiraient la foule brillante, si toutes les tables où l'on dégustait glaces, sorbets et punchs étaient garnies, les salles du deuxième étage contenaient avec peine les pontes ardents à se faire dévaliser. Moins heu-

(1) Archives Nationales : F⁷ 6305 (doss. 6349).

reuse, la maison d'Augny éprouvait certaine difficulté à retenir les audacieux et Davelouis s'en rongea les poings. Quelle ingénosité pourtant ! Au premier bal offert, il y eut collation magnifique servie avec profusion et élégance dans des plats d'argent et de vermeil, on n'avait qu'à désirer pour être satisfait. Quelques personnes firent plus que de désirer, elles trouvèrent les couverts à leur convenance et les emportèrent ; le masque et le déguisement les sauvaient de l'opprobre. D'autres usèrent si amplement des richesses du buffet qu'elles laissèrent en différents coins des traces de leur intempérance. Néanmoins les tables de bouillotte et de Trente-et-un furent très fréquentées jusqu'à six heures du matin, le bal terminé et le buffet vidé, une partie de l'assistance était encore là guettant l'abattage des cartes (1). Cette réunion qui rappelait de fort loin le cercle de la reine à Trianon fut un feu d'artifice sans lendemain. Les bénéfices du jeu suffisaient difficilement à réparer les brèches faites à la caisse par la gloutonnerie des invités. On supprima donc le souper, ce qui réduisit de moitié la clientèle, et malgré diverses tentatives on ne put la ramener à la maison d'Augny dont le Directeur ignorait ce dicton populaire : Ventre plein joue bien.

(1) *L. Paris et ses modes. Paris, an XI.*

La ferme avait fort besoin de faire venir l'eau au moulin pour répondre aux exigences du pouvoir. Le 8 Thermidor an XI, M. Bochart, chef de division des fonds au Ministère de la Police Générale adressait ce poulet à Davelouis : « ... Le Ministre ordonne que la Compagnie ajoutera à la somme de 333.333 livres qu'elle paye chaque mois, celle de 40.000 livres de plus et que ces deux sommes réunies seront versées directement à la caisse de son ministère. » Le chantage continuait mais cette fois il était pratiqué par l'État. « Impossible, répondit poliment Davelouis étranglé, de rien payer au-dessus de quatre millions que j'ai consentis. Si l'on insiste, je demande à révoquer mon bail le 30 courant ». Le Préfet Dubois maintint son injonction et le contrat fut annulé. Rassurons-nous quant au sort malheureux de l'évincé. Le 28 Thermidor était passé un nouveau marché de 4.400.000 livres, marché dont les signataires se nommaient Maurin, Bazouin... et Davelouis. La retraite se transformait simplement en fausse sortie. D'ailleurs dans cette transaction, adjudicataire et bailleur savaient tous deux, si j'ose dire, se tenir à carreau. L'un caressait en catimini le projet de résilier en cas de déficit, l'autre avouait : « Il n'y a point de traité fait par le gouvernement. Le Premier Consul n'a rien signé et il n'existe que purement et simplement une soumission

entre les mains du Préfet de Police. Ainsi le gouvernement n'est pas partie contractante, il peut, sans violer aucun traité, en passer reçu lorsqu'il lui est présenté des avantages réels sous tous les rapports. » Les affaires sont les affaires.

Au début, le trio Maurin-Bazouin-Davelouis, n'eut pas de brillants succès. Voici pour Brumaire, an XII l'exercice de ses comptoirs :

	Bénéfices	Pertes
N° 9		686 6
N° 50		1.456 11
N° 129		1.181 19
N° 154		
N° 164	311 12	
Maison Frascaty		374 15
N° 113		3 202 21
Salon de la Paix	2.930 5	
Paphos	146 7	
rue Thionville		15 10

Environ 2.760 livres de pertes. La malchance persévérait. Davelouis prit sa plume et écrivit le 3 Nivôse an XII au Conseiller d'État, Préfet de Police (1) :

« J'ai souscrit avec confiance, il y a trois mois, le bail des jeux au prix de 4 millions par an. La

(1) Archives Nationales : F⁷ 87,007.

force du jeu, à l'instant où je traitais, me permettait de pouvoir atteindre cette somme, mais il est aujourd'hui démontré à toutes les personnes qui fréquentent les maisons que le jeu depuis deux mois a baissé au-delà des deux tiers de sa force.... J'ai tracé à mon administration une marche régulière et méthodique et je lui ai imprimé un caractère tel que les hommes les plus sévères ne s'en offensent plus et que les plus sensés applaudissent à mon travail.

« L'année dernière, pendant les six premiers mois nous étions en paix et le dixième des bénéfices forma une somme considérable au profit du gouvernement, mais dès l'instant de la déclaration de guerre, le jeu baissa par l'effet de cet événement. Aujourd'hui tout semble s'être réuni contre mes combinaisons.

« J'ai l'honneur de vous prier de réduire le prix de la ferme pour le temps de guerre seulement de 333.333 livres qu'il est à 200.000 livres par mois. Je vous fais observer que je paierai encore ainsi un million de plus que le fermier de l'an X. »

Le grand juge transmit lui-même cette demande au Premier Consul et quinze jours après arrivait la réponse nette et précise : « Non, aucune réduction ».

CHAPITRE IV

Les jeux en province. -- Protestation des villes de province. -- Perrin prend la ferme. -- Décret impérial du 24 juin. 1806. -- Son inefficacité. -- Prospérité des tripots. -- Souham, Ferrières et Colbert. -- Perrin veut étendre son industrie. -- Les eaux de Rouen. -- Le bulletin de police. -- L'hôtel des Princes. -- Association Livry-Castellane. -- L'aristocratie du jeu.



Le 18 mai 1804 Napoléon montait sur le trône impérial, le 10 juillet suivant Fouché reprenait le Ministère de la Police générale. En raison de ces deux faits mémorables, Davelouis et ses associés pensèrent qu'une faveur pécuniaire leur serait octroyée comme don de joyeux avènement; Fouché eut la même idée, mais la même idée envisagée d'autre façon. Il augmenta le bail de 400,000 fr. Pris ainsi à la gorge, les trois fermiers poussèrent des gémissements lamentables et... s'empressèrent d'accepter. N'entrevoyaient-ils pas une paix prochaine et surtout ne craignaient-ils pas la concurrence du terrible Perrin qui les guettait? Celui-ci venait de signer le traité suivant (1) :

(1) Archives Nationales, F⁷ 4266.

SOUSSION

Je soussigné Perrin aîné, demeurant à Paris, n° 153, rue de la Loi, demande à être autorisé exclusivement à tenir par moi-même ou par des sous-fermiers, pendant la durée de deux années consécutives, à partir du 1^{er} brumaire an XIII (23 octobre 1804), la banque des jeux de hazard dans toutes les villes de l'Empire français et autres lieux (c'est-à-dire les Eaux) où la police est dans l'usage d'en tolérer (*à l'exception du département de la Seine*).

Je me sou mets aux clauses et conditions ci-après :

1° De me conformer, pour l'ordre et la police des maisons de jeux et la surveillance à y exercer, aux règlements et ordres qui me seront notifiés par l'autorité administrative.

2° De ne former aucun établissement nouveau sans une autorisation spéciale.

3° De mettre à la disposition de S. E. et verser dans les caisses qu'il lui plaira m'indiquer la somme de 83,334 fr. par mois et d'avance et celle de 100,000 fr. à dater de la promulgation de la paix générale.

4° De ne donner à aucun fonctionnaire public d'intérêt dans mon entreprise.

5° Dans le cas où le gouvernement jugerait nécessaire de supprimer les jeux dans un ou plu-

sieurs lieux, il ne me sera dû ni indemnité ni remise sur les paiements effectués, sauf, dans ce cas; une réduction proportionnelle sur les versements subséquents, réduction pour laquelle je m'en rapporte à la justice de S. E.

Je m'oblige de ne point remettre dans la circulation les pièces de monnaies altérées qui seraient reçues dans les jeux et de les échanger aux hôtels des monnaies.

Je promets d'honneur d'échanger, sans escompte, dans tous les lieux où j'aurai des établissements, les billets de la Banque de la France jusqu'à concurrence du numéraire que je pourrai distraire de mon exploitation sans nuire au service journalier.

Je m'oblige à remplir les offres et conditions ci-dessus tant que le gouvernement m'assurera une paisible jouissance, à peine de résiliation de mon bail, sans aucun dédommagement, en cas de contravention de ma part; mais je compte sur des indemnités dans le cas où je serais troublé par les administrations, pour toute cause qui ne proviendrait point de mes faits.

Souscrit à Paris le 21 fructidor de l'an XII de la République et le premier de l'Empire français.

PERRIN aîné.

Le Sénateur, Ministre de la police générale, accepte la soumission ci-dessus pour être exécuté.

tée selon sa teneur et renvoie à MM. les Conseillers d'État chargés des 1^{er}, 2^e, 3^e arrondissements de la police générale, le soin de veiller à ce que les clauses et conditions soient exactement observées.

A Paris, le 21 fructidor an XII.

Fouché.

Nombreuses étaient les villes de province où fonctionnaient des tripots, souricières pour les commerçants, comme à Marseille, Rouen, Nantes, pièges pour les Anglais prisonniers comme à Melun et à Fontainebleau (1). Mais quelle chétive affaire aux yeux d'un Perrin qui avait été fermier des jeux de Paris et attendait l'occasion de le redevenir ! Selon lui le Pactole ne coulait ni vers la Méditerranée, ni vers la Loire, il sortait du Palais-Royal. Les nouvelles de la capitale disaient : « M. de Munich-Hausen, chambellan du roi de Prusse, a perdu chez Livry quarante mille francs sur parole ; un cuisinier de Lucien Bonaparte a gagné douze cents louis en une seule séance ; au mois de novembre 1804 s'est ouvert, rue Grange-Batelière, un club régi par MM. de Laval, Monaco et Giamboïne, club où les bals ne sont qu'un prétexte (2). » Non seu-

(1) Archives Nationales : F⁷ 6340 (7213).

(2) Ernest d'Hauterive : *la Police secrète du premier Empire*. Paris, 1898. T. I.

lement Perrin regrettait cette proie qu'il ne pouvait atteindre, mais son exploitation départementale n'allait pas comme sur des roulettes. On avait beau encourager les joueurs, publier pour eux à Brest (1805) les règles du *Grand Piquet*, du *Petit Piquet*, de l'*Écarté*, de l'*Impériale*, de la *Triomphe* et du *Creps*, beaucoup s'abstenaient. On avait beau arroser de droite et de gauche, les réclamations pleuvaient. En septembre 1805 les villes de commerce protestaient avec énergie contre les maisons de jeu; Nantes écrivait : « Le papier d'une place où la fatale passion s'introduit, perd sur le cours du change dont il jouissait dans l'Europe entière et doit y perdre.... Une maison nationale de jeux peut détruire les fruits des victoires d'une escadre (1). » D'autre part, les généraux commandant les départements ou les divisions demandaient à grands cris le rétablissement des coutumes de l'ancienne ferme. Le général Laval à Lyon, le général Brenier Montmorand à Bordeaux, le général Darmandat à Tarbes, insistaient pour toucher, comme autrefois, les cinq cents ou les mille francs qu'on leur allouait par mois, somme destinée à payer la police militaire et... à renforcer la solde du général (2). Perrin ne semblait pas vouloir ouvrir facilement les cordons de sa bourse;

(1) Archives nationales : F⁷ 3036.

(2) Archives Nationales : F⁷ 87007.

ni le fermier de la province, ni les fermiers de Paris, ne faisaient leurs frais pour le moment. Contre eux se dressait une terrible concurrente : la Guerre ! La guerre qui couvrait de gloire Napoléon et son armée, qui inscrivait au livre de nos fastes les noms d'Ulm et d'Austerlitz, mais qui arrachait du tapis vert les joueurs les plus assidus.

Devant le manque de clients et la pénurie de numéraire, les sieurs Davelouis, Maurin et Bazouin, se voyant acculés à la ruine, sollicitèrent, en novembre 1805, la résiliation de leur bail pour la fin de l'année. Il fallait trouver un administrateur assez riche pour faire momentanément de larges sacrifices, dans l'espoir d'obtenir à la paix les moyens de s'en dédommager. Le préfet de police ne chercha pas longtemps ; Perrin était là. Le 9 décembre, celui-ci s'engageait à prendre les jeux au 1^{er} janvier 1806 moyennant un bail de cinq ans aux conditions suivantes : 3,400,000 fr. pendant la guerre ; 4 millions à la paix continentale et 5 millions à la paix générale. Aucune autre soumission ne présentait les garanties offertes par ce riche trafiquant, aucun candidat ne proposait d'aussi fortes redevances, Fouché accueillit donc la surenchère après en avoir référé à Sa Majesté.

Heureux présage pour un début, la paix de Presbourg ramenait le calme en France et par

suite la foule autour du Trente-et-quarante. Perrin se frottait les mains. Quatre mois plus tard l'allégresse faisait place à une vague inquiétude. Le 6 mai 1806 l'Empereur s'exprimait ainsi au Conseil d'État : « Il faut déclarer positivement la tolérance des jeux ou l'interdiction ; le dernier parti est le plus conforme à la morale... Il est impossible de rester dans le vague où l'on est ; la justice n'a point d'action, en ce moment, contre les maisons de jeu ; elle ne peut agir qu'autant que la police le lui permet. » Sages paroles suivies le 24 juin de ce décret impérial :

1. Les maisons de jeux de hasard sont prohibées dans toute l'étendue de notre Empire.
2. Nos préfets, maires et commissaires de police sont chargés de veiller à l'exécution de la présente disposition.
3. Tout fonctionnaire public, soit civil, soit militaire, qui autorisera une maison de jeux, qui s'intéressera dans ses produits, ou qui, pour la favoriser, recevra quelques sommes d'argent ou autre présent de ceux qui la tiendront, sera poursuivi comme leur complice.
4. Notre Ministre de la Police fera, pour les lieux où il existe des eaux minérales,

pendant la saison des eaux seulement et pour la Ville de Paris, des règlements particuliers sur cette partie.

5. Notre Grand-Juge, ministre de la Justice et notre Ministre de la Police générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON

Était-ce la mort des tripots ? Non ! Le puissant Empereur détrôna les potentats, soumit les peuples, prit les forteresses et les palais, il ne put rien contre le roi Perrin et ses successeurs, il échoua dans l'assujettissement des joueurs. Son projet réformateur n'eut aucune suite. Les adorateurs de cartes continuèrent leur passe-temps favori et la roulette attira plus d'amateurs que jamais. Tous les mondes se lançaient dans le tourbillon.

A l'hôtel Lillers, rue Grange-Batelière, c'est M^{me} de la Ferté qui dirige, sous le contrôle de la ferme, un établissement « le plus délicieux qu'on puisse imaginer ». Chaque semaine un bal suivi de souper réunit des femmes charmantes et le corps diplomatique y est aussi complet que chez M. de Talleyrand (1). Chez Livry, même rue,

(1) *M. de Talleyrand*. Paris, 1835, t. III.

les soirées font époque. « Six ou huit salons superbement décorés et éclairés par des milliers de bougies, contiennent deux mille personnes masquées dont un très petit nombre s'occupe à danser. Les autres, faisant foule autour d'immenses tables de jeux, voient des sacs d'or rapidement enlevés par les funestes rateaux; ces tables, par instant, supportent plus d'un million en or; somme plus que suffisante pour secourir 25.000 familles. On se croirait transporté au Pérou (1). Au Cercle des Étrangers, ce sont les ministres d'État et les membres des classes supérieures de la Légion d'Honneur qui viennent taquiner la dame de pique et manger des foies gras dignes d'Héliogabale (2). Au Palais-Royal, c'est le n° 113 qui de dix heures du matin à minuit travaille avec une table de passe dix et six, tables de roulette; c'est le n° 150 où se tentent les plus grosses parties, des coups de 40 à 50.000 francs n'y sont par rares; c'est le n° 164 dont le biribi et le Trente-et-quarante groupent les filles et les vieilles comtesses ruinées. Là, confort parfait (3).

(1) L. Prudhomme : *Miroir historique de l'ancien et du nouveau Paris*. Paris, 1807, t. II.

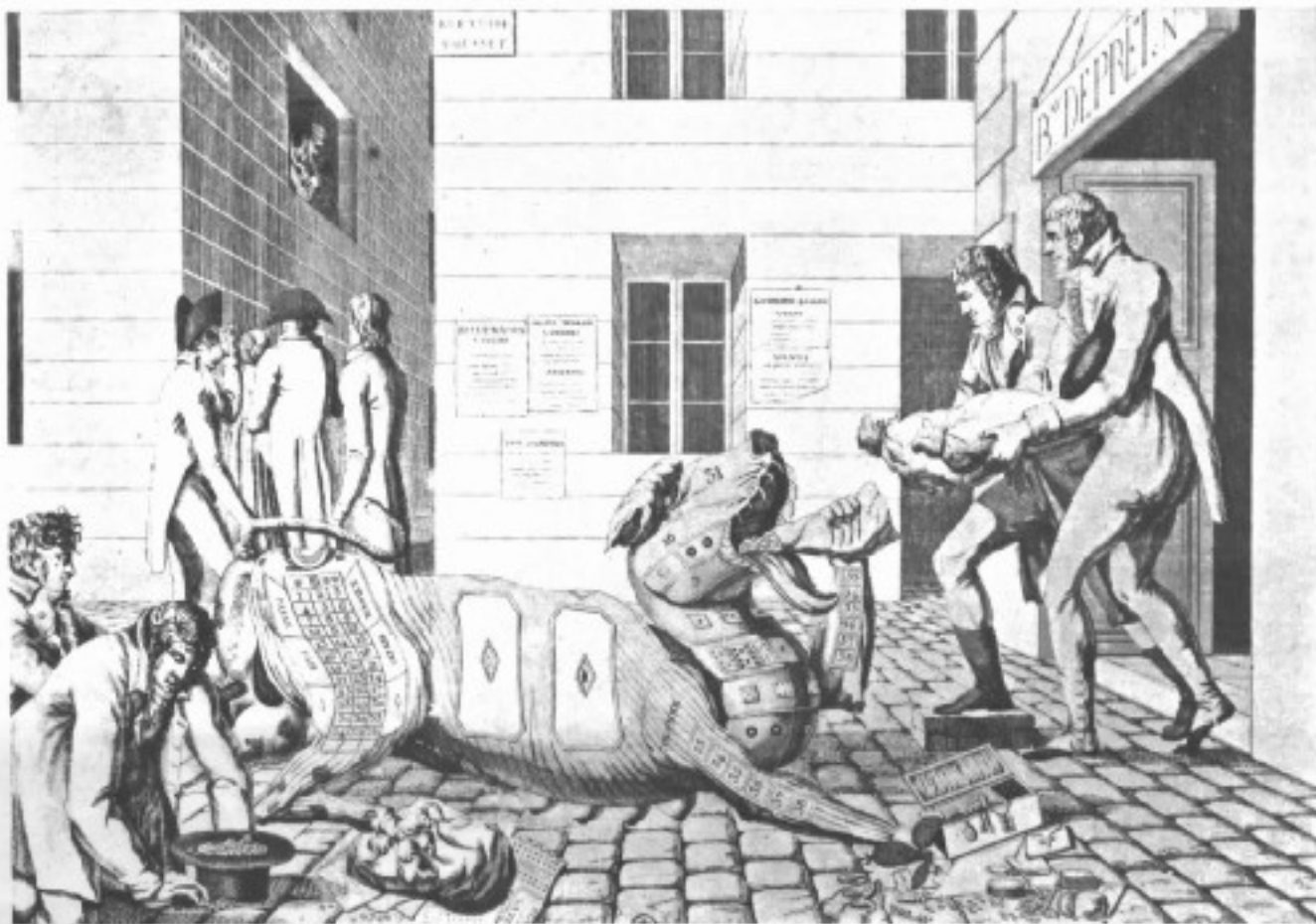
(2) Général major lord Blayney : *Relation d'un voyage forcé en Espagne et en France*. Paris, 1815, t. II.

(3) Almanach des Muses 1804 : *les Plaisirs du Palais-Royal*, par M. Forget.

Le joueur désœuvré peut perdre son argent
Et trouver sans sortir, sans augmenter sa dette,
A l'entresol un Juif, Français très obligeant,
Qui, sur de bons effets, loyalement lui prête
Des louis de fabrique à quatre-vingt pour cent ;
Et si du tapis vert devenant la conquête,
Il veut quitter la vie avec un air décent,
Sous la porte en sortant, un armurier honnête,
Prévenant son désir officieusement,
Lui vend un pistolet pour se casser la tête.

Et quel spectacle, quelle fusion des classes !
Le jeune homme ne cède pas sa place au vieil-
lard, le militaire coudoie le journaliste, le mar-
quis d'ancien régime emprunte humblement
deux écus au fournisseur. Un belge, le comte
de Berghès, sur le point de monter dans sa chaise
de poste pour regagner Bruxelles, entre au
Palais-Royal dans le seul but d'y acheter une
casquette de voyage. Il en sort après avoir perdu
dix mille louis qu'il emportait chez lui (1).
Agacé par la déveine persistante le général
Souham prend toutes les cartes d'une table de
Trente-et-quarante et les envoie à la tête des
croupiers qui se contentent de baisser le front.
Ferrières touche un petit héritage chez son
notaire quartier Saint-Roch, puis, en quittant
l'étude passe au n° 113. Quelques heures plus
tard l'héritage est volatilisé. Ferrières descend

(1) Ernest d'Hauterive : *la Police secrète du premier Empire*,
t. II.



LE VAMPIRE

exaspéré, jette son portefeuille à la figure d'une fille qui l'interpelle, celle-ci riposte par un coup d'épingle et l'autre s'esquive ensanglanté. Certain soir, vers onze heures, les salons de Frascati sont révolutionnés. Le général Auguste Colbert, en grande tenue, sabre à la main, désifie de la voix et du geste Mourad-Bey et les Mamelouks de l'Égypte entière. Beau à exciter l'admiration, superbe dans sa mâle figure où brillent la bravoure et la colère, il finit la lutte par le décollement du mahométan, ce qui a lieu effectivement sous la forme d'un coup de revers qui décroche l'énorme lustre pendu au milieu de la pièce. Un punch trop prolongé en tête-à-tête avec le cardinal Maury est la cause initiale de cette scène épique.

L'Empereur n'ignorait rien de ces menus événements et la preuve en est que l'héroïque mais impressionable Colbert fut envoyé en Sibérie. Pourquoi Napoléon ne se préoccupait-il pas des effets négatifs de son décret, de ce décret reçu dans certaines villes populeuses avec l'enthousiasme de la nouvelle d'Austerlitz (1)? Sans doute n'en avait-il guère le loisir et la conquête de l'Allemagne valait bien celle du Palais-Royal; mais cette campagne de 1806 qui allait encore ajouter à sa gloire apportait moins de satisfac-

(1) Archives Nationales ; F⁷.4266.

tion au sieur Perrin. Les succès du tenancier furent toujours en raison inverse de ceux du conquérant. Pour contrebalancer les dommages que lui causait la guerre, Perrin demanda le droit de faire jouer dans les cités où se tenaient des foires : Caen, Poitiers, Limoges, Lille, Niort, Moulins, Nantes, etc., en même temps qu'il réclamait une autorisation gratuite lui permettant d'étendre son industrie dans les villes d'eaux telles que Spa, Aix-la-Chapelle, Plombières, Luxeuil, Bagnères, etc.... Sous l'Empire on remarquait déjà que les vertus curatives d'une eau thermale sont subordonnées à l'installation d'un tripot auprès de l'établissement; voilà pourquoi le philanthrope Perrin s'efforçait d'en trouver aux quatre coins de la France. Selon lui, Rouen possédait des sources à nulles autres pareilles. Hélas ! depuis cent ans elles ont bien perdu de leur réputation ! Le bon apôtre obtint néanmoins quelques tolérances qui compensèrent les pertes occasionnées par le départ des troupes, l'inquiétude du public et la raréfaction momentanée de l'argent.

Révendications, instances, engagements, tout cela était mis sous les yeux de l'Empereur ; qu'il fût à Paris ou à Berlin, chaque soir partait à son adresse le *Bulletin de Police*, journal dont les éléments condensés par Fouché formaient une histoire quotidienne du pays. Que de faits, que de

nouvelles, dans ces rapports des Conseillers d'État chargés des arrondissements, dans ceux des préfets, des commissaires, des agents et des indicateurs secrets ! Si Perrin y figurait en bonne place, on n'y laissait pas dans l'ombre le monde curieux qui s'agitait autour de lui. Le 29 décembre 1806, un inspecteur envoyait cette note à son chef (1) :

« MM. de Castellane et de Livry, joueurs connus, ont formé il y a moins de trois semaines une société qui se réunit à l'*hôtel des Princes*, rue de la Loi. Ils ont admis dans cette société des hommes qui marquent le plus par leur fortune et l'habitude du jeu, et ceux qui par leur existence peuvent contribuer à donner plus de mouvement et d'activité à l'objet de la société. Chaque sociétaire ou abonné donne cinq louis d'entrée ; des commissaires sont nommés pour la présentation. Les principaux membres sont MM. de Laval, Coquenbourg, d'Etcheper, La Calprenède, Montrou, de Lillers, Ferrières et en général tous ceux qui fréquentent les maisons de M^{mes} de Luynes, de Laferté-Meun et les principales maisons de jeu. On a déterminé M. de Méternich à y paraître quoiqu'il ne joue point.

Le club est ouvert tous les jours. Une fois ou

(1) Archives Nationales : F⁷ 3711.

deux la semaine, il y a un pique-nique à la suite duquel on joue le creps.

La nuit du mercredi au jeudi (25 à 26 de ce mois) le sieur Dawn, anglais de 24 ans, autorisé à résider à Saint-Germain, a perdu là une somme de cinq mille louis environ gagnée par MM. de Livry, Castellane et Lillers. Le jeu a commencé M. de Metternich y étant.

Le jeune Dawn n'ayant pas les moyens de payer à Paris cette somme et ne voulant point faire de lettres de change, l'affaire est maintenant en discussion et a fait ouvrir les yeux sur les pertes assez nombreuses qui ont eu lieu dans ce club depuis le peu de temps qu'il est ouvert. M. Chaptal y a perdu deux cents louis, M. Fagan cent vingt-cinq, M. Laboulaye cinq cents, M. Menou soixante. »

Le rapport du 2 janvier 1807, disait : « MM. de Castellane et de Livry avaient formé à l'hôtel des Princes, rue de la Loi, une société de joueurs qui a attiré l'attention de la police par la perte de plus de 100,000 fr. que M. Dawn, anglais âgé de 24 ans, autorisé à demeurer à Saint-Germain, a faite au creps de cette société la nuit de Noël. MM. de Castellane et de Livry, chefs de cette réunion, ont d'abord promis à la préfecture qu'on n'y jouerait plus à l'avenir ni le creps ni aucun jeu de hasard. Ils ont été observés et on a constaté que ces jeux y ont été con-

linués. La préfecture a ordonné la clôture de ce club. »

Comme tous les coups portés au terrible minotaure, celui-là devait être un coup d'épée dans l'eau. Il était, au reste, bien difficile d'atteindre efficacement cette aristocratie du jeu, ces vétérans du tapis vert qui, depuis vingt-deux ans, cartonnaient en dépit des lois et des règlements, Ferrière, Lillers, Laval, le marquis de Gaville, ex-officier de cavalerie, le comte de Champgrand, chevalier de Saint-Louis, ancien agent du duc d'Orléans, et ce turbulent cadet de Gascogne, le baron de La Calprenède, spirituel, gai, obligeant, qui avait dirigé une maison de jeu avant la Révolution dans le quartier de la chaussée d'Antin. Comme il était non seulement tenancier, mais aussi capitaine d'infanterie, il daignait passer chaque année six mois dans son régiment où sa libéralité et son désintéressement lui attiraient l'affection de ses camarades (1). Quant à Castellane, Livry et Montrond, voilà un breelan qui mérite qu'on le détaille.

(1) J. A. (d'Aureville) : *de la Passion du jeu*. Paris, 1825.

CHAPITRE V

Le vicomte de Castellane. — Ses aventures pendant la Révolution. — Un joyeux brelandier. — Le marquis de Livry. — Victime de l'atavisme. — M^{lle} Saulnier. — Une jolie danseuse. — Arrestation de Livry. — Il est relâché. — Commandite avec Castellane. — Livry psychologue. — La vie large. — Le beau Casimir. — Esprit et cynisme de Montrond. — Clôture de l'Hôtel des Princes.

« Les grands joueurs sont en général des hommes à caractère et à grandes passions, c'est-à-dire qu'ils ont le sang vif, la tête sulfureuse, l'âme brûlante, l'imagination exaltée, la sensibilité profonde.... Les états qui laissent le plus de loisirs et entraînent le plus vers la méditation, sont ceux qui en fournissent le plus grand nombre. C'est parmi les ecclésiastiques que j'ai contracté le goût du jeu; c'est parmi les militaires que je l'ai vu régner avec le plus d'éclat. En jouant aux jeux de hasard, ils ne sortent pour ainsi dire ni de leur profession, ni de leurs habitudes. » J. Labbée qui écrivait ces mots au commencement du xix^e siècle, connaissait bien ses

contemporains (1). Castellane, Livry et Montrond en sont la preuve.

Né le 1^{er} septembre 1763, le vicomte Esprit-Boniface de Castellane était fils du marquis, capitaine lieutenant des gendarmes anglais, gouverneur du château de Blois, et de Charlotte-Louise de Ménars. En 1780 il entra au service dans le régiment du Roi infanterie et se distingua bientôt par la façon magistrale avec laquelle il tentait de conquérir la chance. Elle se défendait terriblement, la chance ! Dès l'année 1786, le jeune officier perdait huit cent mille livres et ne sachant comment payer, écrivait à son père et à sa femme : « Vous n'avez plus ni fils ni mari. Après la faute énorme que j'ai commise, je vais disparaître. On ne me reverra jamais (2). » Serment de joueur. Il disparut en effet quelques jours, mais nous le retrouvons en 1790 présidant le club polonais au Jardin Égalité avec La Calprenède, Morainville et la femme Villars. Le Maire de Paris ayant eu le mauvais goût de saisir lui-même la partie dans cet établissement, Castellane s'établit tenancier du club de Valois, fonctions qui ne l'empêchaient pas d'être en même temps gouverneur de Niort. Non satisfaits de retourner des rois, les habitués de ce club projetèrent en 1793 de

(1) J. Labbée : *Des jeux de hasard au commencement du XIX^e siècle*. Paris, 1803.

(2) Lescure : *Correspondance secrète*, t. II.

mettre le dauphin sur le trône. Les Jacobins s'émurent. Arrêté et enfermé au Luxembourg, Castellane s'évada en sautant d'un grenier sur la corniche du bâtiment, se réfugia en Suisse puis revint en France. Le 13 vendémiaire il dirigeait le comité militaire de la section Le Pelletier avec Richer-Serisy, le comte de Langeac et Lafond, repoussait vigoureusement les attaques tentées pendant la nuit et tuait plusieurs conventionnels. Il fit hisser le drapeau blanc sur l'église des Capucines, puis se voyant lâché par ses partisans dès sept heures du matin, il se plaça avec deux autres royalistes derrière une pièce de canon à la porte de la section et tint jusqu'à deux heures de l'après-midi. Échappé miraculeusement à la sanglante répression, condamné à mort par contumace, il trouva moyen d'émigrer une seconde fois et ne rentra dans Paris que lorsque régna la liberté.... du jeu (1). En l'an VII il s'associa avec Livry, La Calprenède et Morainville pour exploiter, sous l'autorisation de la régie, un tripot rue Cérutti au coin du boulevard. On prétendait que pendant les douze premiers mois, plus de vingt mille louis avaient été forcés dans cette maison. L'Empire n'empêcha pas le

(1) Au ministère de la guerre dans le dossier du vicomte de Castellane se trouve un rapport autographe où il prétend n'être rentré en France qu'en 1806, mais, dès l'an VII, les notes de police le signalent à chaque instant comme joueur et tenancier.

vicomte de continuer le commerce de la roulette et celui des belles. Très occupé de M^{me} L... quand le général Mouton était obligé, par ses campagnes, d'abandonner celle-ci; encore plus attentif à certaine fille entretenue qu'avait épousée un prince de Salm, il gratifiait ces dames de nombreuses infidélités tout en oubliant sa propre femme, une demoiselle de Saulx-Tavannes. A vrai dire, ladite femme avait apporté en dot plus d'argent que de beauté, elle était parfaitement laide, ce qui contribua à augmenter chez le mari le goût des cartes que l'avarice de son père avait fait naître. « Oh ! la futilité de nos élégantes ! disait-il. Il n'y en a pas deux sur cent capables de jouer seulement pendant une nuit entière. » Castellane était le brelandier souriant, gai, aimable et joyeux (1).

Antoine-Aglée-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, né le 26 juillet 1762, descendait d'une noble race. Son aïeul Simon Sanguin avait été au x^e siècle, capitaine gruyer des forêts de Livry et de Bondy, seigneur de Livry, Couberon et Vaujours et sous Louis XIV et Louis XV plusieurs Livry furent premiers maîtres d'hôtel et gentilshommes du roi. Mais ils aimaient autant les cartes qu'ils aimaient leur souverain. Saint-Simon raconte que celui qui mourut en 1723

(1) Il mourut à Marseille en octobre 1838. Voir *Journal du maréchal de Castellane*, t. I et III.

jouait à la cour toute la journée, un autre qui avait épousé M^{lle} de Maniban était avec sa femme de la société intime des petits appartements, la dame faisait la partie du monarque, le mari courait et tenait les maisons où l'on jouait le plus fort. « En 1755, écrit Dufort de Cheverny, j'entraî un soir chez le marquis de Livry. On marchait sur les tas de cartes, les louis roulaient sur la table. On ne jouait que le trente-et-quarante, ce qui faisait des sommes immenses, car les fiches étaient comptées pour cent louis et quelquefois plus. » Le tric-trac y fleurissait aussi et Livry, habile à tous les jeux, gagnait à Marly, soixante mille livres au roi dans une seule séance (1). Avec de tels ancêtres, on conçoit la carrière que devait suivre leurs descendants : Antoine-Aglaré-Hippolyte avait commencé par être, en 1779, sous-lieutenant dans Royal-Cravates et démissionna comme capitaine le 30 janvier 1792. A cette époque déjà sa réputation de joueur était bien établie, mais je ne crois pas qu'on doive admettre sans contrôle cette assertion de la *Correspondance secrète* (21 janvier 1791). « Les banques de jeu se multiplient autour du Palais-Royal. Le marquis de Livry, qui était mouchard de

(1) *Mémoires* de Saint-Simon, t. XX, du comte Dufort de Cheverny, t. I; du duc de Luynes, t. XIV; du duc de Richelieu, t. II. Sur la famille Sanguin de Livry, voir Ch. Poplimont : *la France hérauldique*. Paris, 1874, t. V.

l'ancienne police, est encore employé dans cette qualité par le comité des recherches. » Ces basses fonctions ne cadraient nullement avec les goûts et le caractère du gentilhomme; en supposant qu'il les ait exercées, elles ne le préservèrent pas des griffes jacobines. Pourtant Livry avait quelques droits à la considération des farouches éga-litaires; il s'était mésallié. Une pensionnaire de l'Opéra, Marguerite-Pierrette Saulnier, fut la cause de cette déchéance. Coryphée en 1778, premier sujet en 1780, cette jeune personne était « belle femme, mais médiocre danseuse pour ne rien dire de plus (1) ». Chose rare à cette époque, la chronique galante ne s'occupait pas d'elle et s'il faut la reconnaître dans la M^{lle} S.... mystifiée par Caillot-Duval, on jugera seulement qu'elle possédait mieux le cœur des hommes que l'orthographe (2). Ses réponses au dupeur prouvent de la méfiance, de l'habileté aussi; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait couronné sa carrière par un heureux mariage, d'autres ballerines moins adroites n'ont-elles pas épousé des princes et des rois? Ses progrès à l'Académie furent d'ailleurs continus jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, elle était *danseuse pour le sérieux* et figurait immédiatement après la première étoile M^{lle} Gui-

(1) Archives Nationales : O¹ 619.

(2) Voir la *Correspondance philosophique de Caillot-Duval*. Nancy, 1795.

mard et avant M^{lles} Hiligsberg, Pérignon, Miller, Deligny, etc. (1). Avec sept mille francs d'appointements la brave fille soutenait sa mère et ses frères dont l'un Guillaume Saulnier, auteur dramatique, ne voyait pas la fortune sourire à ses tragédies lyriques. Elle faisait aussi vivre et élever dans l'art de Terpsichore sa sœur et ses nièces qui, durant quarante ans, tinrent une place brillante sur la scène de l'Opéra (2). Mais le métier de soutien de famille est bien lourd à de jeunes et jolies épaules; on comprend donc que Marguerite Saulnier ait accepté sans hésitation un mari comme Livry qui jetait l'or aussi facilement qu'il le gagnait. De son côté, le marquis épousait une charmante femme et sacrifiait aussi à la régénération des mœurs décrétée par les révolutionnaires. Bonne précaution. En l'an II, Pasquier ramené prisonnier à Paris passa dans la commune de Sarcelles devant une coquette maison qu'il fit remarquer à son gardien : « Je

(1) Archives Nationales, Oⁱ 621, Oⁱ 613.

(2) Il serait intéressant de consacrer une petite étude aux dynasties des danseuses de l'Opéra. Celle des Saulnier n'est pas une des moindres. En plus de Marguerite-Pierrette, qui épousa le fameux joueur, on trouverait Victoire Saulnier, née à Paris le 5 juin 1783, morte le 2 juin 1860, en laissant une fortune considérable (voir *Gazette des tribunaux*, 18 avril 1861), on trouverait Marie-Jeanne Artaud, dite Saulnier, née le 12 décembre 1777, on trouverait aussi Marie-Josèphe-Adélaïde Saulnier-Binôt, enfin une Saulnier entrée dans le corps de ballet le 16 mai 1827 (Arch. Nat. F 17^A 26, Oⁱ 614, 619, 623, O³ 1641, 1644, 1651, 1678, 1689).

le crois bien, répondit l'odieux personnage, c'est celle de notre ami Livry. Nous y fréquentons souvent, il a toujours ses 50,000 livres de rente, mais aussi, c'est un bon enfant, nous venons de le marier. Il vivait depuis longtemps avec la citoyenne Saulnier. « Ah! ça, lui avons-nous dit, il est temps que ce mauvais train finisse; à bas les préjugés! Il faut que le ci-devant marquis épouse la danseuse. » Il l'a épousée et a bien fait, autrement il aurait peut-être déjà sauté le pas ou serait à l'ombre derrière les murailles du Luxembourg (1). » Ce démagogue qui, probablement au nom de la liberté, voulait le mariage obligatoire, réussit mal dans sa vilenie; peut-être même rendit-il service à sa victime. Livry eut ainsi une compagne douce et fidèle qui lui donna deux fils (2). Elle fut aussi son palladium pendant la Révolution.

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I.

(2) Marguerite-Pierrette Saulnier, marquise de Livry, mourut le 25 octobre 1807, à Paris. De son mariage elle eut deux fils et une fille :

1^o Pierre-Marie-Hippolyte, né le 6 mars 1791, sous-lieutenant au 15^e dragons en 1811, garde du corps (C^{ie} du Luxembourg) en 1814, lieutenant aux dragons du Calvados en 1819, mis en non activité la même année. Mort en 1847, sans alliance;

2^o Charles-Antoine-Hippolyte, né le 24 juillet 1797. Garde du corps (C^{ie} du Luxembourg) en 1814, sous-lieutenant puis lieutenant au 4^e régiment d'infanterie de la garde royale, réformé en 1828, mort à Enghien, le 13 octobre 1867. Sous le pseudonyme de *Charles*, il a écrit de nombreuses pièces avec Alexandre Dumas, Rochefort, etc.... Marié à Louise-Appoline Oudot de Dainville, il en eut une fille unique;

Quoiqu'ayant ou parce qu'ayant eu maille à partir jadis avec la police des jeux (1), Livry était fort aimé dans la commune de Sarcelles (Seine-et-Oise), son séjour préféré. Le 17 novembre 1792 la municipalité lui accordait ce témoignage (2) :

« Le citoyen Antoine-Aglæ-Hippolyte Sanguin, âgé de trente ans, taille de cinq pieds six pouces, cheveux châtains, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front petit, visage arrondi.... s'est toujours comporté en bon citoyen, a commandé pendant un an la Garde nationale de Sarcelles, y a fait depuis exactement son service et rendu différents services à la commune, a fait don de fusils et de piques pour armer les citoyens et différentes sommes d'argent pour les volontaires qui sont partis vers les frontières. »

Durant la Terreur nouveau certificat où les habitants attestaient son patriotisme, son humanité et son sans-culottisme, certificat où il était qualifié de *cultivateur ayant épousé une rotu-*

3° Pauline-Antoinette, chanoinesse du chapitre de Munich, décédée sans alliance en 1825.

Le marquis de Livry eut de Marie-Josèphe-Adélaïde Saunier-Binot un fils naturel : Ange-Pierre-Hippolyte, né le 6 février 1790 (d'après Chastellux).

(1) A. Tuetey : *Répertoire général de l'histoire de Paris*, Paris, 1892, t. II.

(2) *Pièces justificatives*, Paris (s. d.).

rière (1). Néanmoins sa qualité d'ex-noble semblait suspecte et le Comité de sûreté générale décréta son arrestation le 3 pluviôse an II. L'ordre fut tellement bien exécuté que l'on claquemura deux Livry en place d'un seul, d'abord l'ancien marquis et en même temps un ancien mousquetaire, Paul-François Livry, qui fut appréhendé par erreur. Ce dernier regimba comme un beau diable : « Vous recherchez le citoyen qui tenait jadis une maison de jeu rue du Mail et encourut une condamnation à trois mille livres d'amende ; or, je ne suis ni joueur ni marquis. » Protestation inutile. Le quidam fut bouclé jusqu'à nouvel ordre et le Comité fit mettre trois fois de suite les scellés chez lui. C'était plus sûr (2). Quant au vrai gentilhomme, son incarcération n'eut pas lieu sans vacarme. Il adressa réclamation sur réclamation. « Ma vie est connue, écrivit-il, j'habite Sarcelles où je suis l'ami des malheureux, je loge aussi à Paris, rue de Bondy, n° 16, chez M^{lle} Saulnier, laquelle héberge encore sa sœur, sa mère et quatre enfants. Depuis plusieurs semaines j'étais établi là pour me guérir de la fièvre et prendre des bains. On m'a dénoncé comme ayant été au château le 10 août afin de soutenir la cause des royalistes. Quelle méprise ! Je faisais patrouille ce jour-là avec les personnes de

(1) Archives Nationales : F^{1d} 52. F⁷ 4775¹³.

(2) Archives Nationales : F⁷ 4774¹⁷.

ma section qui frappaient de porte en porte pour appeler les citoyens. D'ailleurs la commune de Sarcelles s'est levée en masse pour protester contre mon arrestation. Questionnez, perquisitionnez, mais faites la lumière. » Les membres du Comité de surveillance de la section de Bondy se rendirent chez M^{lle} Saulnier, ils n'y saisirent qu'un livre armorié contenant la tragédie *Gustave* écrite de la main de Piron, mais ils trouvèrent quatre membres de la commune de Sarcelles qui venaient demander la liberté de leur compatriote. C'étaient le maire lui-même et trois officiers municipaux. Ceux-ci interpellèrent, revendiquèrent, insistèrent, crièrent, exigèrent, au point qu'on les enferma immédiatement dans la maison d'arrêt du Comité. Loin d'imiter les centaines de moutons qui, à cette époque de meurtre, se laissaient égorger sans un murmure, ils redoublèrent leurs bruyantes fulminations et on les relâchait bientôt; en plus les représentants du peuple composant le Comité de sûreté générale admirent que l'arrestation de Livry avait été faite par erreur de nom et que les déclarations présentées en sa faveur méritaient leur haute confiance. Le 29 ventôse suivant, l'ex-marquis obtenait sa libération dont il profita pour rester tranquille en attendant la fin de la tourmente. La mort de Robespierre amena une éclaircie. Associé au vicomte de Castellane qui, en 1790,

tenait le Club polonais au Jardin Égalité, Livry reparut avec son compère afin de prendre la Maison des Princes, sise au coin des Italiens. Selon la rumeur publique, l'étranger faisait les fonds de cet établissement dont le rapport devait être intéressant puisqu'en 1798, il permettait à notre marquis de profiter habilement de la vente des biens nationaux. Le château du Raincy était à vendre; le château du Raincy qui, au commencement du XVIII^e siècle, avait appartenu à un Livry premier maître d'hôtel du roi et beau-frère du duc de Beauvilliers. Occasion tentante pour le descendant direct de ce noble seigneur. Il n'hésita pas et paya deux cent mille francs cette magnifique propriété, l'une des dernières dépouilles de Philippe-Égalité (1). A peine y fut-il installé que la police le signalait comme recevant chez lui des royalistes avérés et des conspirateurs qui répandaient l'alarme sur la retraite de nos armées en Italie (2). Pareilles dénonciations touchaient peu le nouveau propriétaire; il connaissait si bien le moyen de les annihiler. Quand tarissait une source de son pactole, une autre jaillissait aussitôt. En 1801, Livry dirigeait une maison au Palais du Tribunat; on y jouait

(1) Le Raincy appartint ensuite à Junot, à l'Empereur, au duc d'Orléans. Du superbe château, de la ravissante terre, il ne reste aujourd'hui absolument rien. Les morceleurs suburbains ont passé par là.

(2) Archives Nationales; F^r 6211 (3542).

une partie enragée, des bals masqués s'y donnaient souvent, réunissant les femmes les plus jolies du moment et l'amphitryon appointé soutenait une éternelle gaité, car dans le monde il était d'un commerce charmant. Sophie Gay, dînant un soir à côté de lui chez M^{me} Fonfrède, raconte ainsi son impression : « Il avait la manie d'observer, ce qui l'avait amené à reconnaître l'âge de chacun d'une manière désolante pour ceux ou celles qui en font mystère. A quelques mois près, il disait l'âge des gens qu'il n'avait jamais vus et défiait tous les miracles de conservation.... Il s'entretenait dans cette science par une étude quotidienne de l'état civil et des recherches profondes sur les extraits de baptêmes, tâchant d'y joindre aussi la connaissance des aventures galantes et scandaleuses des personnes qui attirent l'attention. Ce talent lui suscitait plus d'ennemis que ses défauts et pourtant il passait pour être joueur, un peu libertin et d'une malice impitoyable (1). » Si la vertu est toujours récompensée, le vice l'est quelquefois aussi. Grâce aux cartes, Livry vivait en prince, sa femme bonne mère et bonne épouse le rendait heureux, et les pontes étrillés lui rendaient justice. « Tu as des qualités, écrivait l'un d'eux, j'ai souvent entendu vanter ton humanité, ta

(1) Sophie Gay : *Salons célèbres*. Paris, 1864.

générosité, je veux même l'accorder des mérites (1) ! » Pas de préjugés spéciaux, pas d'inquiétudes conjugales, pas d'ennuis pécuniaires, le marquis de Livry approchait du bonheur sur la terre.

A ce type curieux, le comte Casimir de Montrond ne le cédait en rien. Il y a un livre entier à écrire sur cet homme fin, retors, cynique, spirituel, mordant, qui vécut dans l'ombre de Talleyrand et fut mêlé à cent intrigues diplomatiques pendant les trente premières années du XIX^e siècle. Le chercheur heureux qui découvrira les papiers de ce personnage (à supposer qu'ils existent encore) est certain de produire une œuvre historique extrêmement intéressante, car sa vie n'a été étudiée que par fragments et l'ensemble reste à composer (2). Grand, blond, roux et rose, avec la grâce d'Adonis, la figure de Faublas et les épaules d'Hercule, Montrond avait un bras

(1) Le *Vœu général*, *op. cit.*

(2) La meilleure étude, malgré quelques erreurs, est celle de M. Welschinger, *l'Ami de Talleyrand* (*Revue de Paris*, du 1^{er} février 1895), faite d'après le dossier F⁷ 6640 des Archives Nationales. J'ai cité diverses sources dans mon livre *Une Merveilleuse*. Paris, 1909. On en trouvera d'autres ici, mais j'ignore où est le vrai filon. Il est fort probable que M^{me} Hamelin a dû brûler tous les papiers après la mort de son ami. Elle a écrit elle-même : « Il a laissé des tas énormes d'affreuses écritures. » Toutefois elle a ajouté : « J'ai été dressée par Montrond à l'horreur de la publication. » Sur Montrond, voir aussi le livre du comte Eckbrecht Dürckeim : *Erinnerungen alter und neuer Zeit*. Stuttgart, 1887.

qui tenait en respect les hommes, un œil et une énergie qui garantissaient protection aux femmes. Sa détention à Saint-Lazare sous la Révolution lui permit de développer son habileté, car il trouva moyen d'être élargi et d'épouser sa compagne de geôle, la charmante Aimée de Coigny, ci-devant duchesse de Fleury. Malgré la hardiesse d'un mari qui l'avait délivrée du bourreau et s'était même fait rendre les armes (?) saisies chez elle en pleine Terreur (1), cette jeune patricienne à l'âme naïve ne put supporter le caractère insatiable du beau Casimir. Plus tard elle racontait que, circulant en phaéton un jour qu'il menait lui-même, elle admirait les deux chevaux, louait la promenade, la voiture, le conducteur : « Triste plaisir, répondit l'autre, c'est par deux jeunes tigres qu'il faudrait se faire traîner, les exciter, les dompter et les tuer ensuite (2). » Certes un tel propos était hors des phrases habituellement échangées durant une lune de miel, aussi le duc de Laval, un camarade de tripot, disait avec justesse : « L'esprit de Montrond se nourrit de chair humaine. » C'est pour cette raison, sans doute, que cet esprit était si puissant, si vivace, et que ses traits pénétraient si profondément. Il serait dangereux de répéter les innombrables mots du malicieux gen-

(1) Archives Nationales : F⁷ 4774⁴⁴.

(2) Duchesse de Dino : *Chronique*. Paris, 1909, t. I.

tilhomme, mots que les anecdotiers ont attribués à Talleyrand ou aux autres seigneurs spirituels de l'époque, cependant on ne connaît pas les coups de langue inoffensifs ou cuisants distribués dans la fièvre du jeu par ce joueur passionné. Plaisanteries peu acerbes que de nommer sous l'Empire son collègue le *Viponte* de Castellane ou d'appeler plus tard Rotschild le *premier baron juif*, mais sarcasmes plus mordants devant une table de whist où, soit gagnant soit perdant, il paraissait continuellement au moment de se faire une querelle. Énervé certain jour par la veine d'un ex-conventionnel régicide, son adversaire dans une partie de cartes, il lui dit froidement : « C'est donc une habitude chez vous de couper les rois ? » A un quidam mal tenu qui gagnait contre lui, il grommela : « Votre *mise* devrait vous faire du tort (1). » Ces bourrades ne l'empêchaient point de jouir d'une large considération. Et pourtant quel dédain de la morale, quel mépris de la vertu, quelle désinvolture dans le cynisme ! Lorsqu'il était lieutenant de cavale-

(1) La *Quotidienne*, du 28 mai 1839, raconte que Thiers se plaignant des difficultés qu'il avait eu à former un ministère disait dans une soirée : « La crise a été si violente que j'ai vu plus d'une fois la couronne à mes pieds. » — « Ma foi, mon cher Thiers, riposta Montrond avec vivacité, j'aime encore mieux la voir à vos pieds que sur votre tête. » Lire aussi la *Quotidienne*, du 28 avril 1839, du 25 février 1842, et les *Lettres Parisiennes* du vicomte de Launay. Paris, 1856, t. II.

rie garnisonnant dans le nord, Douai regut la visite d'un détachement de Royal-Gravates où se trouvait un officier, grand duelliste et grand joueur, nommé le comte de Champagne. Le lendemain même Montrond lui gagnait une forte somme et comme le perdant ne semblait pas vouloir payer, il fit saisir ses chevaux et les vendit. Colère. Provocation. Duel. Quoiqu'habile aux armes, Montrond, à la première passe, est touché en pleine poitrine. Champagne qui le croit hors de combat abaisse son épée, l'autre se fend aussitôt, lui passe la sienne à travers le corps et l'envoie dans l'autre monde. En pareille matière les mœurs du temps étaient peu scrupuleuses car cette affaire fit le plus grand honneur au vainqueur (1). Ah! la conscience ne le gênait guère! Est-ce pour cette raison que tous les gouvernements lui firent des avances et qu'il jouit auprès d'eux d'un crédit illimité sans vouloir jamais accepter aucune fonction officielle? L'explication de son système était simple : « Il faut aller droit à la caisse sans s'arrêter à l'antichambre, c'est le moyen sûr de dominer, » maxime qu'il appuyait de cet aphorisme : « Tout homme de distinction doit vivre comme s'il avait 250,000 fr. de revenus sans s'inquiéter s'il en possède le capital (2). »

(1) *Revue britannique*, avril 1876, article intitulé : *Gentilhomme et gentleman*, signé A. V.

(2) Montrond se vantait de son peu de lecture et avouait n'a-

Pour trouver une aussi coquette annuité, Montrond fréquentait toutes les maisons de jeu où l'on tentait fortune et lorsque son nom ne s'établait pas dans les notes de police, on peut être sûr qu'il transperçait derrière ceux de ses amis. Voici le rapport du 2 janvier 1807 (1) :

« MM. de Castellane et de Livry avaient formé à l'hôtel des Princes, rue de la Loi, une société de joueurs qui a attiré l'attention de la police par la perte de plus de 100,000 fr. que M. Dawn, anglais, âgé de vingt-quatre ans, autorisé à demeurer à Saint-Germain, a faite au creps dans cette société, la nuit de Noël. MM. de Castellane et de Livry, chefs de cette réunion, ont d'abord promis à la préfecture qu'on n'y jouerait plus à l'avenir ni le creps ni aucun jeu de hasard. Ils ont été observés et on a constaté que ces jeux y ont été continués. La préfecture a ordonné la clôture de ce club. »

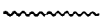
Désarmés de ce côté, les joueurs se servaient des autres cordes de leur arc. On fermait l'hôtel des Princes; ils se réfugiaient aussitôt à l'hôtel de Luynes.

voir parcouru que deux livres : la *Henriade* et les *Liaisons dangereuses*. « En France, assurait-il, pas un homme ne prend la peine de lire un volume quand il a lu la préface. »

(1) Archives nationales : F⁷ 3712.

CHAPITRE VI

L'Hôtel de Luynes. — Le gros duc. — M^{me} de Luynes et M^{me} de Chevreuse. — Les habitués. — Un bel égoïste. — Les coq-à-l'âne du duc de Laval — Passion du whist. — La police ferme l'hôtel de Luynes. — Le Cercle des étrangers. — Fortes parties. — Les bals Livry. — Beckendorf et M^{lle} Georges. — Le doyen des jeunes gens. — Izquierdoz. — Opérations fructueuses de Montrond. — Son exil.



Bizarre demeure que l'hôtel de Luynes où fréquentait un monde nouveau fondé avec tous les débris de l'ancienne société. Le propriétaire, Louis-Joseph d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, colonel-général des dragons, député de la noblesse de Touraine aux États généraux, s'était laissé nommer par Bonaparte membre du Sénat conservateur en 1803, et ne tenait dans son intérieur qu'un rôle officiel et représentatif. D'une grosseur excessive, il ne pouvait se remuer et les enfants l'auraient réellement pris pour un de ces ogres dont on leur fait si grand'peur. La table de jeu devant laquelle il passait toutes ses soirées avait une large échan-

crure afin qu'il s'en approchât (1). Sa colossale fortune lui permettait de mener train de prince souverain, mais la gaité qui régnait chez lui ne provenait nullement de son fait, car le bon-homme, grand dormeur, ne songeait qu'au sommeil. Souvent, pendant le dîner, il offrait d'un plat à quelque invité, élevait la cuiller et s'endormait avant de l'avoir remplie. En pareil cas, son valet de chambre le poussait légèrement, alors il sursautait, achevait sa politesse puis retombait dans sa léthargie. Espérons que cette qualité ne fut pas la seule qui l'envoya au Sénat.

On ne s'ennuyait pas chez le duc; la danse, la causerie, les bons dîners et le jeu particulièrement, tout s'y trouvait. La duchesse, née Montmorency-Laval, et sa belle-fille M^{me} de Chevreuse en formaient l'âme. La première, habillée comme au temps de Louis XVI, un petit bonnet sur le haut de la tête avec un tour arrangé selon la mode de l'ancien régime, s'occupait fort peu des personnes garnissant ses magnifiques salons. Joueuse ardente, elle ne s'intéressait qu'à sa partie de biribi ou de creps et recevait des gens sans les voir. Ayant un soir remarqué le chevalier de Beausset qui entendait très bien le whist, « Monsieur, lui dit-elle, je serais fort aisé que vous veniez chez moi les mardis. » — « Grand merci,

(1) *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*. Paris, 1828, t. I.

madame, répondit-il, j'aurai l'honneur de continuer à y venir comme par le passé. »

Toute à son affaire, elle n'admettait aucune distraction (1). Un soir la partie étant fort engagée, le comte d'Estourmel lui est présenté par M^{me} de Balbi. « Ne restez pas là ! » dit celle-ci à l'oreille du jeune homme mais pas assez bas, car M^{me} de Luyne le retient en le saisissant par la main. Fort embarrassé, d'Estourmel regarde M^{me} de Balbi qui sourit et met le doigt sur sa bouche pour indiquer le silence et l'immobilité. La duchesse passe cinq fois de suite et lorsque la veine est épuisée, elle lâche d'Estourmel et jette à la comtesse : « Je l'ai retenu parce qu'il me portait bonheur. Maintenant il peut aller chanter avec ma charmante. »

La charmante était cette délicieuse et fine duchesse de Chevreuse qui traversa le monde comme un brillant météore. On connaît sa lutte avec Napoléon. Forcée d'accepter la place de dame du Palais, son rôle de victime la rendit intéressante alors que le blâme allait à l'Empereur. Et les habitués de l'hôtel n'étaient pas de muets amis du pouvoir. La Vaupalière, Montrond, Talleyrand, Sainte-Foix, le bailli de Ferrette, Narbonne, Adrien de Montmorency, M^{mes} de la

(1) La ferme des jeux envoyait des banquiers à l'hôtel de Luyne. Dans ce tripot aristocratique, on pouvait se ruiner aussi bien qu'au Palais-Royal.

Ferté, de Balbi, de Vaudemont, etc., venaient là discuter l'événement du jour en occupant leur place habituelle dans cette sorte de vaste café où tout le monde affluait (1). Le vieux marquis de La Vaupalière y fréquentait en tant qu'expert-gastronome; il jugeait le mérite d'une maison suivant celui du cuisinier ou du maître d'hôtel, mais sa gourmandise ne le préservait pas du défaut si prisé chez les Luynes. Joueur, beau joueur, grand joueur, si on lui avait dit de donner une fête au roi de Danemark, il aurait commencé par le biribi pour finir par la roulette. Depuis cinquante ans il chantonnait sans cesse une ancienne marche du maréchal de Saxe et c'est sur cet air que vers trois heures du matin il arrivait à l'hôtel de Luynes où le frère de la duchesse figurait en vrai chef de partie. Ah ! quel type singulier que le duc de Laval (2) !

Colonel du régiment de Bourbon en 1775, il avait fait la campagne d'Amérique et était devenu maréchal de camp en 1784. L'émigration le conduisit à Londres où son incontestable supériorité au jeu lui permit de tenir le rang qui lui convenait. Arrivant en Angleterre, il se présenta chez

(1) Comte d'Estourmel : *Souvenirs*. Paris, 1860. — M^{me} de Chastenay : *Mémoires*. Paris, 1896, t. I. — Duchesse d'Abrantès : *Histoire des salons de Paris*, t. IV.

(2) Anne-Alexis-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency-Laval, 1747-1817.

plusieurs grands seigneurs ; tous répondirent à cette politesse, sauf le duc de D.... qui ne prit pas la peine de faire attention à un homme qu'on supposait pauvre. Quelque temps après, les deux ducs se rencontrèrent dans le salon de lord Schoulmondley. Celui-ci invita Laval à un whist avec D.... « Il est probable, observa l'anglais, que M. de Laval refusera quand il saura que l'on joue fort cher. » — « Je vous demande pardon, riposta l'autre, je joue depuis une guinée jusqu'à cent la fiche ; c'est pourquoi je suis surpris que vous ne m'ayez pas rendu ma visite. » Il avait, en effet, eu la précaution d'emporter de France une somme qui lui permettait de se livrer à sa passion transformée en véritable spéculation ; pour choisir pareil moyen d'existence, il fallait avoir de l'acquit et une tête bien organisée. Malgré son aisance ou plutôt sa richesse, personne ne pouvait lui tirer un louis d'emprunt. « Mon principe est de ne jamais prêter, disait-il, ce qui pourrait arriver de plus heureux serait qu'on me rendit. » Belle réponse d'égoïste. Non moins belle cette remarque qu'il adressait à sa belle-fille après l'avoir rencontrée à pied dans la rue un jour qu'il pleuvait. « Caroline, vous avez dû être horriblement mouillée ce matin ; je vous aurais bien fait monter dans ma voiture, mais j'ai craint l'humidité si on ouvrait la portière. »

Et pourtant ses enfants l'aimaient, le monde l'estimait; quant aux témoignages des contemporains le concernant, ils diffèrent beaucoup. « Les ana sont remplis de ses coq-à-l'âne, écrit M^{me} de Boigne (*Mémoires*, t. I, p. 219); par une singulière disposition, il ne pouvait se mettre dans la tête la véritable acception des mots. Il ne péchait pas par l'idée, mais par l'expression.... On a comparé son esprit à une lanterne sourde qui n'éclairait qu'en dedans, cela est assez ingénieux, car s'il a dit beaucoup de balourdises, il n'a jamais fait une sottise. » Le général Thiébault observe (*Mémoires*, t. III, p. 296) : « Il n'était plus jeune, sa grosse figure sans couleur et sans teint achevait d'être affadie par ses restes de cheveux gris jadis blonds; il était sans esprit, ignare; ainsi il disait qu'il avait reçu une lettre *anonyme* signée de tous les officiers de son régiment. Une autre fois on s'étonnait de sa rapidité à faire un trajet : « Je crois bien, répondit-il, je suis venu d'un trait à franc étrier, *currente calamo*. » ... Il n'avait de supériorité qu'au whist et au trictrac, et il avait employé le temps de son émigration à jouer et à amasser 300,000 fr. avec lesquels il était rentré en France. Hors de là il ne comptait pas, mais les cartes ou le cornet à la main, il était formidable. » Le maréchal de Castellane le trouvait fort bête (*Journal*, t. I, p. 337). « Il ne passait pas un jour, ajoute-t-il,

sans aller au Salon des Étrangers. Les banquiers avaient une telle considération pour lui qu'il avait le privilège de jouer contre au creps, on lui payait le deux et as, on le retenait aux autres joueurs. Ce calcul de la part des fermiers des jeux n'était pas mauvais; sa présence leur attirait des pratiques. » Plus indulgente, la duchesse d'Abrantès lui reconnaissait un esprit original et continuait ainsi (*Histoire des salons de Paris*, t. IV, p. 327) : « Comprenant tous les jeux, les jouant, le whist surtout, de manière à se faire une fortune loyale et certaine avec ce jeu, il ne sortait jamais d'un sérieux aussi imposant que s'il eût traité de la paix ou de la guerre pour le premier des empires. Mais son humeur était odieuse à supporter; personne n'en était à l'abri, M. de Talleyrand, sa sœur la duchesse de Luynes, M. de Montrond et toute la troupe du whist y passaient sans appel pour peu qu'on fit une faute, et avec M. de Laval, la faute arrivait souvent. M. de Montrond lui ripostait toujours, aussi avait-il fini par se soumettre un peu. Quant à M. de Talleyrand, il ne lui répondait pas. M^{me} de Luynes prenait l'affaire au sérieux, et alors la partie de whist devenait un combat de cris et de paroles injurieuses dites par M. de Laval, au grand amusement de la compagnie. » Agréable scène du grand monde! Un salon où l'on jouait le whist sous le Premier Empire ne présentait-il pas exactement le même



LES JOUEURS

Chez Noël rue Saint-Jacques, n° 16, au Pont-des-Arts et chez Martinet, libraire, rue du Coq Saint-Honore

spectacle qu'un salon où l'on joue le bridge sous
la troisième République?

Entrons chez Laure, il est sept heures et demie,
Les joueurs sont aux mains; remarquez, je vous prie,
Tous ces groupes divers, sans voix, sans mouvement,
Le bruit que fait la carte est le seul qu'on entend.
Tout se tait. O du whist admirons la puissance !
Tous, jusqu'aux femmes même, y gardent le silence !
Si la voix leur revient, c'est pour se quereller
Qu'on reprend par accès l'usage de parler.
Quittons ces furieux. Je vois là-bas Julie,
Ah ! sûrement au moins, on rit à sa partie.
Julie anime tout par sa vivacité.
Jamais autant d'esprit n'orna tant de beauté.
J'approche de sa table et veux lui faire fête,
Mais elle me répond par un signe de tête,
D'un air distrait et froid lâche un : *Bonjour, monsieur.*
Puis à son partenaire : *Avez-vous un honneur?*
N'en pouvant rien tirer qui soit plus raisonnable,
Je parcours l'assemblée et vais de table en table,
De cet air étranger je suis partout reçu,
Ils m'ont tous regardé, mais aucun ne m'a vu (1).

L'intérêt seul animait, poussait, remuait les
joueurs. Pour satisfaire la passion de ses invités
parfois nerveux, la duchesse finit par installer
chez elle une roulette, mais la police mit le
holà (2) :

« M. le Conseiller d'État, préfet de police, a

(1) *Le Jeu de whist*. Paris, 1807. Satire dédiée par l'éditeur
Léopold Collin à son ami Vigier propriétaire des bains de la
Seine.

(2) Archives Nationales : F7-3712.

fait plusieurs rapports au sénateur-ministre sur la maison du sénateur de Luynes qui était devenu un tripot de jeux où les jeunes gens, qui n'osent paraître dans les tripots publics, allaient perdre des sommes considérables. L'un d'entre eux, gendre de M. de Septeuil, y a perdu en deux nuits une partie de sa fortune. Sur des plaintes portées par plusieurs familles, S. E. a invité M. de Luynes à faire cesser ce scandale qui éloignait de sa maison la bonne compagnie.

« M. de Luynes s'étant conformé aux intentions du ministre, les joueurs, qui se réunissaient chez lui pour faire des dupes, ont fait plusieurs tentatives pour former semblables réunions; ils ont présenté diverses pétitions à ce sujet, le ministre a donné ordre de les refuser; il ne doit pas être permis à des fripons de tendre ainsi des pièges aux jeunes gens qui ne peuvent fréquenter les maisons publiques autorisées par le gouvernement. » (*Bulletin* du 25 mars 1807.)

Cette remontrance énergique réveilla le sénateur duc de Luynes, mais le pauvre homme retomba vite dans son sommeil qui cette fois fut le dernier. Il expira en mai 1807, tandis que les joueurs un peu désespérés par ce deuil cherchaient une orientation. Mettant l'accalmie à profit, Montrond trompait son amie, la piquante M^{me} Hamelin, en compagnie d'autres beautés, sans réussir avec toutes, puisque M^{me} Junot le

faisait tranquillement jeter à la porte de chez elle (1). A cet insuccès féminin, il allait bientôt trouver la consolation ordinaire. Sept mois venaient de s'écouler et le bulletin de police du 15 janvier 1808 renferme ces lignes (2) :

« Aujourd'hui jeudi Castellane et Livry ouvrent un club, rue de Richelieu, hôtel du Cercle des Étrangers. C'est là vraiment que les étrangers seront ce qu'on appelle *essayés*, tout en ayant l'air de les accaparer pour l'administration des jeux. Mais il fallait un réservoir de dupes pour les souverains de la Grèce. De ce club, MM. de Castellane et de Livry les porteront dans les beaux salons de l'hôtel de Luynes où ils peuvent maîtriser la chance des dés faits par un nommé Beaulieu. Ce sera donc chez M^{me} de Luynes où les mêmes hommes, intéressés à élever les jeux de société dans Paris, ont déjà commencé les séances de l'hiver dernier, ou chez un homme tel que M. de Reille qui vit et entend pour le comte de M. de Metternich que l'on va tenter incessamment de faire perdre des sommes considérables, à MM. Izquierdoz, de Palfi, à un M. de Bibery, fils d'un ancien président au Parlement de Dijon, à un milanais fort riche (au moins 300,000 fr. de rente) nommé Scotti, à MM. de Pappenheim et

(1) Joseph Turquan : *La générale Junot, duchesse d'Abrantès*. Paris (s. d.).

(2) Archives Nationales, AF^{IV} 1502.

Merlini. Ce dernier jouit aussi d'une fortune immense. Ce club n'a réellement été formé que comme une chambre de préparation. Pour parvenir à ses fins, il fallait s'étayer des administrateurs de jeux auxquels on a fait voir que cet établissement deviendrait très avantageux pour eux en y établissant une banque tous les soirs de neuf heures à minuit. Mais ce club sera ouvert à tous les jeux de commerce dès le matin. Un cuisinier y est fixé pour les dîners particuliers. »

Trois jours plus tard, les indicateurs qui n'étaient peut-être pas les moins honorables des assistants, rendaient compte de la soirée d'inauguration du fameux club (1) :

« Hier a eu lieu la première réunion des grands joueurs au cercle des Étrangers sous les auspices de MM. de Livry et de Castellane. La perte totale a été d'environ 100,000 fr., dont M. de Lavaupalière a supporté la majeure part. M. de Montrond a gagné 40,000 fr. »

Avec une semblable partie, énorme pour l'époque, on comprend que le marquis de Livry et le vicomte de Castellane, présidents du cercle, aient pu s'octroyer, comme l'assurait le public, un traitement annuel de 50,000 fr. En outre le trente-et-un et le creps, seuls jeux autorisés là, permettaient au comité d'offrir des soupers où

(1) Bulletin de police des 17, 18 janvier 1808.

les femmes étaient admises et des bals masqués demeurés célèbres sous l'épithète de *bals Livry*. L'argent affluait, car les mises n'étaient pas limitées et *messieurs de la Chambre* exerçaient habilement leur fructueux métier, passant gratuitement la bière ou l'eau sucrée et prêtant sans aucun reçu des sommes considérables aux joueurs connus. Commencée à huit heures les jours de dîners, à dix heures les autres jours, la séance durait jusqu'au lendemain matin, séance également suivie par les débutants audacieux, les vétérans ruinés et les escrocs. Un général fameux avait inventé un coup qui porte son nom. L'air détaché, il déposait sur la table un petit rouleau cacheté aux extrémités et qui avait les apparences d'un paquet d'or. En cas de perte, il reprenait son rouleau et donnait un billet de mille francs; quand le sort le favorisait, il dit au banquier qui, à son tour, lui tendait cinquante napoléons : « Permettez, j'ai joué plus gros jeu. » On ouvrit le paquet et on y trouva, au milieu de quelques pièces, quinze ou vingt gros billets. Inutile de dire que le guerrier fut payé, mais la leçon profita. Deux complices firent mieux. L'un d'eux laissa tomber un louis et tout en le cherchant sous la table, y plaça une machine infernale. L'engin éclata et, dans l'effroi général, les deux coquins s'emparèrent du pécule étalé en songeant *in petto* : « Sauvons la caisse ! » A partir de cet

incident, léger pour un tripot, la cagnotte fut enfermée dans des boîtes de cuivre (1). *Virtus post nummos*.

L'Empereur était régulièrement tenu au courant de ce qui se passait dans ces assemblées démoralisatrices. Il pouvait lire le 1^{er} février 1808 ce rapport (2) :

« Le salon des Étrangers prend de la consistance. Tous les lundis il y a un dîner et tous les soirs souper. Plusieurs femmes s'y trouvent, entre autres M^{lle} de Lille, maîtresse de M. de Livry, M^{lles} Clotilde, Chevigny, Millièrre avec celui qu'on appelle son Chinois qui est M. Nathew, négociant de Monaco, une dame de Salm, ci-devant Varèse, qui y conduit un Anglais nommé Mey, que l'on dit être dans la confidence du tripot. On joue le creps en banque qui est tenu pour le fermier des jeux depuis neuf heures du soir à trois heures du matin. Lorsque le fermier s'est retiré, on joue le creps à la ronde, c'est là où les faiseurs travaillent. La nuit de jeudi, la séance a duré jusqu'à trois heures après-midi du vendredi. M. Scotti, riche italien, a perdu soixante-quinze masses de cinq louis chacune, il ne s'est pas lancé. En général ces étrangers s'observent. M. Potocki commence à se livrer. M. de Mon-

(1) Docteur Véron : *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. Paris, 1853, t. I.

(2) Archives Nationales : AF^{IV} 1502.

trond, qui avait d'abord gagné 40,000 fr., les a reperdus avec 30,000 fr. de son argent. »

Quelle imprudence pour les tenanciers d'admettre des jolies femmes dans leur sentine ! Ne devaient-elles pas distraire les assistants de leur travail productif ? M^{lle} Georges en était une preuve évidente, elle qui retenait alors en ses lacs un russe très riche, le comte de Beckendorf, désigné à Livry et consorts comme une proie excellente. Au lieu de s'attabler devant le tapis vert, ce moscovite épris perdait son temps chez sa beauté et rentrait tristement le soir à l'hôtel avec deux souliers de l'actrice dans ses poches ! Le vicomte de Castellane qui veillait, lui écrivit aussitôt une lettre l'invitant à se rendre au salon des Étrangers, mais Beckendorf accueillit de fort méchante humeur cette missive : « Il est étrange, s'écria-t-il, qu'on cherche par tous les moyens à nous attirer pour avoir notre argent... Je sais bien que nos messieurs vont là, mais ils ne tarderont pas à s'en repentir (1). » Il paraît que la confiance inspirée par le club n'était pas internationale. D'ailleurs Beckendorf fut rappelé en Russie et sa maîtresse l'y suivit, enlevant ainsi un ponte présumé de bon rapport.

Le comte de Montrond, lui aussi, se trouvait dans une mauvaise passe à la noire. Son amie,

(1) Bulletin des 31 janvier, 1^{er} février 1808.

M^{me} Hamelin, éprouvait un désagrément marqué au bal du ministre de la marine. Elle y subit une espèce d'exécution; on la mit au tabouret. « En ai-je plus fait, observa-t-elle, que M^{me} Tallien à qui tous les grands seigneurs font la cour (1) ». Pour parler franc, ce petit coup d'état, qui pouvait blesser Montrond dans ses affections féminines, le tracassait beaucoup moins que ses affaires pécuniaires; voici comment ses ennuis étaient expliqués par les gens de Fouché (2) :

« Montrond donnait un très grand diner avant-hier, non chez Robert, comme il lui arrive quelquefois, mais dans son appartement, petit hôtel Cerutti. On remarque que depuis quelques jours il est d'une grande tristesse. Quelqu'un de très bien informé assure que la dépense extraordinaire de Montrond, le grand mouvement d'argent dans lequel il vivait particulièrement depuis deux ans, provenait de l'espèce d'inquiétude que M. de Sainte-Foix et lui, adroitement guidés, avaient su donner à M. Izquierdoz et qu'une correspondance officieuse de ce dernier avait insensiblement communiquée au prince de la Paix. Il est venu beaucoup d'argent à Montrond par cette petite intrigue; c'est ainsi qu'on avait précédemment tiré de M. de Lucchesini et qu'on lui donne

(1) Bulletin du 19 février 1808.

(2) Bulletin du 31 mars 1808.

quelques faux avis pour de bon argent. On assure ainsi que Montrond avait eu le projet, concerté avec Sainte-Foix, de donner une grande importance pour sa fortune à cette mystérieuse jonglerie. Ce fut dans l'intention d'aller jusqu'à Madrid et d'avoir une entrevue avec le prince de la Paix, qu'il se rendit l'année dernière aux eaux de Bagnères. Mais la crainte que l'ambassade française à Madrid ne fut instruite de cette circonstance et que l'entrevue avec le prince de la Paix ne vint à la connaissance de Sa Majesté, fit que l'on n'osa dépasser les frontières. Depuis cette époque les piastres sont paisiblement arrivées par la voie de M. Izquierdóz. Les eaux du fleuve ont grossi périodiquement pour deux personnages très marquants. Le négociateur espagnol a vu peu à peu augmenter son crédit dans la capitale et tout à coup a pu acquérir de grandes propriétés en France. »

Ce M. de Sainte-Foix, qui utilisait si profitablement ses relations étrangères, cet émule de Montrond, était l'ancien agent des finances du comte d'Artois(1). Personne n'oubliait ses démê-

(1) Radix de Sainte-Foix (Claude-Pierre-Maximilien), 1735-1810. Il avait un frère, l'abbé Radix, conseiller de Grand'-Chambre en 1783 (voir Bachaumont : *Mémoires secrets*, 1782 à 1785). On trouvera une lettre de Sainte-Foix dans : *Le comte de Fersen et la cour de France*. Paris, 1878, t. II, page 348. Voir aussi Lescure : *Correspondance secrète sur Louis XVI et Marie-Antoinette*. Paris, 1866.

lés correctionnels lorsque le prince avait fait de lui son bouc émissaire; chacun se rappelait ses aventures galantes avec M^{lle} de Saint-Albin; on souriait encore de la tactique habile par laquelle il avait publié officiellement l'union de Talleyrand. Le jour où l'ex-évêque d'Autun eut épousé M^{me} Grandt, il ne sut comment ébruiter cet *arrangement*. « N'est-ce que cela? fit Sainte-Foix. Invitez à dîner nombreuse société. Je me ferai attendre. Je n'arriverai que quand vous serez à table, de manière à causer du dérangement. Alors je m'avancerai vers Madame d'un air confus et embarrassé, et je lui dirai pour que tout le monde l'entende : « Madame Talleyrand, je suis au désespoir. » Et voilà votre mariage annoncé (1). » Le moyen ne compense-t-il pas l'ennui des faire-part? D'après ses aventures, ses intrigues, on le jugeait de façon fort variées : « Sainte-Foix, sans foi, est tout entier au plus offrant », disait le comte de la Marck (2). « Banqueroutier frauduleux sauvé de la corde », s'exclame le baron de Frénilly (*Souvenirs*, p. 219). Les femmes lui sont plus tendres, car M^{me} de Chastenay vante son esprit et sa rare amabilité, tandis que la duchesse d'Abrantès l'estime un

(1) Comte Remacle : *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*. Paris, 1899.

(2) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*. Paris, 1851, t. II.

des hommes les plus spirituels de France. En 1808 ce viveur avait soixante-treize ans, pourtant sa gaieté, sa verdeur, son entrain le faisaient nommer *le doyen des jeunes gens*.

Telles n'étaient pas les vertus du sieur Izquierdoz dont parle la note de police citée plus haut. Don Eugenio Izquierdoz de Ribeira, auquel le roi d'Espagne Charles IV avait donné pleins pouvoirs en 1807 afin de négocier avec la France, servait ou dirigeait pour l'heure la politique malheureuse de Godoï. Le but en était l'appui de l'Empereur. Il fallait donc conquérir Talleyrand. Pour y arriver, l'Espagnol vécut d'abord dans l'intimité de la belle M^{me} de Bure, vieille libraire de la bibliothèque du Roi, autrefois maîtresse du prince, puis il laissa couler l'or entre ses doigts. On racontait que des 27 à 30 millions distribués par lui, Talleyrand en toucha au moins les deux tiers. Izquierdoz fut-il un diplomate maladroit? Fut-il un malhonnête homme? Les historiens l'expliqueront; en tout cas il possédait le talent d'intrigue et savait tempérer par des distractions variées les fatigues de sa mission. En voyant les troupes françaises se diriger vers les Pyrénées, il écrivait au prince de la Paix : « Les craintes et les méfiances m'assiègent et mon existence est amère (1). » Amertume relati-

(1) Nellerio : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne*. Paris, 1814, t. III. Sur Izquierdoz voir aussi

vement douce comme on va le constater. Godoï assure (*Mémoires*, t. IV) que son agent, reçu à Paris par la meilleure société, était un citoyen irréprochable dans ses mœurs, dans ses habitudes, ennemi du luxe et des vains plaisirs ; or, le digne seigneur touchait 50,000 fr. de la France en dehors du traitement qu'il encaissait d'Espagne, et les maisons de jeu l'accueillaient aussi souvent que les antichambres ministérielles. Ses succès ne furent pas plus brillants dans un endroit que dans l'autre, puisqu'en mars 1808 sa fortune fondait sur le tapis vert et que ses maîtres tombaient bruyamment, puis prenaient le chemin de l'exil. Pour réussir dans le monde et dans la diplomatie, l'intelligence peut suffire, mais un physique agréable n'est pas un mauvais appoint, or Izquierdoz avait un visage horrible dont l'aspect ne causait jamais que de l'effroi (1). Montrond, que ne troublait guère la laideur masculine, fréquentait beaucoup l'Espagnol qu'il initiait aux joies de la capitale et conseillait sans doute sur les subtilités de la politique. Ne l'avait-on pas entendu dire un jour à certain ministre plénipotentiaire : « Faites le fin pour qu'on vous prenne pour une bête (2) ! » Par tactique utilitaire

comte Murat : *Murat, lieutenant de l'empereur d'Espagne*. Paris, 1897, et Archives Nationales, F⁷ 3715. F⁷ 3758.

(1) Duchesse d'Abrantès : *Mémoires*, t. VI et VII.

(2) Comte d'Estourmel : *Souvenirs de France et d'Italie*. Paris, 1861, page 83.

il cultivait son amitié, pourtant ces relations n'allaient pas sans des alternatives diverses, témoin ce Bulletin du 14 avril 1808 :

« M. de Montrond est rétabli d'une indisposition très grave qui l'a saisi en apprenant les événements dont le prince de la Paix a failli être la victime. Les personnes qui veulent assigner la source de sa fortune mystérieuse, de son grand train et de ses pertes au jeu, croient la trouver dans de certaines relations entre lui et M. Izquierdoz. Le fait est que M. de Montrond a eu 250,000 fr. dans le premier emprunt d'Espagne en Hollande, et que dans un autre emprunt plus considérable qu'on traite à présent en Hollande pour la même puissance, il a été promis à M. de Montrond une somme de 500,000 fr. M. Louis, administrateur du Trésor public, à quelques notions sur ces affaires. »

J'ignore si l'habile gentilhomme toucha cette commission dont l'importance pouvait agréablement rehausser son budget annuel, toujours est-il que son train d'homme à la mode augmenta dans de larges proportions et que sa vie fastueuse, ses façons cavalières, ses manières frivoles faisaient de lui le modèle copié par les élégants. Le général Colbert prenait assez bien ses airs, jouant gros jeu, jetant l'or à profusion, traitant légèrement le beau sexe, mais n'ayant ni l'esprit, ni la grâce de l'autre, duquel il sem-

blait la caricature. « On trouve qu'il s'abandonne à une sorte de dévergondage à la Montrond; disait une note du 13 mai, il a le ton haut avec les hommes et est leste avec les femmes. Dans un souper, il y a quinze jours, chez M. de Palfi où se trouvait M. de Metternich, il but avec excès et était ivre à la fin du repas. » Cette tenue tant soit peu libre, bien capable d'attirer à l'officier une verte réprimande d'un chef, présentait moins d'inconvénients lorsque Colbert pénétrait dans le cercle des Étrangers où les directeurs se montraient pleins d'indulgence. Le militaire disparaissait derrière le pont, et nul ne s'inquiétait de l'individu s'il avait le geste large durant les grosses parties. Dans la nuit du samedi 21 mai 1808, MM. de Castellane et de Livry gagnaient 60,000 fr. au jeune Narbonne, frère de M^{me} de Chevreuse, proie facile déjà dépouillée de 100,000 fr. l'année précédente (1). Montrond avait, paraît-il, récolté sa part de cette curée, mais elle n'eut pas suffi à satisfaire ses goûts ruineux sans d'autres sources abondantes. Et il savait les faire jaillir.

En septembre 1808, quand Charles IV déchu et Godoï renversé traversaient tristement la France, le duc de San Carlos et le chanoine Escoiquiz, envoyés du nouveau souverain Ferdi-

(1) Archives Nationales : F⁷ 3715.

mand VII, vinrent à Paris et ne quittèrent presque pas l'hôtel Talleyrand. Chaque jour c'était un dîner chez le prince de Bénévent, une soirée théâtrale avec la princesse; on les choyait, on les comblait de prévenances (1). Pendant ce temps, le compère Montrond voyait d'Almodovar, grand-écuyer du roi Charles et n'abandonnait pas Izquierdoz dont la révolution espagnole avait pourtant fort diminué l'importance pécuniaire. Ainsi ménageant l'avenir, favorisant le gouvernement tombé et le régime neuf, le couple Talleyrand-Montrond pouvait avantageusement traiter des deux côtés à la fois avec certitude de réussir d'un côté ou de l'autre. Bien fin eût été le diplomate capable de démasquer les manigances de pareils associés auxquels le creps et le biribi rapportaient moins que la politique. Comment discerner même l'intimité de leurs relations? Talleyrand semblait ne pas prodiguer sa considération à Montrond dont il réclamait sans cesse la présence, et Montrond déguisait tellement son patron qu'il voulut le faire passer pour bon. La prétention était un peu forte. Malgré son talent d'imposer des paradoxes pour des vérités, il eût plutôt fait adopter Talleyrand comme bête par tout le monde, et tel n'était guère son désir. Le Bulletin du 17 mai mentionne (2) :

(1) Archives Nationales : F⁷ 3716, 3717.

(2) Archives Nationales : AF^{IV} 1505.

« Il y a depuis trois semaines de nombreuses cavalcades au bois de Boulogne. Parmi les cavaliers les plus élégants on remarque M. de Montrond. Il racontait, il y a quelques jours, qu'il s'était plaint devant M. de Talleyrand d'une mauvaise opération d'argent, en ce qu'il avait payé une somme à un créancier qui n'était porteur d'aucun titre contre lui. « J'ai fait une sottise, ajouta Montrond, j'ai subi mon premier mouvement. » — « Cela doit être, reprit le prince de Bénévent, le premier mouvement est toujours bête parce qu'il est honnête. »

Inutile de pénétrer bien loin dans l'existence de Montrond pour reconnaître que chez lui les premiers mouvements ont été rares. D'un cynisme et d'un sang-froid intentionnellement affectés, il se laissait pourtant impressionner tel un vulgaire bourgeois sous les heurts des événements. A la fin de novembre 1808, ses collègues du cercle des Étrangers constatèrent plusieurs fois sa méchante humeur sans en deviner la cause. La brune M^{me} Hamelin avait-elle fait quelque scène à son volage amant? Non, mais Hamelin, le mari, rêvenait d'Italie et s'installait, 20, rue Blanche, dans la maison de sa femme (1). Or Montrond n'aimait pas les gêneurs. Un autre jour, en juin 1809, il perdit une assez grosse

(2) Archives Nationales : F⁷ 3130.

somme et resta souriant et goguenardant, chatouillé par l'idée que son ancienne amie, M^{me} Récamier, n'avait pu paraître au spectacle à Lyon dans la crainte d'être sifflée (1). Quoique sensible aux incidents de la vie, il savait d'ordinaire en profiter et son collègue Sainte-Foix était de la même école lucrative.

A cette époque, Napoléon redoutait fort une diversion de l'Angleterre sur nos côtes alors que l'armée française se battait en Allemagne. Effectivement, à la fin de juillet 1809, les Anglais débarquèrent 45,000 hommes dans l'île de Walkeren et mirent le siège devant Flessingue. Constatant la pénurie de troupes à opposer, le gouvernement dirigé par Cambacérès ordonna, d'après la proposition de Fouché, ministre de l'Intérieur par intérim, la levée immédiate de cohortes de la garde nationale. L'opération se fit avec méthode et tranquillité, malgré les critiques de quelques esprits chagrins ou jaloux. « Paris est contre l'Empereur ; papotait M^{me} de Genlis, personne ne s'armera pour lui ; tout le monde se soulève contre le ministre de la Police qui veut faire monter la garde aux Parisiens. » Nul ne tenta le moindre soulèvement ; bien mieux, on vit s'enrôler des gens sur lesquels la France

(1) Archives Nationales : AF^{IV} 1506 (Bulletin du 28 juin 1809). La maison Récamier avait fait éprouver des pertes à plusieurs négociants lyonnais qui voulaient se venger.

était loin de pouvoir compter. Montrond fut de ceux-là. Oui, Montrond ! Mais n'utilisait-il pas la délivrance de la patrie comme une entreprise profitable. Le Bulletin du 9 octobre le laisse croire (1) :

« Tout devient un sujet d'intrigues ; quand on a cru que la levée de la garde nationale à Paris pouvait éprouver beaucoup de difficultés, on a rejeté l'odieux de cette mesure sur le ministre de la Police et pendant huit jours on a travaillé pour amener l'opinion contre lui. Lorsqu'on a vu la levée s'opérer tranquillement, tout le monde a voulu se placer dans cette garde comme moyen de parvenir. Il n'y a pas jusqu'au sieur Montrond qui ne s'y soit fait inscrire. Dès que la formation a été achevée, on a cherché à calomnier la composition, à prêter des intentions personnelles à des hommes qui montraient du zèle pour le service de l'Empereur. Dans toutes ces intrigues, on a vu figurer le sieur Sabatier de Cabre, le nommé Julienne, avocat, M^{me} de Genlis, etc. Le prince de Bénévent qui d'abord avait eu une opinion opposée à l'établissement, a fait ensuite inscrire son frère. M. de Sainte-Foix, dont les affaires languissent par suite de la disgrâce de son patron et qui s'imaginait que s'il reprenait faveur, il pourrait les ranimer, a beaucoup con-

(1) Archives Nationales : AF V 1507.

scellé au prince d'entrer dans l'entreprise comme moyen d'une heureuse spéculation. »

Toujours le jeu. Guerre, diplomatie, révolution, les compères jouaient sur tout. En sa qualité d'ancien lieutenant de Ségur-Dragons, le comte Casimir de Montrond eût certes figuré en bonne posture parmi les gardes nationales, et sa tournure élégante lui permettait encore de porter brillamment l'uniforme. Un passeport du 10 août 1809 nous le décrit (1) :

« Agé de quarante ans, taille 1 m. 76, cheveux châtons, front ordinaire, sourcils catoins (*sic*), yeux gris, nez régulier, bouche moyenne, barbe châtaine, menton rond, visage ovale, teint clair (2). »

Si un être ainsi bâti plaisait évidemment aux femmes, les hommes le redoutaient, se méfiant de son humeur et de son bras. Or ce n'était pas une bourgeoise tranquillité qui régnait dans les tripots. M^{me} d'Abrantès raconte (*Mémoires*, t. IX) qu'un jour, vers le matin, on entendit un grand bruit dans l'hôtel Cerutti qu'habitait le comte

(1) Archives Nationales : F⁷ 3575. Passeport fait à Caunterets.

(2) Dans un autre passeport, daté du 15 juillet 1811 (Arch. Nat. : F⁷ 6540) sa taille est réduite à 1^m74. Une feuille volante épinglée au passeport porte la mention : « Bel homme, l'air très avantageux. Le ton haut. Il a le petit doigt de la main placé à la naissance du poignet, c'est-à-dire à plus d'un pouce plus bas que sa position ordinaire. » Dans son article de la *Revue de Paris* (1^{er} février 1895), M. Welschinger semble n'avoir pas lu de très près ces documents.

Casimir. L'auteur du vacarme, Charles de Flahaut, à moitié ivre, criait, hurlait, réclamant les pistolets de Montrond pour tuer le général Auguste Colbert; tandis que le duc de Laval, arc-bouté, avait beaucoup de peine à le retenir. La fin de la partie fut tant soit peu troublée. Par malheur la scène revint aux oreilles de l'Empereur qui, au nom de Montrond, s'emporta, prétendit qu'il résumait tous les vices de la Régence. « Je n'aurai jamais de mœurs en France, fit-il, tant que M. de Montrond y restera! » Viseur d'esprit et d'esprit supérieur, le coupable se rit de cette sortie de Napoléon contre ses mœurs et de son intérêt pour celles du pays. Téméraire insouciance, car le maître, en utilisant le produit des jeux qui se montait à 3,400,000 fr. annuellement (1), n'abandonnait pas l'idée de le régler et de concilier leur extinction avec les besoins de police. Faisant échec à la volonté du César devant laquelle s'inclinaient peuples et souverains, la passion des cartes ne perdit rien de sa force et les maisons clandestines conservaient leurs portes ouvertes. Nullement ému de la menace impériale, Montrond continuait ses tailles à Frascati, au cercle des Étrangers où il restait presque chaque soir depuis minuit... jusqu'à cent mille francs. L'orage amoncelé éclata.

(1) Archives Nationales : F⁷ 87007.

soudain et l'incorrigible joueur dut, par ordre, gagner Anvers; là on lui signifia le 22 novembre 1809 qu'il pouvait séjourner où il voulait « à quarante lieues de la capitale » (1). L'Empereur vit par le Bulletin du 30 novembre que, malgré l'éloignement, le gèneur n'abdiquait pas ses goûts (2) :

« Anvers, 27 novembre.

« Le sieur Montrond est de retour de son voyage en Hollande. Il paraît qu'avant son départ d'Anvers pour Amsterdam, il avait parlé d'une mission diplomatique dont il était chargé, car le sieur de Montrond se donnait comme un négociateur qui portait des ouvertures de paix en Angleterre. Conformément aux ordres de V. E. j'ai fait causer le sieur Montrond. Il se croit un personnage assez important pour occuper les pensées de l'Empereur et les regards de ce qu'il y a de plus grand dans le gouvernement. L'opinion qu'il a de lui-même l'aura conduit à imaginer que l'apparence d'un voyage mystérieux qu'il aurait l'air de faire en Angleterre pourrait influer sur le crédit public. Peut-être aura-t-il trouvé à Paris quelques spéculateurs qui auront donné dans cette idée et avec lesquels il se sera entendu pour leur vendre son calcul. Ce qui est

(1) Archives Nationales : F⁷ 8248.

(2) Archives Nationales : AF^{IV} 1507.

certain, c'est qu'il a voulu que son voyage fût remarqué et prêtât aux conjectures. »

On sait de quelle façon le voyage fut remarqué et comment l'Empereur logea Montrond aux frais de l'État. La marquise de La Tour-du-Pin raconte ainsi cette arrestation (1) : « Il venait d'aller à Aix-la-Chapelle pour retrouver la princesse Borghèse avec laquelle il paraissait être très bien. A son retour il trouva à Anyers ni plus ni moins que Napoléon. Je ne sais ce qui se passa, mais le lendemain, tandis que nous déjeunions, on me remit ce billet de M. de Montrond ainsi conçu : « Excusez-moi de ne pas venir vous demander une tasse de thé à cause de deux gendarmes qui veulent bien me conduire au château de Ham. »

Le départ de Montrond formait un vide dans l'hôtel de Luynes, mais, en même temps que sur lui, le malheur semblait s'acharner sur les hôtes et les habitués de cette joyeuse maison. Les anciens disparaissaient l'un après l'autre ; quant à la duchesse et à sa belle-fille, elles furent les plus frappées. Lorsque la reine d'Espagne, épouse de Charles IV, vint en France, l'Empereur voulut organiser un service d'honneur dans lequel il comprit M^{me} de Chevreuse. « J'ai pu être vic-

(1) Marquise de La Tour-du-Pin : *Journal d'une femme de cinquante ans*. Paris, 1913, t. II.

time, observa celle-ci, je ne serai jamais geôlière! » En apprenant cette réponse aussi noble que courageuse, Napoléon exila la jeune femme avec défense d'approcher « à plus de vingt myriamètres » de Paris. On conçoit son désespoir. C'était l'abandon de cette demeure chère où les heures s'écoulaient si douces parmi ses parents, ses enfants, ses amis; c'était son intérieur familial anéanti; c'était son existence brisée. Rompant ses habitudes, se sacrifiant avec abnégation, M^{me} de Luynes eut le courage de suivre sa belle-fille et les deux infortunées commencèrent une vie errante de Genève à Turin, de Turin à Milan, de Milan à Venise, partout surveillées, partout signalées, jusqu'au jour où, malade de la poitrine, M^{me} de Chevreuse s'éteignit à Lyon, le 5 juillet 1813, âgée seulement de vingt-huit ans.

CHAPITRE VII

Soumission des jeux pour 1808. — Les Rouennais protestent. — Perrin a des ennuis. — Dépenses secrètes de l'administration. — Les salons de jeu. — Pertes du vicomte de Castellane. — Il prend du service. — Perrin remplacé par Bernard. — L'espion de l'Empereur. — On ferme les tripots. — Changement de gouvernement. — Suppliques et demandes. — Combinaison Dunan-Livry.



Dans les cercles, dans les maisons fréquentées par la haute société, Perrin exerçait une surveillance active grâce à ses agents secrets et aux banquiers qu'il fournissait. Ce contrôle réduisait à leur minimum les fuites inévitables et vers le milieu de l'Empire les jeux de Paris semblaient d'un rapport à peu près aussi constant que ceux des eaux thermales. Mais l'Empereur n'était pas pour le fermier un souverain de tout repos. Qui pouvait savoir si la partie en train n'allait pas être troublée par une déclaration belliqueuse? C'est pourquoi les baux signés et les rapports comportaient toujours les deux perspectives de

paix et de guerre. Voici les soumissions de 1808 pour les villes d'eaux(1) :

	Pendant la guerre	Pendant la paix
Aix-la-Chapelle,	16,000	100,000
Bagnères,	20,000	60,000
Plombières,	3,000	30,000
Rouen,	30,000	50,000
Vichy,	2,000	20,000

On remarquera que la capitale de la Normandie continuait à figurer au même rang que Bagnères et Vichy ! Cette obstination ne lui était pourtant guère imputable. En février 1808, les indigènes protestaient énergiquement. « Le décret impérial du 24 juin 1806 prohibait les maisons de jeu, observaient-ils, mais l'article IV attribuait au Ministre de la police le droit de faire des règlements particuliers pour les lieux où il existait des eaux minérales *pendant la saison des eaux seulement*. Rouen renfermait effectivement une fontaine d'eau minérale, mais ces eaux sans réputation étaient à peine fréquentées par les habitants. Et pourtant une compagnie a obtenu le privilège d'établir dans le centre de la ville, sur la place de la cathédrale, une maison de jeu (2). » Perrin avait le bras plus long que

(1) Archives Nationales : F⁷ 87007.

(2) Archives Nationales : F⁷ 3036.

les Rouennais; ceux-ci durent rester propriétaires d'une source curative dont tous niaient les vertus; par contre, ils furent astreints aux bienfaits du trente-et-quarante. Large compensation. Les plaintes de Marseille, de Bordeaux, de Lyon, eurent un égal insuccès; quant aux jeux de Spa, Napoléon décréta le 1^{er} septembre 1807 que leur revenu serait consacré pendant dix ans au soulagement des victimes du récent incendie éclaté dans cette cité. Si Perrin s'inclinait devant pareil ordre, on peut douter qu'il le fit de bon cœur. Au reste son métier fructueux n'allait pas sans quelques anicroches. Tantôt c'était un de ses inspecteurs qui l'accablait de dénonciations (1), tantôt c'était la régie qui perquisitionnait chez lui pour savoir s'il n'écoulait pas de louis altérés ou si les cartes se revendaient dans les maisons particulières et les cabarets (2). C'était aussi l'obligation d'entretenir, par tradition, une armée de joueurs marquants, d'argousins, d'anciens croupiers, de valets retraités, de veuves, etc., sur laquelle un état de 1812 nous donne ces détails :

Dépenses particulières et secrètes par mois

De Livry	3,500
Det....	2,500

(1) Archives Nationales : F⁷ 6506 (983).

(2) Archives Nationales : F⁷ 6264 (5309).

Le chevalier de R. . .	2,000
De Prémont	1,500
La Calprenède	350
Morainville	350
Verrat père	1,200
Verrat fils	360

Avec les autres pensions allouées la mensualité se montait à 30,135 fr., contribution que Perrin trouvait douloureuse et fort exagérée. Le duc de Rovigo partagea un peu cet avis puisqu'il chargea le fameux inspecteur Pâques et ses deux collègues, Roux et Fournel, de lui fournir un rapport sur ce point. Tous trois conclurent, en janvier 1812, à une réduction générale et Pâques observait justement : « M. de Livry est le plus largement rétribué, mais son nom est en quelque sorte inhérent à tout ce qui est jeu dans Paris et ce nom sert d'enseigne à une maison du Palais-Royal. » J'ignore si le Ministre de la police diminua les rations, car la somme représentait une médiocre partie du gain fait par l'entreprise. Le bénéfice du seul mois de décembre 1812 se montait à 628,790 fr. 24, bénéfice provenant, non seulement du Palais-Royal le grand producteur, mais aussi, des nombreux salons que la ferme entretenait dans Paris. Ils étaient indiqués ainsi à Rovigo (1) :

(1) Archives Nationales : F⁷ 6330 (6981).

1^o Marquise d'Ambert où va Septeuil.

2^o M. de Richebourg, ancien fermier général et intendant des Postes. Très dévoué aux Bourbons. Près de Mousseaux.

3^o D'Aubusson de la Feuillade. Faubourg Saint-Germain. Tient des réunions, joue des comédies. Peu mesuré dans ses propos.

4^o Gontaut. Rue ci-devant Louis-le-Grand.

5^o De Pons. Rue des Fontaines.

6^o M^{me} de Durfort. Faubourg Saint-Honoré.

7^o M^{me} de Châtillon. Cul-de-Sac d'Argenson, n^o 8. S'intitule marquise. Correspond avec d'Artois. Très intrigante.

8^o M^{me} de Clermont. Tient noble breton au Palais-Royal sous les auspices de Gêran de Folville, etc., etc.

Il est superflu d'ajouter que le duc de Laval figurait en bonne place parmi ces aristocratiques tenanciers ; quant à Castellane, qui ne dételait pas, le Ministre de la police lui-même adressait à l'Empereur cette note particulière :

« M. de Castellane est intéressé dans la maison connue sous la dénomination de « Salon des Étrangers n^o 104 » ; il y est autorisé à jouer au Krebs-Contre lorsque les banques sont levées ; tous ceux qui connaissent ce jeu savent que ceux qui jouent *contre* ne tiennent pas le dé et sont obligés de suivre les fantaisies des joueurs, ils sont impassibles comme une banque, comme une

roue de loterie, ils sont exposés à perdre souvent, mais en général à gagner de plus fortes sommes; tous ceux qui jouent à ce jeu savent que depuis un an M. de Castellane y perd des sommes considérables et particulièrement contre M. Albéric de Narbonne qui y joue très gros jeu.

« M. de Castellane est intéressé dans l'établissement du Salon des Étrangers, il y est de moitié avec M. de Livry. Lorsque les banques sont levées, ces deux messieurs les remplacent, cela a lieu tous les jours. Les ambassadeurs sont tous de cette société ainsi que les plus gros joueurs de Paris. D'après cette donnée il n'est pas étonnant que M. de Castellane ait gagné un jour mille louis, il a perdu souvent des sommes plus considérables, enfin personne n'ignore avec quel désintéressement il joue, et quoique souvent intéressé dans les banques, ce qu'il perd est incalculable. Il a partagé pour un quart, il y a cinq ans, la fortune de son père réduite à deux millions, sa femme autrefois dame du Palais a une dot de 800,000 fr. C'est avec cela qu'il a joué et qu'il joue. N'ignorant pas qu'il avait beaucoup mieux à faire, quoiqu'agé de 45 ans, il a sollicité de l'emploi aux armées. Au moment de la Révolution, il était gouverneur de Niort avec rang de colonel: »

A la lecture de ce rapport, Napoléon ajouta de sa propre main :

« Me rendre compte du fait et lui défendre d'aller dans les maisons de jeux. »

L'ordre fut certainement transmis, car le vicomte écrivit au duc de Rovigo l'assurant de son dévouement à Sa Majesté. On avait besoin d'officiers. Le 11 septembre 1813 Castellane était nommé chef d'escadron au 1^{er} régiment des Gardes d'Honneur et le 27 il passait au 2^e régiment commandé par le général baron Lepic. L'Empire y gagnait-il plus que n'y perdait les tripots? La réponse est délicate. Au reste le fait d'entrer dans l'armée française n'indiquait pas chez un joueur la résolution de se convertir entièrement. Combien de militaires maniaient les cartes aussi bien que l'épée? Combien laissaient à la roulette la solde si glorieusement acquise sur les champs de bataille d'Espagne ou de Russie? Le général Malet n'était-il pas indirectement une victime de la fatale passion? En 1807 il avait autorisé à Rome et aux environs plusieurs maisons de jeux, moyennant une forte contribution imposée à leurs tenanciers et, n'étant pas riche, il essaya certainement quelques tapis pour augmenter ses ressources pécuniaires (1). D'autres généraux furent attirés aussi par les charmes de la dame de pique, mais elle ne les conduisit pas, comme le précédent, devant un peloton d'exécution.

(1) S.-C. Gigon : *Le Général Malet*. Paris, 1912.

Le jeu voyait peu à peu disparaître ses premiers grands rôles, Sainte-Foix mort, Montrond exilé, Castellane soldat, M^{me} de Chevreuse au chevet de sa fille; en même temps Perrin abandonnait la ferme que reprenait un nommé Bernard le 1^{er} janvier 1813. Si le premier n'était pas un modèle de toutes les vertus, le second valait encore moins.

Fils d'un cordonnier de Marseille, ce Bernard avait, disait-on, participé aux massacres de septembre, puis fondé, après le 9 thermidor, une maison de commerce rue des Jeûneurs. Dire qu'il fit banqueroute paraît superflu, ajouter qu'il paya presque un tiers à ses créanciers, c'est citer le plus beau trait de sa vie. De 1806 à 1807 Sainte-Pélagie le soustrait aux bruits malveillants courant sur son compte; réfugié ensuite en Angleterre, il émet de faux billets de banque; à Venise il espionne les archiducs, se lie avec les contrebandiers puis les dénonce à la police, enfin se montre si retors dans ses canailleries que Savary juge bon de l'employer. De quelle façon? Beugnot et l'inspecteur Pâques l'expliquent également. « Bernard n'avait aucun moyen pour exploiter l'entreprise des jeux, dit Beugnot, il ne fut que le prête-nom du ministre qui dans ces temps n'en avait point assez, ce qui obligea Bernard à boursiller, entr'autres chez un sieur Charles Schulmeister, alsacien, ayant secret de Bona-

parte aux armées où il a même eu le droit de faire jouer sous prétexte d'exercer une police plus directe, il fournit ce qui manquait. Voilà donc le ministre Rovigo, Charles et Bernard administrateurs de cette opération (1). » Pâques écrit : « Charles Schulmeister, natif de Strasbourg, a été aide de camp de M. le duc de Rovigo à la campagne de Vienne, il fit la connaissance à cette époque du sieur Bernard pour les fournisseurs d'armes aux armées, cette connaissance devint intime... Schulmeister revient d'Allemagne avec Bernard et la ferme des jeux lui est donnée. Schulmeister passa dès lors pour être le bailleur de fonds, et, s'il faut en croire le vulgaire, l'un et l'autre n'était que des prête-noms pour le duc de Rovigo chez qui Schulmeister venait tous les jours de grand matin (2). »

Ce serait une curieuse histoire à écrire que celle de Schulmeister « l'espion de l'Empereur (3). » Né le 5 août 1770, Charles-Louis Schulmeister était fils d'un pasteur protestant de Neu-Freistadt, près Strasbourg. Tour à tour

(1) Note de Beugnot sur les jeux de Paris. Archives Nationales : ABXIX 348. *Révélations scandaleuses* (s. l. n. d.).

(2) Archives Nationales : F⁷ 6790A.

(3) Une étude incomplète a paru en 1896 : *l'Espionnage militaire sous Napoléon I^{er}*, par Paul Muller. Je suis certain que l'érudit Léonce Grasilier possède des renseignements inédits sur Schulmeister, comme sur beaucoup d'autres personnages de l'histoire contemporaine.

contrebandier, épicier, marchand de tabacs, surveillant les émigrés, parlant également le français et l'allemand, aimant autant l'orgaulois que l'argent étranger, astucieux, habile, courageux, plein d'audace; un tel homme devait être un précieux serviteur pour Napoléon. Aux ordres de Savary, aide de camp de l'Empereur, il trouva moyen de s'imposer à Mack dans Ulm comme agent secret autrichien, utilisa adroitement l'incapacité notoire de ce général et contribua à la capitulation. Arrêté sur l'inculpation de trahison, il est bientôt délivré par l'arrivée de nos troupes et à son grand étonnement, Savary le nomme commissaire général de la police de Vienne. La vie aventureuse lui convenant mieux que l'existence de fonctionnaire, il rejoint au mois d'octobre 1806 la grande armée en Prusse, prend Wismer à la tête de treize hussards, règle le travail des informations et dirige l'espionnage. En 1807 il est préfet de police à Königsberg, c'est encore de la police secrète qu'il s'occupe à Erfurt en 1808 et c'est de la police des armées dont il est chargé en 1809. Métier plein d'aléas, car Schulmeister risqua dix fois d'être pendu ou fusillé, mais aussi métier productif puisqu'il lui rapporta plusieurs millions avec lesquels l'habile partisan construisit une magnifique habitation à Meinau aux environs de Strasbourg et acheta en Seine-et-Oise le château de Piple ancienne résidence

du maréchal de Saxe. Que ses inappréciables services lui aient valu d'énormes rétributions de la part de l'Empereur, on n'en peut douter; néanmoins elles ne suffisaient ni à acquérir des propriétés de nabab, ni à y donner des fêtes somptueuses. Les gens informés racontaient que la fortune de Schulmeister provenait surtout des jeux de Vienne où, grâce à la protection de Savary, il avait été largement intéressé et depuis cette époque ses relations avec Bernard ne s'étaient pas ralenties. Agréable intimité puisque les bénéfices de la ferme pour l'année 1813 se montaient à 7,470,511 fr. Même en ne touchant qu'un cinquième de cette somme, on avait tout loisir de mener grand train comme le maître espion.

Charles Schulmeister ne devait pas jouir longtemps de son faste. Napoléon abattu, les alliés envahirent la France, pillèrent le Meinau et le château de Piple, puis traquèrent le propriétaire qui réussit à se cacher. L'ami Bernard, lui aussi, éprouvait bien des ennuis par suite de l'invasion. Le 29 mars 1814, devant le départ de Marie-Louise et l'apparition de l'ennemi dans la banlieue, il ferma ses maisons. Fermer les maisons de jeux! La présence des hordes étrangères seule fit ce miracle que n'avait jamais pu accomplir nos souverains. En face de cette mesure extraordinaire, le baron Pasquier, préfet de po-

lice, demanda aussitôt des explications. « C'est de la simple prudence, répondit Bernard, jusqu'à ce que l'autorité me donne une protection suffisante. » Il réclama donc l'appui du général russe Sacken qui voulut bien lui accorder quelques plantons à la condition que le prix du bail serait versé entièrement dans la caisse de son armée. L'intervention de l'empereur Alexandre annula ces prétentions ridicules et le fermier rouvrit quelques tripots le 5 avril; au bout d'un mois tout fonctionnait comme par le passé (1).

Un changement de gouvernement impliquait naturellement une modification des différents services relevant de l'État. C'est bien ainsi que jugeaient les royalistes ou pseudo-royalistes pour lesquels la ferme des jeux semblait une proie alléchante. Anglès est nommé ministre de la police le 3 avril 1814, Beugnot directeur général le 18 mai, et les suppliques de pleuvoir.

M. de Tilly, ancien colonel, demande la place de commissaire au Salon des Étrangers; M. Pagès-Fonbonne, ex-directeur des Hôpitaux militaires à Nantes, désire être inspecteur; le comte de Saint-Paul, jadis mousquetaire, réclame une pension de 24 fr. par jour que lui fit le Directoire pour avoir donné au gouvernement l'idée de mettre les jeux en ferme; M. Catoire de Bion-

(1) Archives Nationales : F⁷ 87009.

court offre 4 millions pour cette même ferme; MM. Péru-Delacroix, de la Grave, de Chalabre, Davelouis, de Saint-Didier, le comte Henri de Liniers proposent à peu près la même somme; le commandeur de Dienne renchérit jusqu'à 6 millions; enfin Perrin, l'éternel Perrin, ne veut manquer l'occasion, il s'agite, écrit, pétitionne, sollicite, tant et si bien que la commission des jeux composée de MM. d'Arberg, de Beurnonville et Ferrand décide de maintenir Bernard en place. A peine cette résolution est-elle prise qu'un nommé Barrault envoie le 15 juillet 1814 au ministre un mémoire indiquant un nouveau mode d'exploitation.

« J'administrerai, disait-il, aux conditions suivantes (1) :

1° Faire cesser le scandale qui existe sous tant de formes dégoûtantes.

2° Réduire et fixer les maisons de jeux d'après les vues du gouvernement.

3° Ne les ouvrir les dimanches et fêtes qu'à cinq heures du soir après le service divin.

4° N'en permettre l'entrée qu'aux personnes bien vêtues et d'un âge raisonnable.

5° Exclure les femmes, les ouvriers et les malheureux.

6° Prendre des renseignements sur les per-

(1) Archives Nationales : F⁷ 6623 (62).

sonnes qui jouent gros jeu afin de prévenir leur ruine, etc., etc.

Aucune réponse ne fut accordée à ce règlement vertueux et moralisateur qui serait sans doute demeuré lettre morte comme les précédents. Et loin de réduire le nombre des claque-dents, on ne songeait qu'à les augmenter pour mettre à profit la présence des alliés. Un jour d'octobre 1814, M^{me} Dunan, fameuse tenancière, vint trouver Bernard et lui dit (1) : « Vous savez que je donne à jouer dans l'ancien hôtel Schwartzenberg. Connaissant tous les sujets des grands théâtres et une foule d'Anglais, de Russes et d'Allemands, je puis former une maison utile à votre entreprise si vous m'envoyez vos banquiers. — Je ne demande pas mieux, répondit Bernard, si vous organisez un établissement avantageux, car le vôtre est petit. — C'est juste; aussi notre ami Livry m'offre-t-il de me passer Frascati tandis qu'il deviendra commissaire au cercle des Étrangers. — La combinaison paraît bonne. Et que comptez-vous faire pour attirer le public? — Trois fois par semaine, le marquis et moi aurons un grand dîner suivi d'une fête. Vos banquiers arriveront. Nous garderons 3,000 fr. pour les frais de la soirée et le surplus sera pour vous. » Inutile de dire que Bernard octroya l'autorisation que

(1) Archives Nationales ; F⁷ 6766.

ratifia aussitôt le gouvernement. Les Bourbons réinstallés à Paris ne devaient-ils pas cette récompense au marquis de Livry dont les aïeux avaient, pendant deux cents ans, fait la partie du roi de France?

CHAPITRE VIII

Le *Marché central*. — Les étrangers. — Rapport du contrôleur Plée. — Nomenclature des maisons — Fouché revient au pouvoir. — Les recettes de l'année 1815. — Appréhension des joueurs pendant le mois de juin. — L'invasion. — Les alliés. — Ils réclament le Pharaon. — Sagesse de Fouché. — La maison du prince de Talleyrand. — Ravault de Kerboux. — Les dragées du roi.

Le retour des lys devait, paraît-il, être aussi celui de l'honneur, de la probité et de la justice. Un écrivain royaliste remarquait au sujet du Palais-Royal. « ... Du moment qu'une vertueuse princesse va le réhausser de sa présence, le sanctuaire de la vertu peut-il avoir rien de commun avec le repaire de tous les vices. Je donne le premier l'exemple de cette distinction nécessaire et depuis la boutique de bois jusqu'au perron, j'appelle désormais cette enceinte : *le marché central* (1). » L'épithète ne fut pas adoptée. Eût-elle empêché le trente-et-un, la roulette, le biribi, le kreps et le passe-dix de fonctionner?

(1) Des maisons de jeux de hasard, etc. Paris, 1814.

Évidemment non. A une heure sonnante de l'après-midi commençait la bataille; les plus impatients s'établissaient aux bonnes places avant le moment désiré, tandis qu'arrivaient bientôt d'un air assuré les habitués, puis les nouveaux venus, puis la nuée des escrocs, des inspecteurs et des espions chargés de surveiller les employés et les pontes. Quelle moralité dans cette noble institution! Quelle confiance des chefs dans les subalternes! Toutes les fois que ces derniers levaient le siège ou voulaient prendre leur mouchoir, ils devaient préalablement tendre les mains en l'air et les frotter avec bruit l'une contre l'autre! Passé minuit on ne servait plus ni eau claire, ni limonade, ni citronnade; petite économie que réalisait l'entrepreneur des rafraîchissements, un conseiller d'État! Les étrangers engouffraient là des fortunes; il est vrai qu'ils en profitaient aussi, puisque le maréchal de camp baron Grundler, commandant la place de Paris, touchait chaque mois 2,000 fr. sur le produit des jeux, le général comte de Rochechouart et son état-major 1,000 fr. par jour et le général Sacken 3,000 fr. Bernard payait sans protester ces indemnités. Avec un énorme profit il vengeait sur la bourse des alliés les défaites de l'Empereur. Mais que de jalousies éveillées! Soria, un ancien caissier, l'accusait publiquement de lui avoir fait falsifier les bordereaux; une veuve Jouffret dé-

nonçait au Directeur de la police « l'anthropophage Perrotin, guillotineur, déporteur et sèp-tembriseur » nommé récemment inspecteur des tripots; de vingt côtés pleuvaient délations, libelles, réquisitoires (1). L'audacieux débarquement de Napoléon allait dispenser le fermier d'une réponse. Dès le 21 mars 1815 Fouché reprend le ministère de la police et aussitôt le contrôleur Auguste Plée lui fournit ce rapport détaillé :

NOMENCLATURE DES MAISONS

1^{re} classe. — Celle où l'on ne joue point les jeux de hasard, mais le triomphe, le piquet, etc. Lieux infects fréquentés par la lie du peuple :

N° 21, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'hôtel des Étrangers.

2^e classe. — Celles où l'on joue seulement les jeux de hasard et dans lesquelles les hommes et les femmes sont admis :

N° 13, rue de Marivaux.

N° 36, rue Dauphine.

La partie de M. de Livry.

La partie de M^{me} Dunan.

3^e classe. — Celles où les hommes seuls sont admis :

(1) Archives Nationales : F⁷ 87009. — F⁷ 6624 (416).

Cercle des Étrangers.

N° 110, dit Paphos, rue Vieille-du-Temple.

N° 113, au Palais-Royal.

N° 129, —

N° 154, —

N° 9, —

« Le n° 154 est une des maisons les plus élevées en dignité. Tout le monde n'y est point admis indistinctement et il faut être présenté par quelqu'un de la société laquelle est fort bien composée. On n'y joue pas moins de cinq francs à la fois, au lieu que dans les autres maisons, le taux exigé n'est que de deux francs pour la roulette. Presque tous les joueurs sont, ou des chevaliers de la Légion d'honneur, ou des étrangers, des Anglais particulièrement. Ils y jouent gros jeu.

« Le cercle des Étrangers, rue Grange-Batelière, est le rendez-vous de tout ce qu'il y a de mieux dans Paris. On y voit des princes, des ducs, des comtes, des barons, des ambassadeurs, des généraux, etc. On y joue le creps et le trente-et-un. Les moindres masses sont de cinq francs. Tous les mercredis, il y a un dîner de trente à quarante couverts aux frais de l'administration. C'est une réunion vraiment belle. Les personnes invitées qui n'amènent point avec elles leurs domestiques sont servies à table par ceux de la maison qui tous portent livrée. Après le dîner

on joue, et il n'est point rare d'y voir perdre quelques centaines de napoléons avec autant de facilité qu'on voit perdre deux francs au n° 113. Chaque jour, à une heure du matin, on sert un très beau et très bon souper, et le jeu se prolonge après jusqu'à trois ou quatre heures.

« La partie de M. de Livry et celle de M^{me} Dunan ne prennent place qu'après le cercle des Étrangers. Quoique d'un fort bon ton, les dames qui y sont admises, sont presque toutes des femmes galantes, quelques actrices, des danseuses de l'Opéra. On y donne des dîners comme au Cercle et on y joue le même jeu.

« Le n° 9 au Palais-Royal tient des trois classes. A onze heures du soir, une des portes de la salle de creps s'ouvre et l'on aperçoit une salle de bal peuplée de filles publiques qui se glissent à travers la foule des joueurs et viennent, comme des vampires, s'attacher à ceux qui gagnent pour leur soutirer quelques pièces. Ce lieu n'est qu'un endroit de débauche et de corruption. »

Fouché avait fort à faire pour remettre d'aplomb les services qu'il avait si bien organisés jadis. Il lui fallait reconstruire et se défendre, même contre l'Empereur en passe d'innover. Un décret du 13 avril 1815 ordonnait de verser à la caisse de l'Extraordinaire le produit des jeux et des journaux. Devant cette mesure qui anéantissait les ressources et l'action de la police, qui

nécessitait une comptabilité compliquée, une paperasserie impossible, le duc d'Otrante protesta énergiquement.

« Cette espèce d'impôts repose sur des bases absolument morales et artificielles. Ils fructifient ou se détériorent suivant les caractères et l'influence habituelle de ceux qui les reçoivent, parce que ceux qui les reçoivent sont en même temps chargés d'en produire la nature. Ils diffèrent essentiellement des autres impôts et les procédés ordinaires ne leur sont pas applicables.... Le *Journal de l'Empire* administré en 1813 par la police produisit dans le mois de mars 4,291 fr. 63 tandis que pour le même mois de 1815 sous la Chancellerie il n'a produit que 3 fr. 16! » Fouché demandait donc à l'Empereur de laisser les choses en l'état précédemment établi, mais le comte Defermon, ministre d'État, directeur de la caisse l'Extraordinaire, fit à son tour un rapport concluant dans le sens opposé. L'invasion mit tout le monde d'accord.

Impassible à ces discussions, Bernard se contentait d'encaisser. Malheureusement pendant l'année 1815 le baromètre des bénéfices allait être excessivement variable. Les produits bruts des jeux de Paris indiquent de façon curieuse pour cette période les oscillations politiques :

Janvier	980,645 70
Février :	859,597 90

Mars (1).	733,598 50
Avril	817,035 »
Mai	618,179 »
Juin.	379,127 20
Juillet.	226,120 95
Août.	1,046,545 95
Septembre	706,926 50

Etc., etc.

Voici comment se traduit l'appréhension des joueurs aux derniers jours de l'Empire :

18 juin	11,174 65
19 —	11,901 30
20 —	1,730 45
21 — (2)	8 70
22 —	16,890 70
23 —	5,927 45
24 —	5,848 »
25 —	58,691 »

Un gain de 8 fr. 70 le 21 juin ! La journée de Waterloo était aussi désastreuse pour la ferme que pour la France ! Les alliés envahissent le territoire, entrent dans Paris, « Tout est perdu ! » soupire Napoléon, « Tout est sauvé ! » s'écrie Bernard. Au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, au Champ-de-Mars, aux Champs-Élysées, Prus-

(1) Napoléon débarque le 1^{er} mars 1815 au golfe Juan ; le 20 il arrive à Paris.

(2) La nouvelle du désastre de Waterloo fut connue à Paris le 21 juin dans la matinée.

siens, Russes, Anglais bivouaquaient en plein air. La capitale reste morne et inanimée. Après quarante-huit heures Louis XVIII est aux Tuileries, la confiance renaît et les incorrigibles badauds parisiens repeuplent les rues. On va voir, les campements, on contemple les parcs d'artillerie, on examine curieusement les uniformes étrangers. Sur les boulevards s'entremêlent les tuniques blanches des Autrichiens, les vestes rouges des officiers britanniques, les habits verts des Russes, les tuniques bleues des Bavares; boulevard du Temple se presse la foule des soldats défilant devant les danseurs de cordes, les pierrots, les baladins, les singes savants, les cirques, les jongleurs, les chevaux-de-bois, les marionnettes et mille autres distractions. Mais c'est surtout le soir au Palais-Royal que « la volupté reprend ses quartiers ». Lourds et brutaux comme d'habitude, les Prussiens s'y divertissent au début par insulter les femmes, rosser les hommes et briser les étalages, tandis que les Russes plus calmes et les Anglais corrects et flegmatiques s'écrasent littéralement sous les colonnades illuminées. Le roi de Prusse circule incognito, Wellington entre chez Bréguet, princes allemands, généraux, lords, s'assoient aux tables de roulette, de trente-et-quarante, de biribi et, à défaut de leurs confortables clubs londoniens, les fils d'Albion ne craignent pas le *Panorama*

moral surnommé le *Pince-c...*! Un Prussien perd en une seule soirée 12,000 fr. au n° 129; un Russe laisse 30,000 fr. au n° 9; Blücher ne quitte pas son cher n° 113 où vient le quérir le comte Beugnot pour empêcher l'explosion du pont d'Iéna (1). Frascati reçoit journellement la visite du colonel Souverby, de Hall Standish, de sir Charles Potter, de lord Thanet, de lord File, ami du Régent venu constater la ressemblance de son maître avec le marquis de Livry (2). Et malgré les multiples façons de se faire dévaliser, ces messieurs ne sont pas satisfaits. Ils réclament de Bernard le pharaon au livret tel qu'on le pratique en Allemagne, avec menace de le jouer au besoin sans autorisation. Le Directeur de la police accueille immédiatement cette demande aussi naturelle.... que péremptoire. Hélas! les vainqueurs ont toujours les dents longues. Le 15 août 1815, le général baron Mülling et Justus Grüner exigent du fermier des jeux 5,000 fr. par jour, moyennant quoi ils s'engagent à protéger l'entreprise. A défaut de ce paiement on ouvrira de

(1) Le comte de Rochechouart raconte dans ses *Souvenirs* que c'est l'empereur Alexandre et non Louis XVIII qui menaça d'aller se placer sur le pont d'Iéna dont Blücher avait décidé la destruction.

(2) Archives Nationales : F⁷ 3786. *Le Palais-Royal ou les filles en bonne fortune*. Paris, 1815. *Mémoires du comte Beugnot*. Paris, 1889. Voir aussi l'intéressant ouvrage de Roger Boutet de Monvel : *les Anglais à Paris*. Paris, 1911.

nouvelles maisons et on interdira celles de Bernard. Étranglé, celui-ci finit par transiger pour 4,000 fr., mais au premier versement Justin Grüner prend l'argent et se refuse à donner une quittance de plus de 2,000 fr. ! « J'en fais une condition absolue, » ajoute-t-il avec un magnifique aplomb. Fureur, algarade, cris, protestations. Immédiatement averti de cette prétention exagérée, Fouché répond :

« Dans l'état actuel des choses, la recette des jeux étant sans cesse menacée, il devient indispensable, pour ne pas s'exposer à perdre la seule ressource qui reste à la caisse du ministre, de faire le sacrifice qu'on nous impose et qui n'est que momentané. Une plus longue résistance pourrait entraîner la ruine de tous les établissements pour le présent et l'avenir. »

Abandonner un mât afin de sauver le bâtiment est toujours une bonne manœuvre et le sage conseil du ministre fut suivi par Bernard qui trouvait néanmoins qu'on abusait des circonstances pour lui forcer la main. Il allait bientôt s'en apercevoir une seconde fois. Talleyrand possédait près de Saint-Denis une propriété nommée Saint-Brice dont l'entretien devenait trop onéreux. Ne trouvant pas à la vendre il la proposa à l'entreprise des jeux. Bien que susceptible d'acquérir un département entier, celle-ci refusa net. Qu'avait-elle besoin de cette terre ? Alors on lui fit

comprendre fort positivement qu'il fallait acheter et que si, avant vingt-quatre heures, le contrat n'était pas signé, le bail des jeux serait aussitôt déchiré. Il est difficile de résister à une proposition pareille. La maison fut payée 250,000 fr. comptant, et, chose bizarre, c'est l'entreprise qui réalisa la bonne opération en ne quittant pas la partie à une époque plus lucrative que jamais (1). Lucrative en effet; les bénéfices nets de l'année 1815 se montèrent à 10,815,332 fr. 28 sur lesquels le gouvernement toucha environ sept millions. Malgré la jolie part lui revenant ou à cause des vexations continuelles, Bernard lâcha pied et le 1^{er} septembre céda la place à un nouveau fermier, non pas un croupier, non pas un inspecteur, non pas un financier, non pas un aventurier, mais un militaire, Adrien-Charles-Marie Ravault de Kerboux, chef d'escadrons, attaché à l'État-Major du Ministre de la guerre, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Après Perrin, Bazin, Davelouis et Bernard, la ferme se régénérerait.

Agé de quarante-deux ans en 1815, Kerboux avait été lieutenant de hussards, aide de camp du général Boudet, ensuite du prince de Ponte-Corvo; il avait participé à presque toutes les campagnes de l'an VIII à 1813, avait été blessé

(1) *M. de Talleyrand*. Paris 1835, t. IV.

d'un coup de canon à Wagram, mais le fait d'avoir suivi le roi à Gand fut certainement la plus utile action d'éclat qui lui permit d'obtenir l'entreprise des jeux. La gérance d'un guerrier allait-elle transformer l'immorale institution en lui apportant la discipline, la vertu et l'honnêteté? Réal va nous répondre (1) :

« Au commencement de la Restauration, on avait conservé quelques habitudes de l'Empire; le ministre de la police, le préfet de police, les familiers du château avaient leur part du gâteau; la cassette du roi elle-même prélevait son tribut. Tous les matins un rouleau de cinquante pièces de vingt francs était déposé sur la cheminée royale. Louis XVIII, soit que l'origine impure de cet or lui inspirât un sentiment de répugnance, soit que mille francs fussent une bagatelle indigne de son attention, laissait amasser les rouleaux sur la cheminée et ne les donnait ou ne les faisait enlever que quand il s'en trouvait un assez grand nombre pour former encombrement. Un jour vingt-sept ou vingt-huit rouleaux étaient entassés et M^{me} du Cayla se trouvait près du roi. « Zoé, je veux vous donner des dragées, » dit Louis XVIII, et il remit le paquet entre les mains de la comtesse.

« Le soir la dame était allée se reposer du far-

(1) *Indiscrétions*, Paris, 1835, t. II.

deau des grandeurs dans une royale maison de plaisance, mystérieux asile, offrande de son auguste maître. Elle aimait trop le roi pour l'oublier un seul instant, et, pour parler de lui sans cesse, elle s'était fait accompagner par un beau jeune homme, confident discret de ses pensées. Les dragées de Louis XVIII avaient été déposées sur un guéridon, le beau jeune homme déchirait l'une après l'autre les enveloppes des rouleaux et comptait les sommes qui y étaient enfermées.

« Tout à coup sa figure ordinairement si calme se colora d'indignation ; en comptant il avait trouvé que dans un rouleau il manquait une pièce d'or, dans un autre deux. « Qu'avez-vous, mon ami ? fit la dame alarmée de sa pâleur. Voyez, Zoé, voyez ! (Il s'arrogeait le droit de dire aussi Zoé.) Voilà, cependant, comme on trompe les rois ! »

Si l'anecdote est vraie, nous sommes obligés de croire que le commandant Ravault de Kerboux, dès son installation, utilisait vis-à-vis du souverain ce qu'on nomme dans l'armée une retenue sur la solde.

CHAPITRE IX

Maisons clandestines. — Régie provisoire. — Désagréments du fermier. — *Le Loto royal*. — Chalabre et sir Charles Potter. — Tripots transformés en bureaux politiques. — Maladresse de la police. — Catelin prend la ferme. — Recouvrement des anciennes créances. — Catelin se retire. — Nombreux soumissionnaires. — Boursault est déclaré adjudicataire. — Libelles contre lui. — Le comte de Castella. — Utilité de la diplomatie.



Le populaire profite toujours d'un changement de régime pour élargir ses libertés. Dès son entrée en fonctions, Kerboux eut à lutter contre les maisons clandestines et les nombreux tenanciers qui relevaient de la régie tout en la frustrant sur une grande échelle. Au n° 1 de la cour des Fontaines (Palais-Royal), le nommé Prévost, ancien fermier des jeux, fondait un établissement où on lisait les journaux et où on ne devait jouer que le billard, le tric-trac, les échecs, le boston, l'impériale, le triomphe, simple prétexte à tripot (1); rue Taitbout, une dame Népotis,

(1) Archives Nationales : F⁷ 6792 (354).

italienne, tenait une bouillotte deux fois par semaine, la dame Guestale, juive, en faisait autant au coin de la rue Saint-Fiacre sur le boulevard (1); à Frascati la fameuse M^{me} Dunan attirait le public en offrant de magnifiques dîners le lundi à cinq heures et demie précises, et son amant, M. de Flavigny, qui vivait avec elle, la dirigeait dans ses réceptions où étaient généralement conviés Georges Mills, les généraux Pacthod, Gentil Saint-Alphonse, ainsi que beaucoup d'autres (2); au n° 26 de la rue de Grammont, le chevalier Bernardini, autrichien, installait le *Cercle de Minerve* comprenant des Salons géographiques, topographiques, nautiques, littéraires et une galerie d'Appelle! On pense bien que l'étude des cinq parties du monde devait dissimuler les parties de roulettes, mais le digne chevalier eut le tort d'attirer, par une enseigne malencontreuse, les regards de la police. On le coffra. Quand après huit jours de détention, il sortit de prison, tout le mobilier était vendu et sa perte totale se chiffrait par une somme de 80,000 fr. (3). Pour compenser le tort que lui causaient ces embûches, Kerboux obtint du comte Decazes, le 15 mai 1816, une régie provisoire

(1) Archives Nationales : F⁷ 6633 (1349).

(2) Archives Nationales : F⁷ 6313 (1871) M^{me} Dunan tint plus tard l'hôtel de Paris, au coin de la rue d'Artois.

(3) Archives Nationales : F⁷ 6305 (1329).

dans huit places du royaume occupées par les alliés : Cambrai, Valenciennes, Le Quesnoy (quartiers anglais); Mézières, Thionville (quartiers prussiens); Maubeuge (quartier russe); Colmar et Sedan (quartiers autrichiens). Cette expérience de quatre mois comprenait le biribi, la passédix, la roulette, le creps et partiellement le pharaon, sur les produits desquels il versait d'avance 40,000 fr. chaque mois (1). Que ce dédommagement était menu vis-à-vis des multiples ennuis que le commandant fermier éprouvait à Paris! Dans sa nouvelle situation son grade ne lui servait pas à grand'chose; il y a si loin de la discipline d'un quartier à celle d'un claque-dent. Que pouvait-il par exemple, lorsque des militaires causaient chez lui du scandale? Ce fut le cas de MM. de Conflans et de Cessé, officiers des grenadiers à cheval de la garde royale qui, après un trop copieux dîner, entrèrent un soir au n° 9, crièrent, hurlèrent, insultèrent les banquiers et rossèrent les gendarmes qu'on avait appelés (2). Que pouvait-il contre des spécialistes habiles, retors, experts et protégés par une aristocratie redevenue toute-puissante? C'est en vain qu'il écrivait au Ministre de la Police (mai 1817) (3) :

« Le sieur de Chalabre, fils d'un banquier de

(1) Archives Nationales : F⁷ 4229.

(2) Archives Nationales : F⁷ 6794 (530).

(3) Archives Nationales : F⁷ 6766.

jeu, homme insinuant, fin et poli, s'est associé avec le sieur Pothers très répandu parmi les Anglais et les Américains. Ils luttent publiquement contre le privilège des jeux. Chalabre a d'abord produit un jeu de hasard de son invention composé ainsi que la Loterie Royale de quatre-vingt-dix numéros; il l'a nommé *Loto royal* et pour ne laisser aucun moyen d'intéresser la haute société à le protéger, il a déterminé une chance où tous les joueurs sont obligés d'abandonner une partie de la mise au profit de l'institution vénérable connue sous le nom de Société de la Maternité. Ce jeu une fois introduit chez M^{me} la duchesse de Luynes et la comtesse du Mesnil est bientôt accredité dans d'autres réunions moins brillantes. »

Heureuse association que celle de Chalabre et de Pothers. Le premier auxquels certains envieux refusaient le titre de comte de Chalabre pour l'appeler simplement Roger, avait été jadis officier dans Savoie-Carignan où il s'était signalé... en faisant le tric-trac de son colonel. Ses campagnes — campagnes de trente-et-quarante — se bornaient à Coblenz, Spa, Francfort, Hambourg dont il revint après l'émigration, ce qui lui valut sous la Restauration la croix de Saint-Louis. On l'obtenait à moins. Quant à Pothers, exactement Charles Potter, c'était un de ces nombreux Anglais faits prisonniers à la rupture du traité d'A-

miens, un de ces Anglais auxquels la France fut si peu cruelle qu'ils y demeurèrent jusqu'à leur dernier jour. Beau cavalier, distingué, joueur magnifique, sir Charles devint le gendre du comte de Vaublanc, ministre de Louis XVIII, et fréquenta les salons les plus élégants, particulièrement celui de la duchesse de Luynes reparue avec les Bourbons. Mais si les douairières étaient ravies de sa magistrale façon de tailler, le fermier Ravault de Kerboux se montrait beaucoup moins enthousiaste. Il déposa une nouvelle plainte — la vingtième — entre les mains du comte Decazes et l'inspecteur Foudras fut chargé d'une enquête sévère. Malheureuse indiscretion. Potter n'était pas un isolé ; on découvrit le colonel Thomas qui tenait une bouillotte, 65, rue Sainte-Anne ; M^{me} de Saint-Marceau qui donnait à jouer place Vendôme s'appuyant d'un côté sur l'amour de l'abbé de Saint-Phar, de l'autre sur les fonds que lui fournissait Chalabre ; la comtesse du Mesnil qui recevait chaque soir une brillante société où figuraient M^{mes} de Maussion, de Vibraye, de Jumilhac, de Chabrillan, de Roissy, de Chalandray, attablées jusqu'à cinq heures du matin au biribi ou à la roulette. Quelle sanction prendre devant ces réunions transformées souvent en bureau politique d'une note ultra-royaliste ? Le pauvre Kerboux ne savait à quel saint se vouer, à quel ministre s'adresser. D'autre part les

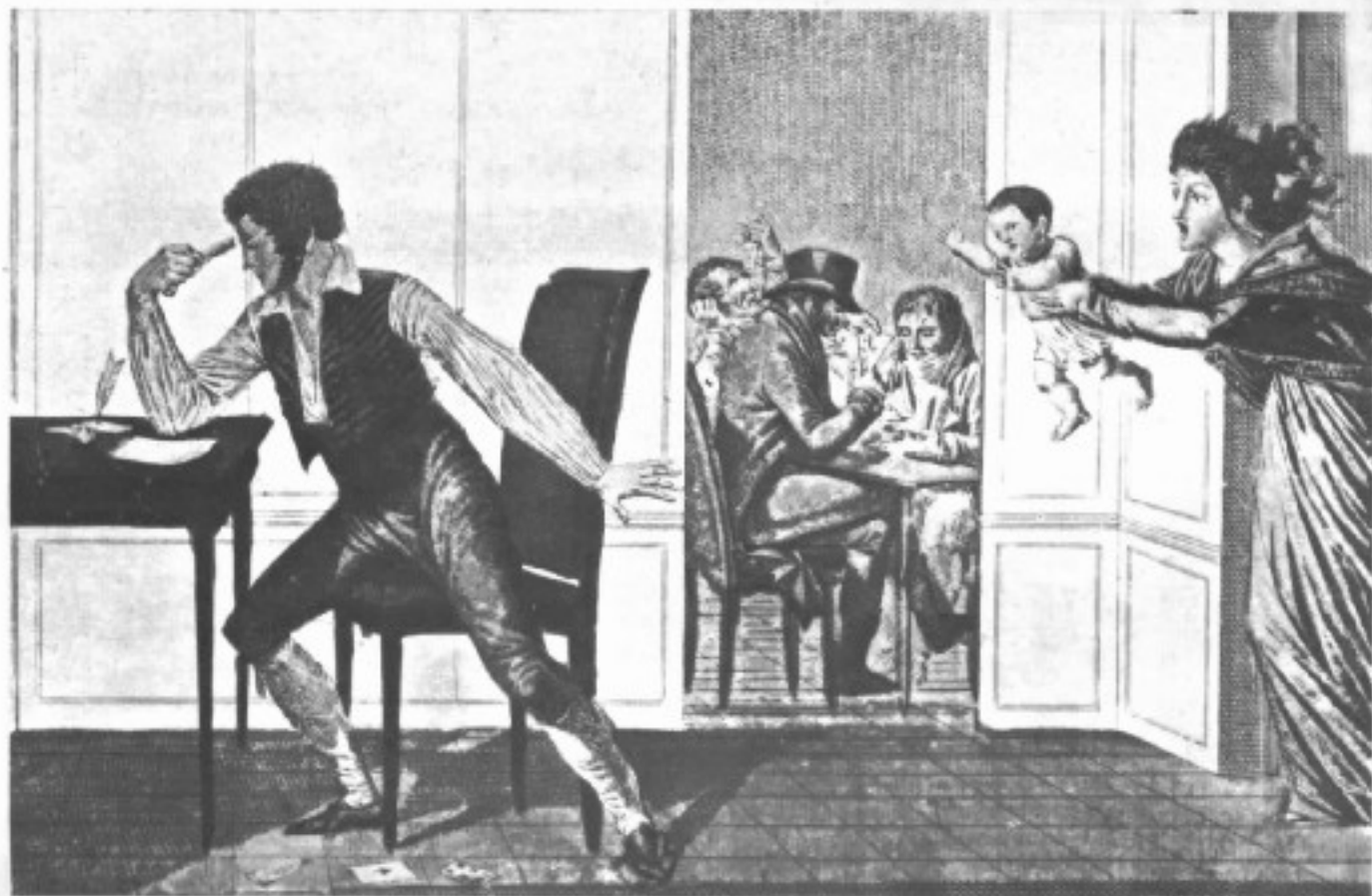
villes d'eaux thermales produisaient médiocrement puisque le résultat de Bagnères pour le mois de juin 1817 se chiffrait par une perte de 37 fr. 30! Et puis la police chargée de venir en aide à l'entreprise des jeux ne lui nuisait-elle pas souvent, grâce à sa surveillance aussi exagérée que maladroite? Ah! la police du Roi! Elle était vraiment drôle dans son inénarrable défiance! Dès que plusieurs individus s'assemblaient sous une raison quelconque, ils étaient aussitôt guetés, espionnés, dénoncés. Quel danger pour le pouvoir que les *Épicuriens*, les *Nourrissons de Bacchus*, les *Enfants de la Veillée*, les *Douze Apôtres*, les *Bergers de Syracuse*, les *Fricoteurs*, les *Amants d'Hébé*, les *Soutiens de Momus* et les *Amis du terrier des lapins du Midi!* go-guettes ou compagnies chantantes qui avaient le seul défaut de manifester plus de sympathie à Bacchus qu'à Louis-le-Désiré (1). Selon toute apparence, Kerboux était plutôt un militaire qu'un psychologue; il ignorait la manière de violer la loi, de tourner le code, d'aveugler les agents de l'État, bref les diverses habiletés au moyen desquelles un fripon obtient ici-bas le respect et la considération. Quoique son bail fût encore valable pendant un an, il passa le 10 janvier 1818 la ferme des jeux au nommé Catelin contrôleur

(1) Archives Nationales : F⁷ 6792.

de l'administration et protégé du sieur Bernard déjà plusieurs fois cité. Nouvelle direction, nouvelles réformes. Plusieurs citoyens profitèrent de l'occasion pour étaler leurs idées touchant la régénération du public des tripots. Le nommé Sambard proposa l'établissement d'une roulette décimale établie dans les douze arrondissements sous la surveillance des maires ; le nommé Thouan soumit un trente-et-un « composé de 312 dés cubes représentant les mêmes nombres des 312 cartes avec même numérique et même couleur que les cartes rouges et noires. » Le tailleur ne touchait plus rien, l'adresse de ses doigts devenait nulle. De plus la mécanique était en cuir bouilli (1) ! A ces inventions mirifiques le gouvernement préféra des moyens plus simples.

Après l'occupation de 1814 et de 1815 beaucoup d'alliés avaient laissé derrière eux d'énormes *pavés*. Le comte Alexis Orlof, colonel aux gardes, aide de camp du grand duc Constantin devait, à lui seul, un billet de 90,000 fr. souscrit le 6 juin 1814. La date du paiement était échue depuis quatre ans sans qu'on entendit parler de rien. Le roi décida donc que le reliquat provenant du recouvrement des créances propriété de la ferme antérieurement à 1818 serait appliqué à des actes de bienfaisance. Il ne restait plus qu'à

(1) Archives Nationales : F⁷ 6872 (5403), F⁷ 87010.



SUITE EFFRAYANTE DE LA PASSION DU JEU

A Paris, chez Bance, rue Saint-Denis, n° 155, près celle aux Ours

faire rentrer ce reliquat. Le total se montait à 933,849 fr. sur lesquels 170,109 fr. présentaient une petite chance de remboursement. Bien qu'ignorant le résultat de la mesure royale, on peut estimer sans crainte d'erreur qu'en cette année 1818, le budget de la charité ne subit pas une appréciable augmentation. Catelin, entrepreneur provisoire, n'eut d'ailleurs pas le temps de montrer son savoir-faire; déjà maints compétiteurs s'apprétaient à reprendre son bail.

Parmi les trente soumissionnaires figuraient : Lambert de Beaulieu; Sandrié-Vincourt; de Villeneuve, major de la 7^e légion; Ambroise Grégoire Le Grand; le comte de Moriolles, maréchal de camp; le chevalier de Roujoux et le lieutenant général comte Pajol, l'héroïque cavalier de Napoléon. Ruiné par l'entreprise des bateaux à vapeur, Pajol écrivait au ministre de la police : « V. E. ne doit-elle pas avoir quelques égards pour un vieux soldat tel que moi dont la conduite a toujours été dictée par l'honneur, et ne doit-elle pas dans sa justice lui donner la préférence sur tout autre solliciteur. Je pense que ce serait le moyen de donner un peu de considération à cette entreprise qui jusqu'ici n'a été si mal regardée qu'à cause des hommes tarés qui en ont été chargés (1). » Juste remarque, mais le gouverne-

(1) Archives Nationales : F⁷ 87010.

ment se souciait moins de l'intégrité que de l'argent. Les propositions suivirent leur cours et le 3 octobre 1818, à huit heures du soir, la commission chargée de procéder à l'adjudication de la ferme des jeux de Paris tint sa séance à l'Hôtel de ville sous la présidence du Conseiller d'État préfet de la Seine. Les membres étaient MM. de Chabrol, Anglès, Ternaux, Ch. de Lamoignon, Delaître, Littardi, Walchenaer et de Barthélemy. Voici comment furent classés les candidats :

Bernard (Jean-Joseph)	5,000,000
Lanfrey (Charles-Louis).	5,012,000
Perrin (Jean et Joseph frères) et	
Bazouin	5,100,000
Pichat (Nicolas) :	5,200,000
Poisson (Thomas)	5,250,000
Boursault (François).	5,300,000
Présentent des garanties suffisantes.	
Catelin (Joseph).	5,100,000
Lormand (Jean-Baptiste)	5,100,000
Granger (Louis)	5,200,000
Comte de Saint-Marc	5,200,000
De Roujoux (Prudence-Guillaume),	5,225,000
Davelouis	5,300,000
Comte Pajol	5,500,000
Lefébure (Jacques-Gédéon). . . .	6,000,000

N'ont pas justifié des moyens nécessaires à l'exploitation de la ferme, mais ayant annoncé

des garanties, ne seront admis à une nouvelle soumission définitive qu'autant qu'ils produiront des pièces sûres d'ici à mardi quatre heures.

Grandsire, Mancel, Vial, comte de Fiennes, du Coster, de Chalabre, comte de Moriollès, Sandrié-Vincourt, de Villeneuve, etc., etc., ne présentent point les garanties requises.

Le 7 octobre les commissaires s'assemblèrent de nouveau et le 10 eut lieu la réunion définitive. On examina les neuf soumissions qui restaient. Les trois plus grosses offres étaient :

Boursault	6,526,600
Perrin frères . . .	6,526,000
Comte Pajol . . .	6,315,000

L'honneur n'ayant rien à voir dans l'affaire, Boursault fut déclaré adjudicataire pour six ou neuf ans à partir du 1^{er} janvier 1819.

Agé de soixante-sept ans, arrière-petit-fils du poète Boursault, le nouveau fermier des jeux avait jadis suivi la carrière théâtrale où il avait pris le nom de Malherbe. La Révolution le lança dans la politique. Élu capitaine de la garde nationale puis premier suppléant de la députation de Paris, il remplit diverses missions aux armées et modéra les crimes de Carrier à Nantes. Habile brasseur d'affaires, spéculateur avisé, Boursault-Malherbe jouissait d'une fortune considérable

gagnée particulièrement avec l'entreprise des gadoues de Paris. « J'ai deux fils, remarquait-il; j'en ai mis un dans les boues, l'autre dans les poudrettes et je leur ai dit : Faites votre chemin ! » Montrond l'appelait *Merdiflore*, car ce remueur de fange possédait aussi des serres merveilleuses situées rue Blanche (1). Déparcillait-il la collection des Bernard, Perrin, Bazouin, Davelouis, Chalabre et autres, ses prédécesseurs comme directeurs des tripots ? « Oh ! non, » affirmaient les nombreux folliculaires qui, aussitôt son installation, l'accablèrent de libelles et de pamphlets. Pour confondre les calomniateurs, il imprima un factum racontant sa vie. « Ah ! ah ! ricanèrent les clabaudes, il fait un panégyrique de ses vertus dont lui seul a conservé le souvenir (2) ! » Et la meute, poussée par les candidats évincés, hurlait avec tapage. Cahaisse, un ancien employé des jeux destitué par Boursault, se montrait le plus acharné. « Taisez-vous, criait le persécuté, vous êtes aux ordres de mon concurrent Chalabre. — Et vous, ripostait le détracteur,

(1) *Notice sur la vie publique et privée de J.-F. Boursault-Malherbe*. Paris, 1819. — Docteur Poumiès de la Siboutie : *Souvenirs d'un médecin de Paris*. Paris, 1910. La rue Boursault actuelle est située sur l'ancien parc du spéculateur.

(2) Cahaisse : *L'Observateur des maisons de jeux à M. Boursault* (s. l. n. d.). *Les deux Boursault, macédoine* (s. l. n. d.). *L'Argus des maisons de jeux*. Paris, 1820. Dans son livre : *Les Cartes à jouer*. Paris, 1906, t. 1, page 453, M. d'Allemagne écrit : « A Perrin succédèrent Boursault et Malesherbes. » !!!

vous avez été aux ordres de tous dès que vous avez pu grimper sur le comptoir de votre père; et dans votre état d'histrion, vous avez été même obligé d'obéir au coup de sifflet du premier goujat auquel votre manière déplaisait et de quitter la scène (1). » Et Cahaisse publiait une sorte de revue, l'*Observateur des maisons de jeu*, dont chaque numéro contenait une impressionnante *Nécrologie* signalant les joueurs qui s'étaient empoisonnés, brûlé la cervelle, pendus ou jetés par la fenêtre. Boursault trouvait assurément qu'on ne facilitait guère ses débuts. Débuts difficiles. Débuts pénibles. Ministres, conseillers d'État, policiers s'agitaient, s'inquiétaient. « A-t-il assez de fonds? Ses répondants sont-ils solides? Pourra-t-il continuer? » Au bout d'un mois, le ciel devint plus pur malgré des nuages intermittents. Ouvrons le dossier des récriminations (2) :

23 janvier 1819. ' .

La preuve que M. Boursault viole ses engagements, c'est que Potters, anglais, taille trois fois par semaine : 1^o chez M. de Talleyrand; 2^o chez M^{me} la duchesse de Luynes; 3^o chez M^{me} Brachiot, hôtel de Caraman, rue Saint-Dominique. On dit qu'ils ont pris des engagements avec Cha-

(1) *Petite lettre adressée à un grand homme*. Paris, 1820.

(2) Archives Nationales : F⁷ 9795.

labre et Boursault. Ce Potters doit avoir une mission secrète pour le gouvernement anglais.

26 janvier 1819.

Une nouvelle preuve que M. Boursault viole les articles de son traité des charges, c'est que, samedi dernier, M. Boursault a fait autoriser M. Castella, ex-colonel des Suisses, à tenir une banque de Trente-et-un chez lui rue Royale n^o 7, que la société s'est prolongée bien avant dans la nuit, que les bénéfices sont évalués à 30,000 fr. et que c'était M. Potters qui avait négocié cette affaire. Cet Anglais est vraiment partout et, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il est l'ami du chef de la police anglaise sir Hamilton, les commissions qu'il se ménage tous les jours doivent le mettre souvent à même d'entretenir ce dernier des anecdotes de la capitale.

Comme on le voit, sir Charles Potter continuait imperturbablement à manier le râteau dans les salons où l'on jouait; quant au sieur Castella cité plus haut, il se nommait en réalité le comte de Castella de Berlens et venait d'être naturalisé français. Les services rendus à notre patrie lui donnaient bien ce droit. Colonel du 2^e régiment suisse en 1806, il avait été nommé général de brigade le 19 mars 1813 et portait les croix de commandeur de la Légion d'honneur, de chevalier de Saint-Louis, de commandeur de Léopold

d'Autriche et la médaille de la Fidélité octroyée par la Haute-Diète (1). Voilà suffisamment de titres et de dignités pour faire un distingué chef de partie. Et l'ancien officier s'entendait aussi bien à ces nouvelles fonctions qu'à celles du métier militaire. Dans ces soirées, la danse n'était qu'accessoire, la salle de creps absorbait la majorité des assistants fort nombreux parmi lesquels se remarquaient la duchesse de Luynes, la comtesse de Balbi, les membres du corps diplomatique et les gens les plus en vue de la capitale (2). « C'est inadmissible, protestait Boursault, il y a deux maisons de premier ordre où l'on joue clandestinement; chez le comte de Castella et chez M^{me} Gutgeins, riche anglaise qui habite 9, rue Royale (3). Je m'élève avec vigueur contre ces installations. Existe-t-il deux privilèges, l'un à titre d'argent, l'autre gratuit? En 1818 le sieur Potter, qui opérait de façon identique, reçut de l'autorité supérieure l'ordre de quitter Paris sans délai. Une pareille mesure ne pourrait-elle être appliquée aux deux étrangers ci-dessus? » Par la façon peu réservée dont sir Charles Potter taillait chaque soir à Paris, on juge l'effet qu'avait produit l'arrêt d'expulsion.

(1) Ministre de la Guerre. Dossier Castella.

(2) Archives Nationales : F⁷ 9795. Castellane : *Journal*, t. I.

(3) Elle est nommée, dans les rapports de police, *Goutgentz*, *Gould-Gent* et *Putgent*.

Ni Castella, ni M^{me} Gutgens ne se préoccupaient d'ailleurs des observations de Boursault-Malherbe. Le conseil d'administration de la régie des jeux réclamait aussi la répression d'un tel abus. Lettre morte. Le préfet de police lui-même demanda la fermeture, mais son enquête dévoila un autre tripot non autorisé et tenu par le bailli de Ferrette au n° 11 de la rue Florentin. Les inspecteurs découvrirent que ces trois maisons étaient alimentées par l'ex-fermier Perrin et quand le Directeur-Général voulut sévir, le comte Anglès fut obligé de remarquer prudemment : « Je ne vous cache pas que M. le bailli de Ferrette est ministre du grand-duc de Bade auprès de la cour de France et cette qualité doit nécessiter dans les formes une grande différence entre lui et les deux autres personnes signalées. » Bonne précaution de garantir une roulette par l'immunité diplomatique.

CHAPITRE X

Le bailli de Ferrette. — Un passionné de l'Opéra. — L'Apollon du Père Lachaise. — M^{lle} Cinti. — Elle fait un piteux héritage. — Soirée à Frascati. — Le chanteur García fonde un club. — Brillante composition du Cercle de l'Europe. — Sa fermeture. — La partie royale. — Mort de Louis XVIII. — Conflit entre le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur. — Anecdote.



De son côté, le marquis de Livry ne restait pas inactif. Il avait installé près de Romainville une charmante villa où, pendant la belle saison, affluaient les étrangers venant perdre ce qui leur restait d'argent et les actrices laissant ce qu'elles avaient encore de vertu. Cet établissement, comme les trois susnommés, causait un grand dommage à Frascati et surtout au cercle où, faute de joueurs, les banques n'ouvraient presque plus. Il fallait réagir contre ce fait sans précédent. On tenta donc de frapper à la tête, c'est-à-dire d'atteindre le bailli de Ferrette, le personnage le plus en vue des tenanciers clandestins. L'opération présentait de multiples em-

barras. De quelle façon agir contre un diplomate qui utilisait la carrière comme une mine de bénéfices et se croyait plus accrédité auprès du roi de pique qu'auprès du roi de France? Et puis le bailli était un fort noble seigneur.

A quelque dix lieues d'Altkrich se trouve la petite ville de Ferrette (ou Pfirdt) surmontée de son vieux manoir féodal. Elle est le berceau de la famille du même nom dont Frédéric IV de Montbéliard forma la souche. Cette puissante maison s'éteignit en 1324 par la mort d'Ulrich II, mais sa fille Jeanne épousa l'archiduc d'Autriche Albert II dit le Sage. Cette union fut évidemment bénie de Dieu, car, à la fin du XVIII^e siècle, les Ferrette étaient nombreux, tous plus ou moins commandeurs de langue allemande pour l'ordre de Malte, tous habitant la Lorraine, l'Alsace, le Grand-Duché de Bade, la Suisse et la Franche-Comté (1). Celui qui nous occupe était fils du baron François-Antoine-Frédéric-Charles-Félix de Ferrette de Carspach, président du Directoire de la noblesse de Brisgau et de Marie-Anne-Françoise-Josèphe-Ève-Christine de Reinach. La tradition exigeait qu'il fût commandeur et

(1) Sous l'Empire, l'administration et la police ne purent jamais identifier les divers commandeurs de Ferrette. Personne n'arriva à sortir du dédale de leurs prénoms. Voir Archives Nationales : F⁷ 5923. Sur la famille Ferrette, on peut consulter : *Ferrette et ses environs*, Altkirch, 1892, et aux Archives Nationales les cartons : F⁷ 5571, 5566, 5587', 5583, 5923, T 737.

grand bailli de Malte, dignités avantageuses car elles rapportaient chaque année de gros revenus au titulaire. Malgré les serments prêtés au grand ordre religieux et militaire, malgré les profits retirés de ses honneurs, Ferrette sacrifia carrément à la Révolution. Une lettre du ministre de la marine écrite en l'an V éclaire ses faits et gestes pendant cette époque (1) :

*Le Ministre de la Marine
au Ministre de la Police générale.*

« Le citoyen Ferrette, ci-devant bailli de l'Ordre de Malte, vous remet la présente; écoutez-le, je vous prie, avec une attention ordinaire. Mais l'honneur me commande vous dire qu'il est chargé des affaires de Malte avant la Révolution; il fut un des fondateurs du club de Marseille dont le directeur Barras aussi était membre. Il en fut même deux fois le président et mérite certainement la confiance de tous. Sa conduite, ses propos furent toujours ceux d'un bon patriote, il se séquestra par conséquent de tous ses parents et anciens amis. Tout cela est de ma connaissance et je vous le certifie. En 1793 je fus envoyé à Ténériffe et de là je le perdis de vue. Il fut employé par le Comité de Salut public à peu près à cette époque; il vous rendra compte

(1) Archives Nationales : F⁷ 6139 (75). Communication de M. Léonce Grasilier.

de sa conduite depuis lors et après éclaircissements je vous demande pour lui justice.

« PLÉVILLE LEPELLEY »

Justice lui fut rendue... par ceux qu'il avait si bien lâchés. Le 27 thermidor an XI, le Premier Consul recevait le corps diplomatique, et le bailli de Ferrette, renaissant au passé, exhibait officiellement ses lettres de créance en qualité de Ministre plénipotentiaire de l'Ordre de Malte. A tout pécheur même peu repentant miséricorde ! Sous l'Empire il devint le représentant du Grand-Duc de Bade, et sous la Restauration, il joignit à cette haute fonction celle moins noble de teneur d'un tripot clandestin. Au point de vue physique comme au point de vue moral, le bailli manquait totalement de prestige. Agé de soixante-douze ans en 1821, il était petit, maigre, parcheminé, portait de la poudre, des boucles, une queue, et possédait des jambes si minces qu'elles paraissaient trop faibles pour soutenir sa chétive personne. Quand il se présentait en tenue de gala, Montrond lui demandait avec sérieux : « Décidément avez-vous trois épées ou trois jambes ? » puis ajoutait en catimini : « C'est l'homme de France le plus hardi attendu qu'il marche quand il fait du vent ! » Très bête, d'une conversation nulle, on le recherchait pourtant en qualité de joueur chez M. de Talleyrand, chez

la duchesse de Luynes et dans les meilleurs salons (1). Sa passion était l'Opéra où, appuyé chaque soir à la même colonne, il surveillait les actrices, mettant une importance extrême à leurs intrigues, à leurs galanteries. Il connaissait avec détail toutes leurs aventures, rapporte Castellane, se plaisait à les raconter, se félicitait quand on le lançait sur ce sujet. « L'année n'est pas bonne, disait-il, les Anglais ne payent pas comme autrefois. La figurante Aubry est brouillée avec le comte de Grotta. La nouvelle débutante est sur de grands pieds dans ce monde, elle les a très bien attachés, son mollet est bien fait, elle danse assez bien, mais baisse un peu trop la tête... La liaison de M^{lle} Legros avec M. K... continue, il en est fort content. »

Quand le bailli voulait être aimable avec ses maîtresses, il leur raclait du violon en chemise; jolie récréation! On le surnommait l'*Apollon du Père-Lachaise* et cet Apollon avait pour Vénus à gages la jeune M^{lle} Cinti, chanteuse de l'Opéra-Comique (2). Bien qu'elle fût éternellement flanquée de son inévitable mère (3), Ferrette la guidait,

(1) Duchesse d'Abrantès : *Salons de Paris*, t. IV. — Comte d'Estourmel : *Derniers souvenirs*. Paris, 1860.

(2) Damoreau-Cinti (Laure-Cinthie Montalant), née le 6 février 1801. Elle italianisa son prénom de Cinthie en Cinti et épousa l'acteur Damoreau. Après une carrière brillante à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, elle quitta le théâtre en 1844.

(3) Archives Nationales : O¹ 1654.

la conseillait, l'escortait au théâtre où son métier de protecteur attentionné n'allait pas sans quelques mécomptes. Le 23 juillet 1821, il écrivait à M. de Lauriston, ministre-secrétaire d'État de la maison du roi, cette lettre dénuée d'orthographe (1) :

« M. le marquis,

« Veuillez avoir la bonté de me permettre de vous importuner encore une fois relativement à cette impitoyable ouvreuse de la porte de l'intérieur du Théâtre-Louvois qui avant-hier m'a encore *reçue* avec la même incivilité et dérision qui lui est familière et dont je m'étais déjà *plain*s; et cependant je ne me suis présenté qu'après le spectacle entièrement fini, pour, sur la demande de M^{lle} Cinti, aller la prendre et la ramener à sa porte, mais je *fu* bien désappointé, car l'ouvreuse dès qu'elle *meut appercue* et *reconnue*, *couru* bien vite fermer à doubles verroux avec l'air de tout le mépris pour mon aussi inutile que malheureuse tentative. L'ayant *prié* de vouloir bien *mouvrir*, elle me dit sèchement et du ton le plus moqueur : « Entrez si vous pouvez, j'ai défense de vous ouvrir. »

« Au reste je ne tiens pas infiniment à la chose et si *cest* une consigne donnée, je la respecte trop pour demander *quelle* soit *enfreinde* en ma

(1) Archives Nationales : O¹ 1655.

faveur et *cest* bien plutôt pour rendre service et vous faire connaître, M. le marquis, *comment* vos ordres ont été exécutés, que *jose* me permettre cette seconde importunité.

« Agréez le nouvel *homage* de la haute considération avec laquelle, etc.

« Le bailli DE FERRETTE. »

On fit droit à cette réclamation et le cerbère féminin fut obligé d'ouvrir la porte que M^{lle} Conti fermait probablement elle-même à son ridicule Sigisbée. L'actrice avait peu de ménagements pour le galantin rassis dont les cadeaux lui étaient pourtant nécessaires. Dépensière, fantasque, indisciplinée, ses appointements ne suffisaient pas à son train de vie, bien qu'elle se montrât difficile dans ses traités et qu'elle fit à son théâtre autant d'infidélités qu'à son amant (1). Quand M. de Martignac prit le pouvoir, Ferrette disait partout : « Le ministère se couvrirait de gloire s'il payait les dettes de M^{lle} Cinti ! » Le ministère ne paya rien, le bailli non plus malgré sa grosse fortune. A sa mort survenue en 1831, il n'oublia pas dans son testament la chanteuse pour laquelle on l'avait vu fréquenter chaque soir l'Opéra et les maisons de jeu ; il lui laissa une montre et un vieux piano.

(1) Archives Nationales : O³ 1676, 1680, 1681. Charles-Maurice : *Histoire anecdotique du théâtre*. Paris, 1856, t. II.

Si le gouvernement royal ne brisa pas la carrière de ce bizarre diplomate, la police n'interrompit guère la carrière du joueur. Durant toute la Restauration, Ferrette réunit chez lui les plus notoires brelandiers et cartonna inlassablement, sourd aux railleries de Montrond qui s'écriait pendant un écarté : « Je coupe du bailli ! » ou devant un Trente-et-Quarante : « Le bailli ne ponte que sur l'impair ! » On comprend les plaintes de la régie vis-à-vis d'un concurrent aussi répandu ; mais n'exagérât-elle pas les torts qu'il lui causait ? Les tripots ne restaient pas déserts si nous en jugeons par cette peinture d'une soirée à Frascati (1) :

« Une barcarole vénitienne a été exécutée par huit jeunes élèves de l'Opéra. Puis on a soupé dans le pavillon du jardin ; les femmes se sont assises à une grande table réservée pour elles seules. Le coup d'œil était ravissant. Au signal donné par un excellent orchestre, la volupté de la danse succédait au brouhaha ; on entendait seulement la cadence régulière des pieds des danseuses qui frappaient ensemble le parquet. Cependant comme le salon était entre un Trente-et-Quarante et une roulette, la voix des banquiers se mêlait parfois à celle du musicien lorsqu'il indiquait les figures. « Faites votre jeu, mes-

(1) *Soirées de Frascati ou Mémoires de feu le chevalier de Saint-Fulchrand*, publiés par L. E. A. R. Paris, 1824.

sieurs! — Balancez! — Tout va au billet! — La chaîne! — Un après! — Donnez la main aux dames! — Zéro rouge, impair et manque! »

« Cette fête a dû coûter 10,000 fr., mais les invités sont trop honnêtes pour n'en pas payer quatre fois la valeur. »

Invités que leur bonne étoile préservera du goût du jeu ou de la possibilité de jouer.	2	dizièmes.
--	---	-----------

Invités qui travailleront pen- dant toute leur vie sans rien amas- ser et qui mourront à l'hôpital .	1	—
--	---	---

Invités qui feront faillite ou banqueroute	1	—
---	---	---

Invités qui s'exileront pour chercher fortune ou qui sollicite- ront des places dans les jeux. .	1	—
--	---	---

Invités qui deviendront fri- pons.	}	
---	---	--

Invités qui sont déjà fripons	}	
-------------------------------	---	--

Invités qui vendront leurs femmes.	}	4 —
---	---	-----

Invités qui se mettront aux gages de la police	}	
---	---	--

Invités qui demanderont un jour l'aumône.	}	
--	---	--

Invités qui iront au pilori.	}	
------------------------------	---	--

<i>A reporter.</i>	9	dizièmes.
----------------------------	---	-----------

<i>Report.</i>	9 dixièmes.
Invités qui se brûleront la cer- velle, se jetteront à l'eau ou par la fenêtre, ou tenteront de s'as- phyxier.	1 —
Total.	10 dixièmes.

Le baron Mounier, directeur-général de la police, attribuait la médiocrité de cette clientèle au mépris qu'inspirait le fermier du moment, Boursault-Malherbe. « Il aurait la meilleure maison de Paris, écrivait-il, qu'aucun homme de bonne compagnie n'entrera jamais chez lui, aussi les salons de jeux ont été abandonnés par ces individus que la police aurait besoin d'y faire attirer, et ces mêmes individus vont jouer chez les Livry, Perrin et autres, où des banques clandestines sont établies, sans aucune rétribution, sans aucun intérêt pour le gouvernement (1). »

Effectivement, Perrin réunissait les *liberalès* espagnols autour de ses tables de bouillotte et de Trente-et-Un (2), tandis qu'un cercle dit *des Étrangers* s'ouvrait le 1^{er} décembre 1822 au n° 104 de la rue Richelieu (3). Le directeur était le sieur Garcia qu'on ne s'attendait guère à trouver en

(1) Comte d'Hérisson : *Un pair de France policier*. Paris, 1894.

(2) *Le livre noir de MM. Delavau et Franchet*. Paris, 1829, t. III.

(3) Archives Nationales : F⁷ 6935 (9990).

cette affaire. Manuel Garcia, le fameux chanteur, le père de M^{me} Viardot et de M^{me} Malibran, troquait la lyre pour le râteau ! Bien que la réunion dût être essentiellement musicale, le préfet de police Delavau toléra l'installation à condition qu'on ne jouerait aucun jeu de hasard. En plus, Garcia et les autres artistes des Italiens reçurent la défense de chanter dans les soirées. C'était vouer le club à l'ennui et à la mort. Les commissaires, MM. le comte Orlof, le duc d'Albe, le comte de Kepel, Arthur Dillon, de Pallapra, les généraux Pacthod, la Houssaye, Piquet, Yermolof, Mackenzie, s'inclinèrent devant les ordres du pouvoir..., mais n'en tinrent pas le moindre compte. Trois mois après l'ouverture, voici ce que révélait une enquête :

12 mars 1823.

« Le cercle se nomme maintenant *Cercle de l'Europe*, l'établissement qui devait être purement musical ne l'est pas du tout. On y joue l'écarté. Le sieur Garcia n'est que l'entrepreneur soumis aux décisions du Comité ; on ne peut y faire de la politique nuisible, car les membres sont d'opinions diverses. »

De diverses opinions et de diverses nationalités aussi. Parmi les cent soixante membres se remarquaient : le marquis de Lillers, le comte de Montalembert, le duc de San-Lorenzo, am-

bassadeur d'Espagne, le prince Tufiakine, l'amiral Tchichakoff, lord Herbern, le comte Potocki, Fleury de Chaboulon, Talma, Horace Vernet, le comte Rostopchin, le duc de Guiche, le banquier Hope, lord Yarmouth, le duc de Talleyrand, Achille Fould, le maréchal duc de Reggio, le général Jomini, le duc de Valmy, le duc de Luxembourg, etc.; quant aux dames sociétaires, elles se nommaient : la duchesse de Bassano, la princesse Galitzin, M^{me} de Souza, la duchesse d'Albe, la comtesse Merlin, M^{me} Tastu, lady Wittingham, la duchesse de La Force, etc. A la tête de cette assemblée cosmopolite on avait placé le comte F. Dillon, ancien agent secret de plusieurs ambassades et fidèle du tapis vert. Garcia, lui, ne persévéra pas; en avril 1824 il passa la main à son camarade le célèbre ténor Nourrit et la direction de celui-ci ne fut pas plus heureuse que l'autre, car M. de Corbières fit fermer le *Cercle de l'Europe* le 30 décembre suivant.

Chassés de cette maison, les nobles pontes avaient toute latitude de se retrouver rue Grange-Batelière ou à Frascati ou même au jeu de Sa Majesté, bien que la partie royale offrit de médiocres attraits. L'étiquette effrayait tant de gens! Il faut s'en rapporter au récit de la baronne du Montet qui, pendant une magnifique soirée, vit soudain M^{me} la Dauphine se lever brusquement et remettre ses cartes au vieux marquis d'Auti-

champ placé près d'elle. En raison de la chaleur extrême, la princesse voulait se rafraîchir. Avant de s'asseoir, le gentilhomme tira respectueusement son mouchoir, en fit un rouleau semblable à ceux que les paysannes mettent sur leur tête pour porter un fardeau, et s'installa dessus. Il eût trouvé suprêmement inconvenant de se poser là où l'avait été M^{me} la duchesse d'Angoulême. Respect louable mais qui n'empêcha pas quelques jeunes femmes de rire en apercevant le vénérable seigneur juché sur son bourrelet chevaleresque. Louis XVIII ne favorisait pas la passion des joueurs, il les mécontenta encore plus lorsqu'il mourut.

Le 16 septembre 1824, le comte de Chabrol, préfet de la Seine, écrivit au Ministre de l'Intérieur (1) :

« Je viens de prescrire au fermier des jeux de ne pas ouvrir aujourd'hui ses maisons. Il eût été intolérable de souffrir de semblables réunions un jour de deuil aussi légitime que général. Je supplie V. E. d'approuver cette mesure. »

Le ministre répondit :

« Je suis d'autant plus surpris de cette mesure que je désapprouve formellement que ce matin, lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, vous ne m'en aviez pas parlé et que la veille lorsque le

(1) Archives Nationales : F⁷ 6765.

Préfet de Police, de concert avec vous, m'avait consulté à ce sujet, je lui avais répondu que je ne pensais pas que cet arrêté dût être pris.

Chabrol riposta :

« Les fermiers sont venus eux-mêmes solliciter la fermeture parce que le peuple pourrait se porter à des insultes s'il voyait les maisons éclairées et remplies de monde comme dans les circonstances ordinaires. Ces craintes qui m'ont paru fondées et surtout la douleur générale des habitants de Paris ont dicté ma conduite. D'ailleurs on ferme aussi aux anniversaires du 21 janvier et du 13 février. »

Pendant une journée les établissements demeurèrent vœufs de leurs clients habituels, et cette manœuvre sécha certainement les larmes que ne pensait guère à répandre un public indifférent devant la mort de Louis XVIII. Un joueur se préoccupe moins de la disparition d'une couronne que de l'arrêt d'une roulette. Son souverain n'était pas aux Tuileries.

C'est le jeu, le jeu, le jeu

Qui règne au siècle où nous sommes.

chantait-on avec raison sur la scène (1), aussi les cartonners se souciaient-ils peu de savoir si l'on ouvrait les caveaux de Saint-Denis puis-

(1) Moreau, Lafortelle et Francis : *Les Joueurs*, comédie en un acte. Paris, 1821.

qu'on fermait les tripots du Palais-Royal. La foi politique est incapable de causer l'enivrement que procure le jeu, de créer l'exaltation qui fait que le pouls devient rapide, que les fonctions organiques s'accomplissent avec une ruineuse célérité, tandis que d'autres sont complètement suspendues. Cette véhémence exige une consommation énorme de fluide nerveux, bientôt suivie d'une prostration complète des forces physiques et d'un accablement moral interrompu seulement par des soubresauts convulsifs (1). Du retour fréquent d'une telle crise résulte un dégoût mortel pour toute occupation régulière et tranquille, une inaptitude absolue au travail, une contention d'esprit continuelle vers le tapis qu'on vient de quitter. Et le lendemain du trépas royal, les joueurs regardaient déjà sans comprendre les ultras vêtus de noir — noir, impair et manque — qu'ils croisaient dans la rue. L'anecdote suivante n'est-elle pas de tous les temps?

Après s'être fait complètement plumer à Frascati, un habitué quitte le cercle à six heures du matin et rentre à pied chez lui. Ses pensées sont entièrement absorbées par la partie de la nuit. Soudain, il se trouve nez-à-nez avec un ami de collège inaperçu depuis longtemps. Ce dernier, habillé de deuil, se promène tristement. « Com-

(1) *De la loterie et des maisons de jeux*. Paris, 1824.

ment, c'est toi? — Oui. — Ah! Ah!... Et que deviens-tu? — Hélas! mon pauvre vieux, j'ai bien des chagrins. — Bah? — Depuis que tu ne m'as rencontré, j'ai perdu ma mère. — Non? — J'ai perdu ma femme. — Oh! — J'ai perdu ma sœur. — Quelle culotte! Seigneur. Quelle culotte! »

CHAPITRE XI

Les fermiers se déchirent. — Réformes dans la Régie. — Décadence du Cercle des étrangers. — Un général fougueux. — Le colonel baron de la Huberdière. — Rapport de Bénazet. — Nobles invités. — Les plus remarquables perdants. — Leur disparition. — Sénilhac et M^{lle} Bourgoïn. — Loups devenus bergers. — Benazet tente des innovations. — *Trente ans ou la vie d'un joueur*. — Les journées de juillet. — Kerboux et le général Dubourg.



Sous Napoléon, sous Louis XVIII, sous Charles X, la ferme des jeux fut une proie que se disputèrent sans cesse une dizaine d'individus, toujours les mêmes. Quand l'un d'eux décrochait la timbale bien garnie, les autres surgissaient aussitôt pour l'accabler de pamphlets diffamatoires ou s'associer à ses fructueuses opérations. La calomnie apparaissait comme le plus sûr moyen d'être agréé par le bénéficiaire. Que de critiques, d'invectives, d'accusations imprimées dans cinquante brochures dont se criblaient fermiers présents, passés et futurs ! Tous se traitaient de voleurs et presque tous avaient raison. Perrin dénonçait Davelouis qui dénon-

çait Bernard qui dénonçait Kerboux qui dénonçait Chalabre qui dénonçait Boursault, et celui-ci voyait surgir un nouveau concurrent, le sieur Bénazet, ancien homme d'affaires de Bordeaux et ancien contrôleur de théâtre à Lyon.

Quoique sachant gouverner sa barque, Boursault-Malherbe avait eu le tort de laisser le comte de Chalabre s'intéresser à son entreprise. Ce dernier eut bientôt à lui les trois quarts des parts, tandis que Boursault, directeur en nom, ne possédait plus qu'un seul quart. Cette anomalie créa de vifs dissentiments entre les deux compères et Bénazet, en tant que juriste, proposa ou plutôt imposa sa médiation. Il tint à merveille le rôle de troisième larron. Lorsqu'en 1824 le bail fut renouvelé, Boursault restait le fermier titulaire mais Chalabre et Bénazet étaient les fermiers effectifs. Ces détails dont je supprime maintes satires provenaient d'une brochure : *Esquisse morale sur les maisons de jeu*, lancée par un aigrefin, le comte Constantin de Chateauneuf. Ce pseudo-comte se disait ex-officier supérieur quoique n'ayant jamais figuré sur aucun contrôle de l'armée. Piémontais d'origine, séduisant, bien tourné, beau parleur, il s'introduisit dans le ménage Chalabre, prit une influence considérable, changea les employés; insulta Chalabre, le menaça brutalement, l'escroqua et finit par lui enlever sa femme. Après

cette série d'exploits, les psychologues concevront son ressentiment (1).

Trompé et peu satisfait, l'autre eut la consolation d'avoir voix prépondérante dans la nouvelle régie, bien que l'administration ne consentit le traité qu'après plusieurs modifications :

1^o) Suppression de la maison faubourg du Temple ;

2^o) Suppression d'une table de jeu au n^o 113 (Palais-Royal) ;

3^o) Suppression de trois heures de jeu aux maisons n^o 113, Marivaux, et n^o 9.

Bien entendu, ces réformes furent acceptées et nuisirent si peu à l'exploitation que le produit pour l'année 1825 se chiffra par une somme de 11,535,960 fr. 67. Chalabre, prétendaient quelques médisants, corrigeait les rigueurs du ministre en maquillant lui-même les dés dans la plupart des claque-dents, mais cet expédient n'empêchait nullement les joueurs d'affluer. Les fortunes les plus colossales comme les épargnes les plus modestes fondaient au dévorant creuset, et si l'un se ruinait, l'autre ne s'enrichissait pas. Les tenanciers avaient confiance en l'adage : « Le pont peut échapper s'il reste debout, il est perdu s'il s'assoit (2). » Un club seul voyait ses bénéfices diminuer et ses salons se vider,

(1) Archives Nationales : F⁷ 6831 (3093).

(2) Auguste Vivier : *le Joueur à Paris*. Paris, 1825.

c'était le Cercle des Étrangers. Ce rapport au comte de Chabrol donne l'explication (1).

15 février 1826,

« Le Cercle des Étrangers marche mal ; les produits baissent, l'année 1815 a été de 453,000 fr. au-dessous de la moyenne des six années précédentes, différence qui aurait été encore plus considérable si M. Auriol, riche banquier de Londres, n'avait pas fait une perte de 500,000 fr. dans le courant de février et mars. La cause de la décadence provient du régime actuel de cette maison, des individus consignés dans les autres cercles y viennent, tandis qu'autrefois n'y paraissaient que des gens des plus distingués. Un personnage s'est érigé en maître, il a fait désertier l'élite de la bonne compagnie par la violence de son caractère et de ses emportements. Grâce à lui, on a fait une tentative inconvenante qui a été repoussée, et le seul moyen est de fermer le cercle pendant huit jours, puis de le réorganiser. »

Le *personnage violent et emporté* était le général Fournier-Sarlovèze dont la paix ne calmait pas la fougue endiablée (2). Quant à la *tentative*

(1) Archives Nationales : F⁷ 6765.

(2) Sous tous les gouvernements, le général Fournier-Sarlovèze eut l'honneur d'être surveillé par la police, surveillance qui ne l'apprivoisait pas, puisque se trouvant aux eaux de Nérès en

inconvenante, elle résidait en une décision des commissaires, MM. le vicomte Yarmouth, le comte Villereau, le comte Dillon, le marquis de Sercey, le comte Fournier-Sarlovèze et le bailli de Ferrette, qui avaient désigné d'eux-mêmes un directeur bibliothécaire de leur cabinet littéraire. « Halte-là ! observa la ferme des jeux. Ces messieurs n'ont aucun pouvoir pour nommer qui que ce soit ; la plupart d'entre eux sont absents ou ne viennent jamais au club. Le seul auteur de cette résolution est le général Sarlovèze, et d'ailleurs il n'y a pas de cabinet littéraire ! Je propose de remanier la composition de cet établissement et de mettre à la tête le colonel baron Hubert de La Huberdière. » Le préfet de la Seine autorisa la fermeture du cercle pendant huit jours et l'installation du nouveau président.

Celui-ci n'était pourtant pas un ami des Bourbons. Ancien sous-lieutenant de la garde des consuls, il avait commandé le 10^e cuirassiers de 1812 à 1815. Quoique la première Restauration l'eût nommé chevalier de Saint-Louis et chevalier du Lys pour lui faire oublier son titre de baron et sa donation sur le Mont-de-Milan concédés par l'Empire, il avait insurgé son régi-

août 1823, on le signalait ainsi : « Il manifeste dans la société un caractère impétueux et entier qui éloigne de lui toutes les personnes paisibles. » Archives Nationales : F⁷ 6795 (582).

ment à Schlestadt le 12 mars 1815 et arraché de sa main le drapeau royal (1). La modicité de sa retraite le força néanmoins à solliciter de Louis XVIII le grade de maréchal-de-camp et il écrivait le 7 février 1823 : « Un habit noir et le pantalon pareil, un peu râpés l'un et l'autre, mais sans tache, composent toute ma garde-robe. » C'est Charles X qui répondit à cette requête en laissant le brave soldat présider un tripot, situation peu glorieuse, mais avantageusement rémunératrice.

A peine le Cercle des Étrangers était-il fermé que Bénazet envoya au préfet de police des éclaircissements sur certains membres devant être éliminés.

Général Fournier-
Sarlovèze.

A éloigné toute la bonne
compagnie par sa nature
violente.

De Prèssac, em-
ployé au service
de l'ex-roi Mu-
rât.

A été utilisé comme agent
secret de l'entreprise sous
le nom de Lambert. N'al-
lant au cercle que pour
faire des dupes.

Carrel jeune, ex-

Reconnu pour un escroc

(1) Ministère de la guerre. Dossier particulier. — Archives Nationales : F⁷ 6824 (2622). Le colonel Pierre-Robert-Hubert de La Huberdière naquit à Bernay (Eure), le 18 avril 1771 et mourut le 18 juillet 1859.

chef de bataillon.

aux jeux de commerce. Mal vu de la société depuis la partie qu'il fit avec lord Thonet et dans laquelle il gagna près de 400,000 fr. lui quatrième tenant les cartes. Déjà consigné à Frascati.

Boucher de Courson, ancien colonel de gendarmerie.

Homme d'un caractère atrabilaire, fatiguant tout le monde par ses réflexions inconvenantes sur toutes les choses et sur tous les hommes, quelque élevée que soit leur position. Peut être un honnête homme, mais dans un tel dénûment qu'il vit d'emprunts faits aux domestiques de l'établissement.

Michaux, ex-ordonnateur.

Tombé au dernier degré d'avilissement.

Pontet, ancien horloger.

Sa position sociale assez abjecte ne peut pas comporter son admission dans la réunion reconstituée.

En même temps, Bénazet soumettait la liste des invités pour la réouverture. Quelle noble compagnie, messeigneurs ! On lisait ces noms :

prince Tufiakine, prince Galitzin, lord Yarmouth, baron de Wrangel, bailli de Ferrette, comte Mercy d'Argenteau, duc de Devonshire, général Yermolof, baron de Papenheim, ducs de Luxembourg, de Maillé, de Mouchy, de Grammont, de Talleyrand, de Brancas, de Choiseul, de Chevreuse, marquis de Nicolay, chevalier de Pinieux, prince de Beauvau, marquis de Pisy, marquis de L'Aigle, prince d'Arenberg, comte d'Harcourt, marquis de Nadaillac, généraux Pacthod, Lagrange, Piré, Gentil Saint-Alphonse, Hulot, Merlin, Dorsay, etc. Tout le Gotha du jeu ! Combien de grands personnages, mais combien d'originaux également ! Depuis le prince Tufiakine au col de travers, aux faux cheveux de guingois, diplomate qui s'occupait plus de rapprochements avec les rats d'Opéra que de relations internationales ; depuis le général Piré qui, sur le boulevard, se promenait en pantalon rose muni de gourmettes pour sous-pieds ; depuis le bailli de Ferrette vêtu ridiculement comme sous Louis XV et si maigre qu'il ne *faisait pas d'ombre* ; jusqu'à l'élégant chevalier de Pinieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, commensal des maisons aristocratiques, ami des artistes célèbres, lion qui dissimulait son poil roux sous une perruque d'un noir magnifique (1).

(1) Le chevalier de Pinieux, chevalier de l'ordre de Malte, né

Afin d'attirer ces patriciens, Bénazet jugea bon de leur offrir une fête digne d'eux. Le 28 mars 1826, le Cercle des Étrangers rouvrit par un concert où l'on entendit M^{lle} Cinti et Adolphe Nourrit dans leurs duos français et italiens, Berton fils dans ses romances, M^{lle} Bertrand dans des morceaux de harpe, tandis que Paër tenait le piano. Les trois cent cinquante assistants d'élite se montrèrent d'autant plus enthousiastes qu'un dîner superbe avait précédé la partie artistique et le fermier fut d'autant plus enchanté que la partie qui suivit rapporta cinq ou six fois le montant des frais.

Et pourtant, nul ponte sérieux ne figurait parmi cette illustre pléiade. Il faut bien croire les inspecteurs spéciaux qui dressaient ce tableau des perdants remarquables pendant les huit dernières années d'exploitation :

Lord Thanet,	} 1,000,000 à 1,200,000 fr. chacun.
Bering,	
Stibbert,	
Abbibol, surnommé le Maroquin.	

à Paris en 1780, mort dans la même ville en 1868. Sous Louis-Philippe et le second Empire, ses dîners étaient fort recherchés, tant pour la cuisine que pour la qualité des invités. Jusqu'à la fin, il demeura un type curieux de dandy. Tout Paris connaissait son fameux chapeau de forme antique, hérissé et de hauteur démesurée.

North, Baron Dooff, Auriol, De Cíbens, David Galloway, Colonel Smith, Colonel Belay, Lord Millart.	500,000 à 600,000 fr. chacun.
Chalabre Bruyère, Comte Lowenheim, Général Mackenzie, Broodwood, Wikinson, Comte d'Astorga.	400,000 à 500,000 fr. chacun.
Delaunay, De Nanteuil, Les frères Lagrange, De Septeuil, Achille Delamarre, Comte Croquenbourg, Chavrin, Lord Stair, Baronnet Bool, Capitaine Gronow, Standish, Lord Yarmouth, Colonel Duchatel, Marquis de Béthune,	200,000 à 300,000 fr. chacun.

Marquis de Chava-	}	200,000 à 300,000 fr. chacun.
gnac,		
Prince Lobanof,		
Général Ornano.		
Marquis Thomasetti,	}	100,000 à 200.000 fr. chacun.
Matheus,		
Marquis de Vertillac,		
De Venteau,		
Saint-Maurice,		
De Balencourt.		

Les informateurs ajoutaient : « De toute cette riche galerie qui a perdu dans le courant du bail actuel de seize à vingt millions, il ne nous reste plus personne. Tous sont morts ou ruinés. Toutefois, on doit excepter MM. Stair, de Nanteuil, le général Lagrange, lord Yarmouth, le général Mackenzie, qui jouent de temps en temps et peuvent perdre de 40,000 à 50.000 fr. par an chacun. Il n'y a plus de grands joueurs (1) ! »

Il y en avait encore beaucoup de petits, bien capables de contrebalancer par leur nombre les riches disparus. Si les clubs élégants ne les recevaient pas, ces modestes avaient la faculté de fréquenter les tripots où la ferme n'exerçait pas son contrôle; tels le cercle Azam, rue de Gram-

(1) Archives Nationales. : F⁷ 9795.

mont, et le cercle Lambert, n° 18, rue Vivienne. Ce dernier était dirigé par le général Senilhac, chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, qui avait pris, comme colonel du 5^e cuirassiers, un drapeau russe à Austerlitz. Ses exploits, sous la Restauration; furent d'ordre plus intime, car il se contentait, après avoir été l'amant de M^{lle} Bourgoïn, de vivre maritalement avec M^{me} Mesnil-Simon, sœur de cette actrice. Senilhac admirait certainement les grâces de la dame, néanmoins, il prisait encore plus ses talents de brelandière consommée, chez laquelle une bouillotte avait lieu trois fois par semaine (1). Un ancien soldat, un diplomate, un émigré devait quand même inspirer autrement la confiance que la bande de fripons, de filous et d'escrocs tolérés par la police dans les maisons du Palais-Royal. C'est là que Cognard, le forçat évadé, devenu colonel sous le nom de comte de Sainte-Hélène, recrutait ses acolytes; c'est là que fréquentait Pelet de Longchamp qui assassinait Cotentin; c'est là que taillait, sans jamais perdre, l'agent Ronquetti, dont Vidocq avait fait un de ses lieutenants. Ronquetti avait eu des débuts aristocratiques. Prenant le titre de duc de Modène, il connut les étouffoirs où fondirent vite les 20,000 fr. qu'à son départ d'Italie

(1) Archives Nationales : F⁷ 6844 (3869). — Ministère de la Guerre. Dossier Senilhac.

il avait eu la précaution de voler dans le secrétaire de son père. Sa façon trop experte de manier les cartes attira l'attention des argousins, on le coffra. Le lendemain, il avouait ses fautes, disait son *mea culpa*, renonçait à son duché d'occasion et recevait une absolution conditionnelle avec un brevet d'agent. Comme il était difficile de ne pas reconnaître ses puissantes dispositions, Vidocq lui accorda un emploi de confiance en le chargeant de l'inspection des maisons de jeu clandestines. Il y jouait si heureusement, qu'on soupçonna son chef d'être de moitié dans les bénéfices. Hélas ! la calomnie ne ménage pas la plus pure vertu.

Loups devenus bergers, bandits transformés en représentants de la loi, surveillants, officiers de paix et de gendarmerie émargeant à la ferme, on conçoit sans peine que la police manquait d'autorité pour la répression. Elle n'examinait pas si les as étaient maquillés, si les dés avaient un penchant à tomber sur une face plutôt que sur une autre, si la roulette ne semblait guère d'aplomb, petites espiègleries d'usage normal. Les brumes du Pactole sont si opaques ! Que de gens ramassaient là une fortune. Les honnêtes croupiers, soucieux de ne causer aucun préjudice à la régie, écoulaient aux pontes les pièces fausses ; les obligeants garçons de salle prêtaient sur nantissement, et quand l'objet n'était pas

pas rendu le lendemain n'exigeaient que 10 à 12 %..., par jour ; enfin, chaque semaine, messieurs les entrepreneurs et directeurs se réunissaient en un splendide festin où les mets les plus délicats, les fleurs les plus rares garnissaient la table. La gaité brillait, le champagne pétillait, et quand la fête était interrompue par un coup de pistolet terminant à côté les infortunes d'un joueur, on n'entendait que cette réflexion pleine d'insouciance : « C'est un pauvre diable qui va de son tout ! »

Le bail de la ferme arrivait à échéance. Bénazet se mit sur les rangs et écrivit dans sa demande, le 8 mars 1827 : « Je considère que le jeu, cette espèce de lèpre sociale, ne peut se guérir que par le temps et par degrés bien ménagés. Vouloir user de moyens prompts serait renfermer le mal pour le faire éclater avec plus de violence. » Son projet comprenait :

1^o Bail de six ou neuf ans à partir du 1^{er} janvier 1828 ;

2^o Prix du bail : 6,526,000 fr. ;

3^o Montant des bénéfices : Trois quarts à la ville ; un quart au fermier ;

4^o Nombre des maisons réduit à sept : n^{os} 9, 113, 129, 154, Frascati, Cercle des Étrangers, Marivaux ;

5^o Jeux commençant à midi les jours ordinaires, à une heure les fêtes et dimanches, à

cing heures les jours de Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Toussaint, Noël ;

6° Les femmes pourront entrer au Cercle et à Frascasti, etc., etc.

Il y avait mille chances pour que Bénazet fût agréé, puisque c'était lui qui, supplantant peu à peu Boursault, traitait déjà toutes les affaires de la régie. Se voyant le maître prochain, il commença par solliciter du ministre de l'Intérieur, le 3 septembre 1827, l'autorisation de changer de place le Cercle des Étrangers et de le transporter au n° 106 de la rue Richelieu. Le ministre accepta. « Bon, se dit l'autre, maintenant je vais y installer une roulette. » Ce furent des protestations indignées. Les principaux membres déclarèrent qu'il ne convenait pas à la noble société de voir un pareil jeu dans ses salons. « Pourtant, observa Bénazet, la roulette que je vous destine est *élégante et dorée*. » — « Non ! non ! nous n'en voulons pas. » Pris comme juge, le ministre chargea le commissaire Dassier d'examiner la question et celui-ci adressa au préfet de la Seine un compte rendu où se lisaient ces lignes (1) :

« Il est à regretter, sous le rapport des produits, que la roulette élégante et dorée qu'on destinait pour l'un des salons du Cercle, n'ait

(1) Archives Nationales ; F⁷ 6765.

pu faire oublier à la haute classe de joueurs qui les fréquente l'usage trop vulgaire de cet instrument. Il est des considérations de position et des convenances qu'on ne franchit pas, même dans l'entraînement des passions. On joue tous les jours à la roulette dans quelque rang de la société qu'on soit placé, mais on le fait le matin dans les lieux où l'on se croit inaperçu et loin de cette espèce de représentation attachée à des réunions spéciales. »

L'appareil, objet du litige, fut dirigé vers le Palais-Royal, les membres du club ne voulant se ruiner que de manière aristocratique. Ces messieurs n'étaient cependant pas tous de vertueux patriciens. D'après les ordres du président, le comte Dillon, l'entrée était seulement accordée aux personnes présentées, mais en réalité, un habit bien coupé et un beau linge équivalaient à un billet d'introduction (1). Aussi les soirées ne ressemblaient-elles guère à celles du Faubourg Saint-Germain. Le comte Apponyi assistant au bal du mardi gras remarquait : « Il y avait toutes les grandes danseuses de l'Opéra ; ces femmes ont, je trouve, un air trop libre pour le salon, où l'on est accoutumé à voir un autre genre de coquetterie ; la leur consiste dans des mouve-

(1) *Le Carnet d'un mondain sous la Restauration.* (Revue de Paris, 15 janvier 1900.) *Des maisons de jeu en France et en Angleterre.* (Revue britannique, octobre 1829.)

ments de corps, elles lèvent leurs jambes si haut que mon nez courait de grands dangers ; ajoutez à cela des robes qui dépassent de très peu les genoux et vous concevrez facilement que cela m'ait déplu ; le premier charme d'une femme étant la modestie (1). » Moins difficiles que le diplomate, les jeunes gens se trouvaient très flattés de faire tourner ces belles. Quand il les quittaient, c'était pour aller s'asseoir à côté aux tables de trente-et-quarante où les employés de Bénazet maniaient sans arrêt leurs râteaux. Et le *patron* savait le moyen de glaner or et billets, malgré les martingales, les combinaisons infaillibles que les pontes d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, utilisaient pour faire sauter la banque. Le 27 février 1829, un sieur Rigal prévenait le ministre de l'Intérieur qu'après une année de travail, il avait trouvé le moyen d'enlever en trois heures mille pièces de 20 fr. à la roulette. Pourquoi ne jouait-il pas ? « Parce que je veux, répondait-il, avoir la satisfaction d'entendre dire : Voilà l'homme qui a sauvé les nombreuses familles que la roulette portait au désespoir (2). » Le génial inventeur ne gagna rien, n'acquies pas la célébrité, et les joueurs continuèrent à se ruiner.

Mieux que la police impuissante, le théâtre

(1) *Journal du comte Rodolphe Apponyi*. Paris 1913, t. I.

(2) Archives Nationales : F⁷ 9795.

essayait d'endiguer la fatale passion. Le 19 juin 1827, on représentait sur la scène de la Porte Saint-Martin le fameux mélodrame de Ducange et Dinaux : *Trente ans ou la vie d'un joueur*. Frédéric Lemaître remplissait le rôle de Georges de Germany et M^{me} Allan-Dorval celui d'Amélie. Il fallait que les habitués des tripots qui assistaient à cette pièce fussent bien sérieux pour ne pas sourire à des dialogues comme celui-ci :

GEORGES

Mon père !

GERMANY

Je te maudis. (Il tombe.)

CRI GÉNÉRAL

Ah ! Ah !

DERMONT (repoussant Georges.)

Éloignez-vous !

(Fin du premier acte.)

Il fallait qu'ils fussent d'airain pour ne pas trembler devant le dénouement terrible. Parmi la pluie, le vent, les éclairs, soudain le tonnerre tombe à la fois sur la montagne et la cabane. Un incendie éclate ; Georges, le joueur, entraîne

son mauvais génie Warner dans le feu, la hutte embrasée s'écroule, mais des soldats bravant les flammes retirent des décombres les deux coupables, et Georges s'affaisse, terrassé, au milieu de ses enfants à genoux autour de lui !!

Cet effroyable tableau d'un romantisme échelonné ne troubla nullement les intéressés, pas plus que ne les émut la tragédie qui allait se dérouler dans Paris. Le canon tonne, la fusillade crépite, un peuple entier se rue pour conquérir sa liberté, Charles X s'enfuit, la royauté succombe, et Bénazet, effrayé, ferme ses maisons le 28 juillet 1830. « Pourquoi cette clôture, s'écrient les joueurs, est-ce que le départ d'un roi empêche la roulette de tourner ? Que la partie continue ! » Et le 3 août la partie reprend. Ayant beaucoup à se faire pardonner, le nouveau gouvernement se montra coulant vis-à-vis des jeux, du régisseur actuel et des anciens fermiers. Ah ! leur indigne métier ne leur avait guère profité. Sauf Boursault, presque tous étaient décédés ou dans la misère ; Bazouin disparu, Davelouis ruiné, Perrin allait mourir insolvable après avoir marié sa fille au neveu du général Desaix ; quant à Kérboux, il s'en tirait un peu plus heureusement. Mais que de mauvais jours !

En 1821, il avait réclamé contre la gestion de son prédécesseur Bernard, lequel, prétendait-il,

le lésait et lui redevait une assez forte somme. Cette revendication resta lettre morte et, dès lors, chaque année fut marquée par les avatars du pauvre homme.

1822. Il fait imprimer un *Placet au roi* accusant Beugnot et Decazes.

1824. Une commission rejette sa plainte.

1825. Il se pourvoit devant Charles X.

1826. Une ordonnance royale du 26 juillet dit que la requête de Kerboux ne peut donner lieu qu'à une action privée.

1827. Il poursuit l'affaire.

1828. Il affirme que c'est lui qui découvrit, en 1816, le *Complot des Patriotes*. On ne lui témoigne aucune satisfaction. Il lance un factum adressé à MM. les députés des départements.

1829. Il adresse de multiples lettres aux ministres et réclame communication des anciennes pièces le concernant.

1830. On refuse de lui remettre aucun document.

Le souverain se montrait bien ingrat envers un sujet qui prétendait n'avoir pris jadis la ferme que pour obéir à Louis XVIII, envers un soldat qui assurait n'avoir abandonné l'entreprise que pour ne pas être le complice de vols organisés (1). Les trois Glorieuses auxquelles

(1) Ministère de la Guerre. Dossier particulier. — Archives Nationales : F⁷ 6766.

Revault de Kerboux contribua joyeusement ne lui occasionnèrent qu'un autre ennui.

Revêtu de son uniforme un peu fané de chef d'escadron, il se trouvait, le 29 juillet, à l'Hôtel de Ville, quand parut un officier général suivi de quelques personnes. C'était l'illustre Dubourg qui apostropha Kerboux : « Que faites-vous là ? s'écria-t-il. Vous êtes un homme à double visage, un espion de police. Vous m'avez été signalé comme tel. » Observant une discipline exemplaire, l'interpellé ne répondit pas ; mais il adressa une plainte aux tribunaux et l'affaire vint devant la Cour royale le 20 octobre 1830. M^e Claveau, son avocat, démasqua ainsi l'insulteur : « Le soi-disant général comte Frédéric Dubourg-Buttler, chevalier de la Légion d'honneur, n'est ni général, ni comte, ni Dubourg, ni Buttler, ni décoré. Son uniforme est celui que portait le général de La Bourdonnaye dans *Paul et Virginie* à l'Opéra-Comique. Le pseudo Dubourg se nomme Fouchard, il est né le 6 février 1780 à La Rochelle où son père était maître d'école. » Ce à quoi le guerrier d'occasion répondit par cette juste remarque : « Le roi actuel a bien été professeur de mathématiques (1). » Il

(1) *Gazette des tribunaux*, 21 octobre et 20 novembre 1830. — La plupart des ouvrages biographiques contiennent le même article mirobolant sur le général comte Dubourg-Buttler, et répétant la même légende erronée. *L'Intermédiaire des cher-*

n'en fut pas moins condamné à 50 fr. d'amende et affichage du jugement à cinq cents exemplaires. Ayant obtenu satisfaction sur ce point, Kerboux reprit le cours de ses réclamations, auxquelles la révolution donnait une chance de réussite. Il écrivit donc à Louis-Philippe : « Sans l'heureux avènement de Votre Majesté, tout espoir de justice était perdu pour moi. Aujourd'hui que la vérité peut se faire entendre, j'aurai l'honneur d'exposer à Votre Majesté que jamais mon nom n'aurait figuré à la tête des jeux si cette affaire n'eût pas fait partie des revenus du prince. » Chargeant Decaze, *concussionnaire avec préméditation*, il menaçait d'informer la presse de ses démêlés, sollicitait, déclamait, pétitionnait, importunait, jusqu'à ce qu'enfin on le nomma major de la place de Brest. C'était le pain assuré, non le silence. En 1838, les récriminations duraient encore. La petite fortune de l'éternel plaignant avait disparu dans les frais de procédure, et, comme on écartait définitivement sa requête, il finit par solliciter un secours pour regagner son poste.

cheurs, du 10 août 1895, a donné seul une version exacte. Le faux général se nommait bien Jean-Patrice Fouchard ; il était fils de Patrice-Jean-Pascal Fouchard et de Marie-Madeleine Dio-neau. Il mourut à Paris, le 17 ou le 18 février 1851. — Les *Petites affiches* signalent dans les décès du 18 février 1851 : *Fouchard, dit Dubrucq*, 71 ans, rue Saint-Gilles, n° 4. — Sous le titre : *Un héros de juillet*, j'ai publié dans le *Correspondant*, du 29 juillet 1914, un article relatant la vie de Dubourg.

CHAPITRE XII

Le temple du jeu décrit par Balzac. — Déclin du Palais-Royal. — Quelques types bizarres. — Mesures inefficaces. — Renouvellement du bail. — Bénazet et ses fils. — Le bilan de la ferme. — Suppression de la Loterie royale. — Les députés contre les jeux. — Un vote honnête. — Les *professeurs de langue verte*. — L'échéance approche. — Fermeture générale des maisons. — Le jeu définitivement interdit en France.

La chute des Bourbons amena un changement notable chez les habitants des Tuileries ; la transformation fut, au début, moins visible chez ceux du Palais-Royal. Dans la *Peau de Chagrin*, Balzac dépeignait ainsi le temple du jeu en 1830 :

« Si l'Espagne a ses combats de taureaux, si Rome a eu des gladiateurs, Paris s'enorgueillit de son Palais-Royal dont les agaçantes roulettes donnent le plaisir de voir couler le sang à flots, sans que les pieds du parterre risquent d'y glisser. Essayez de jeter un regard furtif sur cette arène, entrez.... Quelle nudité ! Les murs, cou-

verts d'un papier gras à hauteur d'homme, n'offrent pas une seule image qui puisse rafraîchir l'âme. Il ne s'y trouve même pas un clou pour faciliter le suicide. Le parquet est usé et malpropre. Une table oblongue occupe le centre de la pièce. La simplicité des chaises de paille pressées autour de ce tapis usé par l'or annonce une curieuse indifférence du luxe chez ces hommes qui viennent périr là pour la fortune et pour le luxe. Cette antithèse humaine se découvre partout où l'âme réagit puissamment sur elle-même. L'amoureux veut mettre sa maîtresse dans la soie et la plupart du temps il la possède sur un grabat. L'ambitieux se rêve au faite du pouvoir, tout en s'aplatissant dans la boue du servilisme. Le marchand végète au fond d'une boutique humide et malsaine, en élevant un vaste hôtel, d'où son fils, héritier précoce, sera chassé par une licitation fraternelle. Enfin existe-t-il chose plus déplaisante qu'une maison de plaisir ? Singulier problème ! Toujours en opposition avec lui-même, trompant ses espérances par ses maux présents, et ses maux par un avenir qui ne lui appartient pas, l'homme imprime à tous ses actes le caractère de l'inconséquence et de la faiblesse. Ici-bas rien n'est complet que le malheur. »

Les joueurs ne réfléchissaient pas si loin, ils reprenaient le cours de leurs opérations, trou-

vant même des poètes pour les encourager. L'un d'eux chantait (1) :

Pälissez, biribi, passe-dix et comète,
Reversis, lansquenet, et vous, mouche, et vous, bête,
Pälissez, creps et craps, et whist et pharaon,
A l'aspect du Trente-Un baissez tous pavillon.
Vive ce jeu divin, il échauffe, il enflamme,
Il met en mouvement tous les ressorts de l'âme,
Pour chasser l'humeur noire un adroit médecin
Le pourrait ordonner au malade chagrin.

Et le barde terminait par cet alexandrin :

Fermez les jeux publics, on n'en jouera pas moins.

C'était bien aussi l'avis de Bénazet qui, verrouillant ses maisons pendant la révolution de 1830, avait vu se fonder immédiatement vingt tripots clandestins. En raison du dommage causé par cette interruption forcée, il exigea une indemnité de la ville qui lui alloua une somme de 38,377 fr. 39, mais le Conseil d'État régla la question en dernier ressort. Bénazet ne toucha rien du tout et fut condamné aux dépens. Ainsi la justice s'alliait aux émeutes et au choléra pour réduire les gains du fermier. « Si on renouvelait le bail des jeux, écrivait celui-ci au comte de Montalivet en août 1832, on ne trouverait plus quatre millions. » Et les moralistes répondaient simplement : « Vous subissez des

(1) Louis Bourlier : *Épître aux détracteurs du jeu*. Paris, 1831.

pertes considérables, tant mieux, cela prouve un progrès de l'esprit et du bon sens public (1). » Effectivement la foule ne s'écrasait plus dans les étouffoirs et le Palais-Royal même perdait de sa clientèle nocturne. Il suivait le mouvement des mœurs, se réformait, devenait honnête, sévère, ennuyeux comme un viveur qui se range. Fait pour le vice vulgaire, banal, populaire, voilà que le vice lui manquait, on le chassait brutalement, lui, l'enfant de la maison (2). La bonne société commençait à s'abstenir sachant que là elle ne rencontrerait plus la mauvaise ; mais parmi les incorrigibles ressortaient toujours quelques-uns de ces types bizarres qu'on trouve seulement autour du tapis vert.

Villemain, le frère du futur ministre, était de l'espèce fétichiste. Certain jour, au moment d'un banco à la bouillotte, il demande un pain à cacheter, se lève, retourne sa chaise, y fixe la rondelle avec un peu de salive, se rassied gravement et dit : « Je tiens le coup ! » Les saines observations qu'il s'adressait ne le corrigeaient point. Descendant du cercle où la déveine l'avait poursuivi, il s'aperçoit que la pluie tombe à torrents. Tout naturellement il cherche une voiture, lorsque réprimant ce mouvement : « Oui, je te comprends, murmure-t-il, tu as perdu ton

(1) *Factum à MM. les députés*, etc. Paris, 1832.

(2) A. Bazin : *l'Époque sans nom*. Paris, 1833, t. II

argent et tu crois que tu seras quitte pour rentrer chez toi chaudement abrité. Eh ! bien, non, tu vas aller à pied, misérable. » En grognant ces mots, il se prend par le collet, s'entraîne dans la rue.... et recommence le lendemain.

Le genre rageur était représenté par un ancien garde-du-corps, M. de Saint-P.... Passionné du Trente-et-Quarante, on l'apercevait, regard conquérant, démarche assurée, geste dominateur, partant dompter la fortune. « Ah ! Ah ! s'exclamait-il, je vais aujourd'hui flanquer une leçon au sieur Bénazet, mais une leçon dont il se souviendra longtemps, je vous en donne ma parole. » Quelques heures plus tard, il sortait de Frascati complètement liquidé. Si on le questionnait sur le résultat de ses tentatives, il répondait : « J'ai perdu et je vous avoue que la chose me rend bien content ! excessivement content ! Je serais au désespoir d'avoir gagné. » Ou bien encore : « Voilà qui m'ouvrira les yeux. Chaque fois qu'il m'arrive de mettre mon gilet jaune en poil de chèvre, je perds, je le sais par expérience.... Ce matin je l'ai mis ce gilet jaune. Et je me plaindrais d'avoir perdu. Sacrebleu ! J'en suis fort aise. J'en suis ravi. Cela m'apprendra.... (1) »

Ainsi que la prison, le tripot avait ses habitu-

(1) H. de Villemessant : *Mémoires d'un journaliste*. Paris, 1875, t. IV.

des, son odeur particulière et ses porte-râléaux comme l'autre avait ses porte-clefs ; il avait son guichet usé où l'on déposait son chapeau devant deux gardes municipaux ; il avait ses tortures, ses impatiences, sa laideur, ses joies, son deuil, ses filous, ses voleurs, ses endurcis, ses malheureux (1). Une taille arrivait à sa fin dans une maison du Palais-Royal et les croisées venaient d'être ouvertes, lorsqu'un joueur paraissant violemment surexcité saisit la caisse pleine et jeta le contenu par la fenêtre en s'écriant : « Que du moins cet horrible argent n'encourage plus un vice aussi abominable ! » Et tandis que la galerie regardait stupéfaite, un compère posté en bas ramassait la manne tombée du ciel. Ou bien c'était un ponté qui poussait sa masse : « Tout va, or et billets ! » faisait-il. Le croupier répétait la phrase et quand le coup était perdu, l'autre réclamait : « Pardon ! Pardon ! J'ai dit : Tout va, hors les billets ! » Ou bien encore l'agent de change qui jouait à l'écarté lorsqu'on lui annonça soudain la mort d'un banquier de ses amis. « Ah ! mon Dieu ! » gémit-il en déposant ses cartes et se prenant la tête dans ses mains. Les assistants se taisaient. Au bout de deux minutes, il se redressa, reprit ses cartes et lança : « Il ne me doit rien ! Je coupe, et atout ! »

(1) *Nouveau tableau de Paris*. Paris, 1831, t. III.

Contre la désastreuse manie que n'avaient pu écraser les gouvernements, la monarchie constitutionnelle épuisait les moyens coercitifs avant d'arriver à une mesure radicale. Stériles procédés, pratiques inefficaces. Rien ne pouvait sortir de ces expédients, même lorsqu'ils étaient proposés par des hommes d'esprit. Villemessant indiquait ce système :

« Je voudrais que le vol ne fût point puni, mais qu'il fût encouragé, que le voleur obtînt des médailles, des mentions honorables pour avoir aidé à détruire le monstre du jeu. Le jeu serait considéré comme une bataille, on se défendrait comme on pourrait, toutes les tricheries seraient bonnes. Quatre joueurs du meilleur monde se réuniraient, se dévaliseraient à leur goût ; la victime ou les victimes en seraient quittes pour inventer de plus formidables tricheries et prendre leur revanche par des façons nouvelles. On en trouverait de telles que le jeu serait tué, comme la guerre quand on aura inventé des armes qui détruiront les hommes par cent milliers. »

A côté de cette originale moralité, le jugement d'Alphonse Karr semble d'une meilleure logique. :

« Laissez ouvertes les maisons de jeu, faites le meilleur usage de leur produit, mais lutez avec persévérance contre la passion du jeu,

contre les cercles qui la favorisent et détruisent la maison et la famille. Et, je le répète, ne fermez pas les égouts tant que vous avez de la boue et des ruisseaux, car vous ne faites qu'étaler le gâchis faute d'écoulement. »

La question n'était pas encore réglée lorsque le bail de la ferme échut le 1^{er} janvier 1835. Sans hésitation, le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, donna la préférence à Bénazet sur le second soumissionnaire M. Renault, de Lyon. Bénazet n'était-il pas l'homme désigné ? Distingué, courtois, bienfaisant, aimable, spirituel, nul en effet ne semblait plus capable de répondre aux besoins de la situation avec autant de dignité relative et d'observation des convenances. L'un de ses fils, très estimé, dirigeait le personnel de la régie, l'autre, Théodore, instruit et consciencieux, faisait partie de la rédaction des *Débats*, tandis qu'un savoir-vivre parfait mettait le père fort à sa place parmi les gens du monde et lui conciliait gratuitement de nombreux égards (1). Tous trois étaient, bien entendu, officiers supérieurs de la Garde nationale et tous trois décorés. On prétendait que le grade de lieutenant-colonel avait coûté à Bénazet la coquette indemnité de 100,000 fr., mais le public

(1) Lefeuve : *Les anciennes maisons de Paris*. Paris, 1860. — Comtesse Dash : *Mémoires des autres*, t. IV. — Louis Bourlier : *Pétition à MM. les députés*. Paris, 1839.

éternellement naïf le considérait comme un nabab achetant sans cesse, à coups de louis, honneurs, dignités, consciences, hommes et choses. Or les gains du directeur étaient bien loin d'avoir l'importance que leur attribuait le commun ébloui par le chiffre de ces bénéfices bruts :

1829	8,946,819 fr. 50
1830	8,040,161 fr. 08
1831	7,494,547 fr. 33
1832	6,857,906 fr. 60
1833	7,691,272 fr. 19

Le prix de la ferme était de 6,055,100 fr. (réduit de 500,000 fr. sur le prix de 1828), la ville de Paris allouait au fermier 1,525,000 fr. pour frais d'exploitation et intérêts de cautionnement, soit un total de 7,580,100 fr. ; la liquidation se présentait donc ainsi :

	Bénéfices	Pertes
1829	1,366,719 fr. 50	
1830	460,061 fr. 10	
1831		60,552 fr. 40
1832		697,193 fr. 40
1833	111,172 fr. 19	

Dans les recettes ou les pertes, la ville participait pour trois quarts, Bénazet pour un quart et comme il avait divisé l'entreprise en huit parts

souscrites par de riches commanditaires, on voit qu'il n'attachait pas chaque année des clous neufs à la roue de la fortune. Et puis le privilège subissait de furieux assauts ! Bien que Paris ne renfermât plus que sept maisons autorisées (le Salon, Frascati, Marivaux, les n^{os} 36, 113, 129, 154 au Palais-Royal), députés, pairs de France, écrivains, journalistes, demandaient énergiquement leur fermeture. A côté de Guizot qui prônait le *statu quo*, on voyait Chazet vitupérer (1).

« Lors même que cet abus rendrait à l'Etat un revenu de cent millions, il faudrait encore le détruire. Je suppose qu'un gouvernement ennemi de la France lui proposât un tribut annuel de cent millions sous la condition qu'un seul Français, un seul, serait sacrifié à son ressentiment. Accepterions-nous une pareille chose ? L'indignation publique a déjà répondu que cent millions ne dédommagerait pas de la perte d'un seul homme et qu'ils ne pourraient pas être la rançon de sa vie. On voit où je veux en venir. Puisque le gouvernement ne sacrifierait pas un seul Français pour une pareille somme, pourrait-il en être tenté au prix des innombrables victimes que fait tous les ans une passion funeste, au prix de l'honneur des familles et contre toutes les lois de la

(1) Alissan de Chazet : *Mémoires*. Paris, 1837, t. I.

morale? Et ce qu'il ne ferait pas pour cent millions, il le fait pour cinq? On ose à peine le dire. On ose à peine le croire. En touchant cet infâme salaire, le gouvernement fait plus que tolérer le crime, il le protège, il joue, il gagne au jeu, il est le banquier du vice. »

Factums, pamphlets, pétitions, adresses réclamant la clôture des tripots, accablaient la Chambre qui, pour se faire la main, supprima d'abord la Loterie royale le 1^{er} janvier 1836. Les parlementaires s'étèpnent toujours, et cela à juste titre, qu'un de leurs votes soit bien accueilli du peuple; devant le succès obtenu, MM. les députés mirent immédiatement la question des jeux sur le tapis. La discussion vint à la séance du 17 juin 1836. Elle fut longue, embrouillée et confuse comme il sied à la majesté des assemblées délibérantes. Bien que tous du même avis, maints orateurs distillèrent des discours prolixes, M. Calmon, rapporteur, répondit au Ministre des Finances, qui répondit au Ministre de l'Intérieur, qui répondit à M. Salverte, qui répondit à M. Lafitte, qui répondit à M. de Larochefoucauld-Liancourt et l'amendement de ce dernier obtint la priorité. Il était net :

« Le bail des jeux pourra être prorogé pour une année. A partir du 1^{er} janvier 1838 les jeux seront prohibés. »

Mise aux voix et adoptée, cette motion excita

de nombreux cris de satisfaction. Ce jour-là le gouvernement triomphait, le surlendemain on l'applaudissait autrement (1) :

Au pouvoir on a fait défense
De jouer les doubles zéros,
Dans un an, fermant ses tripots,
Il ne jouera.... plus que la France.

Des mécontents se dressaient, tel ce Louis Bourlier, croupier âgé de soixante-quatorze ans, auquel le nouveau décret enlevait sa charge. Quoique la Chambre, auteur du méfait, eût été dissoute, il lui adressait une virulente protestation admissible pour les idées exposées mais inacceptable pour la déplorable forme poétique (2) :

Chambre, quand tu brisais l'entreprise des jeux,
Tu vouais à la mort nombre d'employés vieux.
Que voulais-tu qu'il fit ce septuagénaire
Que tu laissais sans pain, sans emploi, sans salaire.

Louis-Philippe est bon, c'est le meilleur des rois,
Vous seriez tous sauvés s'il faisait seul les lois,
Attendez tout de lui, comptez sur sa sagesse,
Il fera, s'il le peut, cesser votre détresse.

La perspective de la fermeture prochaine fouettait le sang des joueurs ; c'est avec fièvre qu'ils couraient s'enfermer au Palais-Royal où se pressaient les courtisanes, les filous, les matrones

(1) *Le Charivari* du 19 juin 1836.

(2) Louis Bourlier : *Pétition à la nouvelle Chambre*, etc. Paris, décembre 1837.

travaillant la matérielle, les vétérans pannés *étouffant les orphelins* et les *professeurs de langue verte*. Pendant que la régie s'éteignait, ceux-ci représentèrent dignement les parasites finals du tapis vert. Ne possédant plus rien qu'une parfaite expérience des martingales, des séries, des intermittences, ils siégeaient dans les tripots de l'ouverture à la clôture et terminaient leur nuit dans les antres de bouillotte surnommés *maisons Bancal*. A l'affût des novices, des débutants, des piqueurs de cartes inexpérimentés, ces bizarres professeurs donnaient des conseils, discutaient les coups passés, prédisaient les coups à venir et jouaient pour les autres. En cas de perte, ils n'avaient qu'à maudire le sort, accuser un refait, un hasard, la date du mois si c'était un 13, le jour de la semaine si c'était un vendredi. En cas de gain, ils touchaient leur prime, indépendamment de ce qu'ils escamotaient pendant le manie-
ment des fonds, opération qui s'appelait : *Donner à manger à la pie*. Ces industriels se divisaient en plusieurs classes : Les aristocrates, tous colonels ou marquis de l'ancien régime, les plébéiens issus de la Révolution, enfin ceux qui offraient leur avis pour cinquante centimes (1). Beaucoup récoltaient de temps en temps quelques mois de prison, mais ce petit inconvénient du métier ne

(1) *Gazette des Tribunaux*, 19 mai 1837.

les empêchait pas de se remettre au travail aussitôt leur libération.

L'échéance fatale approchait. On annonçait les dernières séances. A la fin de décembre 1837, les tripots furent assiégés au point que Bénazet dut réclamer un renfort de gardes nationaux et d'agents pour maintenir l'ordre et pour expulser chaque soir plus de cinq cents joueurs qui voulaient absolument se faire décaver. Le 31 décembre, dès trois heures de l'après-midi, les maisons s'ouvrirent à la foule impatiente. Comme le fermier craignait une tentative de soustraction des caisses, les postes furent doublés et le n° 113 ferma à six heures malgré un rassemblement de huit cents personnes qui s'était formé sous les fenêtres. A dix heures Frascati fut envahi par des milliers d'individus; la cour, les escaliers, les salons regorgeaient, on redoutait des désordres, lorsqu'un fort détachement de policiers balaya cette tourbe et fit place nette. A minuit les boîtes du Palais-Royal condamnèrent définitivement leurs portes et quand apparurent, dans la rue Richelieu noire de monde, les pontes navrés et surtout les femmes, ils furent accueillis par des huées, des appels burlesques et des cris de carnaval (1). *Vox populi, vox Dei.*

L'agonie de la ferme fut une agonie heureuse...

(1) *Gazette des Tribunaux*, 24 décembre 1837, 1^{re} et 2 janvier 1838.

pour le fermier, car il toucha personnellement 262,248 fr. 78 sur les bénéfices de l'année 1837 qui se montait à 8,479,095 fr. 11. Aussi ne rentra-t-il pas dans le commun des mortels sans être accablé par les invectives, les reproches ou les sarcasmes. Un sieur Saint-Félix lançait contre lui un drame historico-fantastique en cinq actes : *Zeit-Naz-Bé* (anagramme de Bénazet); il l'accusait ensuite d'avoir détourné un million et demi, le dénonçait à Montalivet, à Rambuteau, à Dupin, à la Chambre des députés qui passa outre, et comme le pouvoir faisait la sourde oreille, Saint-Félix s'exclamait : « Ainsi vous ordonnez à Bénazet de manger 75,000 fr. de rente à la barbe des banquiers et des pauvres ! Où allons-nous (1) ? » Le vieux et encombrant rimailleur Louis Bourlier gémissait aussi (2) :

Bénazet, par la fraude et les soustractions,
A la ville a volé nombre de millions,
Et pourtant jusqu'ici son infâme conduite
N'a point encore reçu le prix qu'elle mérite.
Pourquoi donc ? Craindrait-on, en frappant le voleur,
D'atteindre en même temps quelque haut protecteur ?

Que ces insinuations soient vraies, le pauvre Bénazet ne profita pas longtemps de sa fortune. Il mourut criblé de nombreuses dettes qui furent

(1) *Lisez et jugez*. Paris, 1838.

(2) Louis Bourlier : *Jugement occulte déferé à l'opinion publique*. Paris, 1840.

payées par son fils, le fameux directeur de Bade. Quant aux tripots, la monarchie constitutionnelle traqua sans pitié ceux que des logeurs clandestins essayèrent de reconstituer. On sévit contre quelques maisons de bouillotte où trônaient ces quasi-douairières qu'on surnommait des *bahuts* ou des *bas-de-buffets* ; on ferma le 24 août 1839 un cercle établi rue de Grammont n° 27 par un M. Bigi qui fut arrêté ; enfin on fit le 21 juin 1840 une descente de police chez notre ancienne connaissance M^{me} Mesnil-Simon, sœur de M^{lle} Bourgoin. C'était alors une grosse dame qui tenait table d'hôte rue de Romainville et tâchait de tondre ses pensionnaires après les avoir nourris. Mais les beaux jours avaient fui. Le commissaire ne saisit chez elle que quatre francs, ce qui ne l'empêcha pas d'être incarcérée puis condamnée à 300 fr. d'amende. La vieille garde fidèle au drapeau refusait de se rendre. On sait néanmoins de quelle manière finit Waterloo.

Ainsi donc, après quarante années d'existence officielle, l'Entreprise disparaissait à la suite d'un simple vote. Le jeu, plaie de l'ancien régime — selon la phraséologie jacobine — était définitivement supprimé par la monarchie constitutionnelle. Puisque la police voyait son institution modifiée et réduite, ne semble-t-il pas naturel de combler la source d'où provenaient ses revenus, d'exterminer cette calamité, cette déprava-

tion générale qui faisait vivre précisément les gens chargés de veiller au maintien de la moralité publique? Où Napoléon, où Louis XVIII, où Charles X avaient échoué, les bourgeois composant la Chambre de 1836 réussirent. Sans barguignage, ils légiférèrent contre cette passion la plus forte, la plus tenace parce qu'elle s'appuie sur l'espérance. Probablement connaissaient-ils mieux que leurs prédécesseurs la psychologie du joueur. Ils savaient que l'or de la roulette a une valeur seulement fictive, qu'il n'appartient pas à celui qui le possède, mais que celui qui le possède lui appartient. Ils savaient que le tapis vert est un miroir à alouettes devant lequel les victimes tombent toutes plumées. Ils savaient la puissance glaciale du tenancier, l'empire des tailleurs, chefs de partie, administrateurs, impassibles comme le juste dont parle Horace. Ils savaient l'entraînement irrésistible du ponté attiré, séduit en face du croupier qui annonce à haute voix l'argent gagné et ralise sans un mot l'argent perdu. Ils savaient enfin que leurs contemporains méprisaient l'axiome de Jean-Jacques : « Je conçois qu'un citoyen aille au jeu, mais c'est lorsque entre lui et la mort, il ne voit plus que son dernier écu! » Pourtant ces libéraux, ces fils de la Révolution qui, en grand nombre, promulguèrent la fameuse loi répressive désavouaient les immortelles conceptions

de 1793. L'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme dit : « *Le droit de s'assembler paisiblement*, le droit de manifester ses opinions sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme. » En remarquant que *le droit de s'assembler paisiblement* dans les tripots est formellement interdit depuis environ quatre-vingts ans, nous réveillerions donc aussitôt le *souvenir du despotisme*. Dieu nous préserve d'une si redoutable évocation ! Ainsi que les gouvernements précédents, la troisième république s'est bien gardée de tenter la moindre allusion aux régimes passés dont les déplorables errements ont vécu et, aujourd'hui, on ne rencontre plus une seule maison de jeu sur tout le territoire français, depuis Biarritz jusqu'à Enghien.

TABLE DES NOMS PROPRES



- | | |
|--|---|
| Abbibol, 183. | Babois (Louis-César), 37, 38. |
| Abrantès (duchesse d'), 89, 92, 95,
102, 104, 111, 163. | Bachaumont, 101. |
| Adeline, 44, 45. | Bailly, 14, 16. |
| Aigle (marquis de l'), 182. | Balbi (M ^{me} de), 88, 89, 157. |
| Albe (duc d'), 169, 170. | Balencourt (de), 185. |
| Alexandre, 127, 139. | Balzac, 197. |
| Aligre (d'), 12, 28. | Bancal, 23. |
| Allan-Dorval (M ^{me}), 192. | Barbeyrac (Jean), 10. |
| Allemagne (d'), 154. | Barras, 27, 29, 161. |
| Almodovar, 107. | Barrault, 128. |
| Ambert (marquise d'), 120. | Barruel-Beauvert, 25. |
| André, 23. | Barthélemy, 152. |
| Andrieux, 39, 45. | Bassano (duchesse de), 170. |
| Anglès, 127, 152, 158. | Bawr (M ^{me} de), 16. |
| Angoulême (duchesse d'), 44, 171. | Bazin, 141. |
| Apponyi, 190, 191. | Bazin (A.), 200. |
| Arberg (d'), 128. | Bazouin, 34, 39, 45, 46, 48, 50, 51,
58, 152, 154, 193. |
| Arenberg (prince d'), 182. | Beaulieu, 95. |
| Argenteau (Mercy d'), 182. | Beausset (chevalier de), 87. |
| Artaud, 16. | Beauveau (prince de), 182. |
| Artois (comte d'), 101, 120. | Beauvilliers (duc de), 79. |
| Astorga (comte d'), 184. | Beckendorf, 99. |
| Aubry, 163. | Belay (colonel), 184. |
| Aubusson de la Feuillade (d'),
120. | Bénazet, 176, 180, 181, 183, 188,
189, 191, 193, 199, 201, 204, 210,
211. |
| Auccane, 16. | Bénévent (prince de), 107, 108,
110. |
| Augny (d'), 30, 49. | Berghès (de), 62. |
| Aulard, 34. | Bering, 183. |
| Auriol, 178, 184. | Bernard, 123, 124, 126, 127, 128, |
| Autichamp (marquis d'), 171. | |
| Azam, 185. | |

- 129, 132, 136, 137, 139, 140,
141, 150, 152, 154, 176, 193.
Bernardini (chevalier), 145.
Berton (fils), 183.
Bertrand (G.-N.), 26.
Béthune (marquis de), 184.
Beugnot, 123, 124, 127, 139, 194.
Beurnonville (de), 128.
Bibery, 95.
Bigy, 212.
Bioncourt (Catoire de), 127.
Blayne (lord), 61.
Blücher, 139.
Bool (baronnet), 184.
Bochard, 50.
Boissy-d'Anglas, 21, 23.
Boigne (M^{me} de), 91.
Bonaparte, 124.
Bonaparte (Lucien), 56.
Bonnay (marquis de), 11.
Borghèse (princesse), 114.
Boucher de Courson, 181.
Boudet (général), 141.
Boulot, 45.
Bourdonnaye (La), 195.
Bourgoin (M^{lle}), 186, 212.
Bourguignon-Dumolard, 31.
Bourlier (Louis), 199, 204, 208,
211.
Boursault, 152, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 168, 176, 189, 193.
Boutet de Monvel (Roger), 139.
Brachiot (M^{me}), 153.
Brancas (duc de), 182.
Bréguet, 138.
Brenier-Montmorand (général),
57.
Briou, 45.
Broodwood, 184.
Bure (M^{me} de), 103.
Cabre (Sabatier de), 110.
Cadet, 16.
Cahaisse, 154, 155.
Caillot-Duval, 73.
Calmon, 207.
Calprenède (baron de la), 29, 65,
67, 69, 70, 119.
Cambacères, 25, 109.
Camus, 34.
Caraman (de), 155.
Carchi, 30.
Carrel, 180.
Carrier, 153.
Castella, 156, 157, 158.
Castellane (vicomte de), 29, 45,
65, 66, 67, 69, 70, 78, 85, 95,
96, 99, 106, 120, 121, 122, 123,
157, 163.
Castellane (maréchal de), 91.
Catelin, 149, 151, 152.
Caton, 17.
Cayla (M^{me} du), 142.
Cessé (de), 146.
Chaboulon (Fleury de), 170.
Chabrillan (M^{me} de), 148.
Chabrol (de), 152, 171, 172, 178.
Chalabre, 12, 128, 146, 147, 148,
153, 154, 156, 176, 177.
Chalabre-Bruyère, 184.
Chalandray (M^{me} de), 148.
Champagne (comte de), 84.
Champgrand (comte de), 16, 67.
Chaptal, 66.
Charles IV, 106, 114.
Charles X, 175, 180, 193, 194,
213.
Chastellux, 76.
Chastenay (M^{me} de), 89, 102.
Chateauneuf (comte Constantin
de), 176.
Châtillon (M^{me} de), 120.
Chaumette, 18.
Chavagnac (marquis de), 185.

Chavrin, 184.
 Chazet (Alissan de), 206.
 Chénier, 34.
 Chevigney (M^{lle}), 98.
 Chevreuse (M^{me} de), 87, 88, 106,
 114, 115, 123, 182.
 Choiseul (duc de), 182.
 Cibens (de), 184.
 Cinti (M^{lle}), 163, 164, 165, 183.
 Claveau, 195.
 Clermont (M^{me} de), 120.
 Clotilde (M^{lle}), 98.
 Cognard, 186.
 Colbert (général Auguste), 63,
 105, 106, 112.
 Collin (Léopold), 93.
 Condé (prince de), 11, 45.
 Conflans (de), 146.
 Constantin (grand duc), 150.
 Coquenbourg, 65.
 Corneille, 40.
 Corbières (de), 170.
 Coster (du), 153.
 Cotentin, 186.
 Croquenbourg (comte), 184.

 Dainville (Louise-Appoline Oudot de), 75.
 Damoreau-Cinti (Laure-Cinthie-Montalant), 163.
 Dancourt, 10.
 Danton, 17.
 Darmandat, 57.
 Darracq, 23.
 Dash (comtesse), 204.
 Dassier, 189.
 Davelouis (Jacques), 47, 48, 49,
 50, 51, 53, 58, 128, 141, 152,
 154, 175, 193.
 Davon, 66, 85.
 Decazes (comte), 145, 148, 194,
 196.

Decourcelles (Pierre-Jean-Baptiste), 37, 38, 39, 41, 44, 46.
 Defermon (comte), 136.
 Delaitre, 152.
 Delamarre (Achille), 184.
 Delaunay, 184.
 Delavau, 169.
 Delavau et Franchet, 168.
 Delignières, 28.
 Deligny (M^{lle}), 74.
 Dennezelle, 39, 45.
 Desaix (général), 193.
 Descarrières, 39, 45.
 Devonshire (duc de), 182.
 Diénne (de), 128.
 Didier, 16.
 Dillon (Arthur), 169, 170, 179,
 190.
 Dinaux, 192.
 Dino (duchesse de), 82.
 Dioneau, 196.
 Dondeau, 34.
 Dooff (baron), 184.
 Dorsay (général), 182.
 Dubois, 50.
 Dubourg, 195.
 Dubrucq, 196.
 Ducange, 10, 192.
 Duchatel, 184.
 Duché (M^{lle}), 44.
 Dufort de Chéverny, 72, 120.
 Dumas (Alexandre), 25, 75.
 Dumoulin, 16.
 Dunand (M^{me}), 129, 133, 135, 145.
 Dupin, 211.
 Dupont, 39, 45.
 Dürckeim, 81.
 Duroset, 27.
 Dussaulx, 10, 17.
 Duval, 10.

 Escóiquiz, 106.

Estourmel (comte d'), 88, 89, 104,
163.

Etchepar (d'), 65.

Fagan, 66.

Fare (M^{me} de la), 16.

Fardel, 38.

Fénélon, 45.

Ferdinand VII, 107.

Ferrand, 128.

Ferrette (de), 88, 158, 159, 160,
161, 162, 163, 165, 166, 179,
182.

Ferrières, 62, 65, 67.

Fersen (comte de), 101.

Ferté (M^{me} de la), 60, 89.

Fiennes (comte de), 153.

File (lord), 139.

Firmain, 28.

Flahaut (Charles de), 112.

Flavigny (de), 145.

Fleury (duchesse de), 82.

Folville (Géran de), 120.

Fonfrède (M^{me}), 80.

Forget, 61.

Fouchard, 195, 196.

Fouché, 34, 35, 37, 47, 53, 56,
58, 64, 100, 109, 133, 135, 136,
140.

Foudras, 148.

Fould (Achille), 170.

Fournel, 119.

Fournier-Sarlovèze (général),
178, 179, 180.

Frain, 10.

Francis, 172.

Frénilly (baron de), 44, 102.

Galitzin (princesse), 170, 182.

Galloway (David), 184.

Garcia, 168, 169, 170.

Gaville (marquis de), 67.

Gay (Sophie), 80.

Genlis (comte de), 15, 109, 110.

Gentil Saint-Alphonse, 145,
182.

Geoffroy, 31.

Georges (M^{lle}), 99.

Germagny (Georges de), 192.

Giambonne, 56.

Gigon (S.-C.), 122.

Godoi, 103, 104, 106.

Goncourt, 25.

Gontaut, 120.

Grammont (duc de), 182.

Grandsire, 153.

Grandt (M^{me}), 102.

Grange, 39.

Granger (Louis), 152.

Grasilier (Léonce), 124, 161.

Grave (de la), 128.

Grégoire-le-Grand (Ambroise),
151.

Gronow, 184.

Grota (comte de), 163.

Grundler (baron), 132.

Grünner (Justin), 139, 140.

Guestale (M^{me}), 145.

Guiche (duc de), 170.

Guimard M^{me}, 74.

Guizot, 206.

Gutgens (M^{me}), 157, 158.

Hall-Standish, 139.

Hamelin (M^{me}), 81, 94, 100, 108.

Hamilton (sir), 156.

Harcourt (comte d'), 182.

Hauterive (Ernest d'), 62.

Herbern (lord), 170.

Hérisson (comte d'), 168.

Hiligsberg (M^{lle}), 74.

Hope, 170.

Horace, 213.

Houssaye (la), 169.

Huet (M^{lle}), 15.
Hulot (général), 132.
Izquierdoz, 95, 100, 101, 103, 104, 105, 107.
Jacob, 28.
Jamini, 170.
Jouffret, 132.
Julienne, 110.
Jullien (M^m), 15.
Jumilhac (M^{me} de), 143.
Junot, 79, 94, 95.
Karr (Alphonse), 203.
Kepel (comte de), 169.
Kérboux (Adrien-Charles-Marie-Ravault de), 141, 143, 144, 145, 148, 149, 176, 193, 194, 195, 196.
Labbé (J.), 68, 69.
La Boucharderie, 34.
Laboulaye, 66.
Lacour (M^{me}), 12, 16.
Laferté-Meun (de), 65.
Laffitte, 207.
Lafond, 70.
La Force (duchesse de), 170.
Lafortelle, 172.
Lagrange (général), 182, 184, 185.
La Huberdière (baron Hubert de), 179, 180.
Lambert de Beaulieu, 151.
Lambert, 180.
Lamoignon (Ch. de), 152.
Lanfrey, 152.
Langeac (comte de), 70.
La Placette, 10.
Larivière (Henri), 20.
Laroche foucaud-Liancourt (de), 207.

La Tour-du-Pin (marquise de), 114.
Launay (vicomte de), 83.
Laure, 93.
Lauriston (de), 164.
Laval (duc de), 29, 56, 65, 67, 82, 89, 90, 92, 112, 120.
Laval (général), 57.
Lavalette, 45.
La Vaupalière, 12, 88, 89, 96.
Lecointe, 22.
Lecordier, 37, 38.
Lefébure (Jacques-Gédéon), 152.
Lefeuvre, 204.
Legros (M^{lle}), 163.
Lemaître (Frédéric), 192.
Lenoir-Laroche, 34.
Le Pelletier, 170.
Lepelléy (Pléville), 162.
Lepic (baron), 122.
Lescure, 69, 101.
Lille (M^{le} de), 98.
Lillers, 60, 65, 66, 67, 169.
Linières (M^{me} de), 15.
Linières (comte Henri de), 128.
Littardy, 152.
Livry (marquis de), 29, 39, 45, 56, 60, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 95, 96, 98, 99, 106, 118, 119, 121, 129, 133, 135, 139, 159, 163.
Lobanof (prince), 185.
Lormand (Jean-Baptiste), 152.
Louis XVI, 101.
Louis XVIII, 102, 138, 139, 142, 143, 148, 171, 172, 175, 180, 183, 194, 196, 208, 213.
Louis, 105.
Lowenheim (comte), 184.
Lucchesini, 100.
Luxembourg (duc de), 170, 182.

- Luynes (duc de), 65, 86, 88, 89,
92, 94, 95, 114, 115, 147, 148,
155, 157, 163.
- Mackenzie (général), 169, 184,
185.
- Maillé (duc de), 182.
- Malet (général), 122.
- Malesherbes, 154.
- Malherbe, 153.
- Malibran (M^{me}), 169.
- Mancel, 153.
- Maniban (M^{lle} de), 72.
- Marck (comte de la), 102, 125.
- Marie-Antoinette, 11, 12, 18,
101.
- Marion, 35, 39, 45.
- Martignac (de), 165.
- Matheus, 185.
- Maurice (Charles), 165.
- Maurin, 50, 51, 58.
- Maury, 63.
- Maussion (M^{me} de), 148.
- Ménars (Charlotte-Louise de),
69.
- Menou, 66.
- Merlin, 19, 34, 170, 182.
- Merlini, 96.
- Mesnil (comtesse du), 147, 148.
- Mesnil-Simon (M^{me}), 186, 212.
- Metternich (de), 65, 66, 95, 106.
- Mey, 98.
- Michaux, 181.
- Millart (lord), 184.
- Miller (M^{lle}), 74.
- Millier, 98.
- Mills (Georges), 145.
- Mirabeau (comte de), 102.
- Modène (duc de), 186.
- Monaco, 56.
- Montalembert (comte de), 169.
- Montalivet (comte de), 199, 211.
- Montet (baronne du), 170.
- Montmorency-Laval, 87, 89.
- Montmorency (Adrien de), 88.
- Montron, 65.
- Montrond (comte de), 29, 67, 69,
81, 82, 83, 84, 85, 88, 92,
94, 96, 99, 100, 101, 104, 105,
106, 107, 108, 110, 111, 112,
113, 114, 123, 154, 162, 166.
- Mons, 39.
- Morainville, 119.
- Morainville, 69, 70.
- Moreau, 172.
- Moriolles (comte de), 151, 153.
- Mouchy (duc de), 182.
- Mounier (baron), 168.
- Mourad-Bey, 63.
- Mouton (général), 71.
- Muffling (général baron), 139.
- Muller (Paul), 124.
- Mulot (abbé), 14, 17.
- Munich-Hausen (de), 56.
- Murat (comte), 104, 180.
- Nadailhac (marquis de), 182.
- Nanteuil (de), 184, 185.
- Napoléon, 53, 58, 60, 63, 88, 109,
112, 114, 115, 118, 121, 125,
126, 133, 137, 175, 213.
- Narbonne, 88, 106, 121.
- Nathew, 98.
- Nellerto, 103.
- Népotis (M^{me}), 144.
- Nicolay (marquis de), 182.
- North, 184.
- Nourrit (M^{lle}), 170, 183.
- Orléans (duc d'), 12, 67, 79.
- Orlof (Alexis), 150, 169.
- Ornano (général), 185.
- Osmond (comte d'), 11.
- Otrante (duc d'), 136.

Pacthod (général), 145, 169, 182.
Paër, 183.
Pagès-Fonbonne, 127.
Pajol (comte), 151, 152, 153.
Palti, 106.
Pallapra (de), 169.
Pappenheim (baron de), 95, 182.
Pâques, 119, 123, 124.
Pasquier, 74, 75, 126.
Pelet de Longchamp, 186.
Perrin (frères), 34, 45.
Perrin, 35, 37, 40, 46, 48, 53, 56,
57, 58, 59, 60, 64, 65, 116, 117,
118, 123, 128, 141, 152, 153,
154, 158, 168, 175, 193.
Perrin (ainé), 39, 45, 47, 54, 55.
Perrin (cadet), 39, 45.
Perrotin, 133.
Péru-Delacroix, 128.
Pichât (Nicolas), 152.
Pinieux (chevalier de), 182.
Piquet, 169.
Piré (général), 182.
Piron (de), 78.
Pisy (marquis de), 182.
Plée (Auguste), 133.
Poisson (Thomas), 152.
Polignac (M^{me} de), 11.
Ponte-Corvo (Prince de), 141.
Pontet, 181.
Pons (de), 120.
Poplimont (Ch.), 72.
Potocki, 98, 170.
Pothers, 147.
Potter (sir Charles), 139, 147,
148, 155, 156, 157.
Poumiès de la Siboutie, 154.
Prémond (de), 119.
Pressac (de), 180.
Prévost (M^{me}), 45.
Prévost, 39, 45, 144.
Prudhomme (L.), 61.

Quincy, 44.
Radziwil, 16.
Rambuteau (comte de), 204, 211.
Raullier, 19.
Réal, 142.
Récamier (M^{me}), 109.
Reggio (duc de), 170.
Regnard, 10.
Regnier-Destourbet, 18.
Reille (de), 95.
Reinach (Christine de), 160.
Remacle (comte), 102.
Renault, 204.
Rewbel, 19, 27.
Richard, 23.
Richebourg (de), 120.
Richer-Serisy, 70. |
Rigal, 191.
Ris (Clément de), 38.
Robert, 100.
Robespierre, 19, 46, 78.
Rochechouart (comte de), 132,
139.
Rocheport, 75.
Roissy (M^{me}), 148.
Rouquetti, 186.
Roujoux (chevalier de), 151, 152.
Rovigo (duc de), 119, 122, 124.
Rostopchin (comte), 170.
Rotschild, 83.
Rousset (Louis), 47.
Roux, 119.
Sackén (général), 127, 132.
Saillant (Sophie du), 45.
Saint-Albin (M^{lle} de), 102.
Saint-Didier (de), 128.
Saint-Félix, 211,
Saint-Fulchrand (chevalier de),
166.
Saint-Marc (comte de), 152.
Saint-Marceau (M^{me} de), 148.

Saint-Maurice, 185.
 Saint-Paul (comte de), 127.
 Saint-Phar (abbé de), 148.
 Saint-Romain (M^{me} de), 16.
 Saint-Simon (comte de), 18, 71, 72.
 Sainte-Amaranthe (M^{me} de), 16.
 Sainte-Foix, 29, 88, 100, 101, 102,
 109, 110, 123.
 Sainte-Hélène (comte de), 186.
 Salm (prince de), 71.
 Salm (M^{me} de), 98.
 Salverte, 207.
 Sambar, 150.
 Samson, 19.
 San Carlos, 106.
 Sandrié-Vincourt, 151, 153.
 San-Lorenzo (duc de), 169.
 Saulnier (Marguerite-Pierrette),
 73, 77, 78.
 Saulnier (Guillaume), 74.
 Saulx-Tavannes (M^{lle} de), 71.
 Saurin, 10.
 Savary, 123, 125, 126.
 Saxe (maréchal de), 89, 126.
 Schoulmondley (lord), 90.
 Schulmeister (Charles), 123, 124,
 125, 126.
 Schwartzenberg, 129.
 Scotti, 95, 98.
 Senilhac (général), 186.
 Septeuil (de), 94, 120, 184.
 Sercey (marquis de), 179.
 Smith (colonel), 184.
 Soria, 132.
 Souham (général), 62.
 Souverby, 139.
 Souza (M^{me} de), 170.
 Stair (lord), 184, 185.
 Standish, 184.
 Stibbert, 183.

Talma, 170

Talleyrand (de), 60, 81, 83, 88,
 92, 102, 103, 107, 108, 140, 141,
 155, 162, 170, 182.
 Tallien (M^{me}), 100.
 Tastu (M^{me}), 170.
 Tchichakoff, 170.
 Ternaux, 152.
 Thanet (lord), 139, 181, 183.
 Thiébaut (général), 91.
 Thiers, 10, 83.
 Thomas (colonel), 148.
 Thomasetti, 185.
 Thouan, 150.
 Tilly (de), 177.
 Tuetey (A.), 76.
 Tufiakine (prince), 170, 182.
 Turquan (Joseph), 95.
 Travanet (marquis de), 12.
 Valmy (duc de), 170.
 Varèse (M^{me}), 98.
 Vaublanc (comte de), 148.
 Vaudemont (de), 89.
 Venteau (de), 185.
 Vernet (Horace), 170.
 Véron, 98.
 Verrat (père), 119.
 Verrat (fils), 119.
 Vertillac (marquis de), 185.
 Vial, 153.
 Viardot (M^{me}), 169.
 Vibraye (de), 148.
 Vidocq, 186, 187.
 Vigier, 93.
 Villars, 69.
 Villemain, 200.
 Villemessant (H. de), 201, 203.
 Villeneuve (de), 151, 153.
 Villereau (comte), 179.
 Vivier (Auguste), 177.

Walchenaer, 152.

Warner, 193.
Wellington, 138.
Welschinger, 81, 111.
Wikinson, 184.
Wittengham (lady), 170.

Wrangel (baron de), 182.
Yarmouth (lord), 170, 179, 182,
184, 185.
Yermolof, 169, 182.

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE PREMIER. — Types de joueurs. — La fatale passion. — Le jeu sous Louis XVI. — La révolution. — Protestation de Bailly. — Discours de l'abbé Mulot. — Tenanciers et tenancières. — Cartes civiques. — Tolérance de la police. — Amendes et peines. — Les députés dans les tripots. — Avertissements poétiques 7

CHAPITRE II. — Diatribe de Boissy-d'Anglas. — Législateurs hostiles au jeu. — La peste publique. — Impuissance du Directoire. — Le Palais-Égalité. — Extravagances et manies : un député bruyant. — Officiers belliqueux. — Les grands joueurs. — Fermeture des maisons. — Frascati, la maison d'Augnay, Paphos. — La capitale de Paris. — Les divers ministres de la police et de la régie. — Les premiers fermiers. 21

CHAPITRE III. — Babois et Decourcelles. — Le *Vœu général*. — Description des tripots. — Le trente-et-un. — Personnel masculin et féminin. — Administrateurs et courtisans. — Les tenanciers : les deux Perrin, Bazouin, Rousset. — Début de l'administration des jeux. — Jacques Davelouis. — Bals et soirées à Frascati. — Licence du public. — Exercice de l'au XII 36

CHAPITRE IV. — Les jeux en province. — Protestation

des villes de province. — Perrin prend la ferme. — Décret impérial du 24 juin 1806. — Son inefficacité. — Prospérité des tripots. — Souham, Ferrières et Colbert. — Perrin veut étendre son industrie. — Les eaux de Rouen. — Le bulletin de police. — L'hôtel des Princes. — Association Livry-Castellane. — L'aristocratie du jeu 53

CHAPITRE V. — Le vicomte de Castellane. — Ses aventures pendant la Révolution. — Un joyeux brelandier. — Le marquis de Livry. — Victime de l'atavisme. — M^{lle} Saulnier. — Une jolie danseuse. — Arrestation de Livry. — Il est relâché. — Commandite avec Castellane. — Livry psychologue. — La vie large. — Le beau Casimir. — Esprit et cynisme de Montrond. — Clôture de l'Hôtel des Princes. 68

CHAPITRE VI. — L'Hôtel de Luynes. — Le gros duc. — M^{me} de Luynes et M^{me} de Chevreuse. — Les habitués. — Un bel égoïste. — Les coq-à-l'âne du duc de Laval — Passion du whist. — La police ferme l'hôtel de Luynes. — Le Cercle des étrangers. — Fortes parties. — Les bals Livry. — Beckendorf et M^{lle} Georges. — Le doyen des jeunes gens. — Izquierdoz. — Opérations fructueuses de Montrond. — Son exil . . . 86

CHAPITRE VII. — Soumission des jeux pour 1808. — Les Rouennais protestent. — Perrin a des ennuis. — Dépenses secrètes de l'administration. — Les salons de jeu. — Pertes du vicomte de Castellane. — Il prend du service. — Perrin remplacé par Bernard. — L'espion de l'Empereur. — On ferme les tripots. — Changement de gouvernement. — Suppliques et demandes. — Combinaison Dunan-Livry 116

CHAPITRE VIII. — Le *Marché central*. — Les étrangers. — Rapport du contrôleur Plée. — Nomenclature des maisons — Fouché revient au pouvoir. — Les re-

cettes de l'année 1815. — Appréhension des joueurs pendant le mois de juin. — L'invasion. — Les alliés. — Ils réclament le Pharaon. — Sagesse de Fouché. — La maison du prince de Talleyrand. — Ravault de Kerboux. — Les dragées du roi 131

CHAPITRE IX. — Maisons clandestines. — Régie provisoire. — Désagrément du fermier. — *Le Loto royal*. — Chalabre et sir Charles Potter. — Tripots transformés en bureaux politiques. — Maladresse de la police. — Catelin prend la ferme. — Recouvrement des anciennes créances. — Catelin se retire. — Nombreux soumissionnaires. — Boursault est déclaré adjudicataire. — Libelles contre lui. — Le comte de Castella. — Utilité de la diplomatie 144

CHAPITRE X. — Le bailli de Ferrette. — Un passionné de l'Opéra. — L'Apollon du Père Lachaise. — M^{lle} Cinti. — Elle fait un piteux héritage. — Soirée à Frascati. — Le chanteur Garcia fonde un club. — Brillante composition du Cercle de l'Europe. — Sa fermeture. — La partie royale. — Mort de Louis XVIII. — Conflit entre le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur. — Anecdote 159

CHAPITRE XI. — Les fermiers se déchirent. — Réformes dans la Régie. — Décadence du Cercle des étrangers. — Un général fougueux. — Le colonel baron de la Huberdière. — Rapport de Bénazet. — Nobles invités. — Les plus remarquables perdants. — Leur disparition. — Senilhac et M^{lle} Bourgoïn. — Loups devenus bergers. — Bénazet tente des innovations. — *Trente ans où la vie d'un joueur*. — Les journées de juillet. — Kerboux et le général Dubourg 175

CHAPITRE XII. — Le temple du jeu décrit par Balzac. — Déclin du Palais-Royal. — Quelques types bizarres. — Mesures inefficaces. — Renouvellement du bail. — Bénazet et ses fils. — Le bilan de la ferme. — Sup-

pression de la Loterie royale. — Les députés contre les jeux. — Un vote honnête. — Les <i>professeurs de</i> <i>langue verte</i> . — L'échéance approche. — Fermeture générale des maisons. — Le jeu définitivement inter- dit en France.	197
TABLE DES NOMS PROPRES	215

